VENDREDI 13 MARS 2026 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1876
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Grandes cultures : un besoin de se réinventer



Le Forum céréalier Bourgogne Franche-Comté qui s'est tenu à Longvic, en Côte-d'Or, le 5 mars a permis de dresser un état des lieux des filières céréalières et oléoprotéagineuses. Eric Thirouin, président de l'AGPB et Benjamin Lammert, son homologue de la Fop, martèlent un message : il faut réinventer des filières aujourd'hui en danger. Mais pour cela, il faut refonder une politique agricole, française et européenne, animée par une vraie volonté et dotée d'une stratégie solide. On semble en être loin… Les représentants nationaux de l'AGPB et de la Fop ont visité une exploitation illustrative des problématiques spécifiques aux zones intermédiaires.

Pages 04 et 10



PRODUCTIONS *Élevage* P.14

Ovins et caprins // Vigilance sur deux maladies très contagieuses



PRODUCTIONS *Cultures* P.15

Nouvelle filière // Le chanvre, une culture qui a de l'avenir



RURALITÉ *Collectivités* P.18

Élections municipales // Mode d'emploi





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 SYNDICALISME: AU BOUT DU BOUT

.05 PORTRAIT: GUILLAUME PIERMARIA, DU MORVAN À LA SUISSE

.06 JEUNES AGRICULTEURS: DES « BLAIRS » À NÉGOCIER

.07 PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS: UN LEVIER DE PERFORMANCE

.08 DIVERSIFICATIONS: UNE QUESTION D'OPPORTUNISME

.09 MES PARCELLES: OPTIPROTECT, UN ALLIÉ POUR PILOTER SES CÉRÉALES À PAILLE

ACTUALITÉ // RÉGION

.10 FORUM CÉRÉALIER BFC: « IL FAUT INVENTER LES 40 PROCHAINES ANNÉES! »

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.11 OUTILS DE PRODUCTIONS: FAIRE DÉCOUVRIR LES POSSIBILITÉS

.12 BÂTIMENTS LAITIER: INVESTIR POUR TRANSMETTRE

.13 BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE: UNE EXTENSION DESTINÉE À L'ÉLEVAGE DE CHÈVRES

.14 OVINS ET CAPRINS: VIGILANCE SUR DEUX MALADIES TRÈS CONTAGIEUSES

PRODUCTIONS // CULTURES

.15 COLZA: DES EXCÈS D'EAU À RELATIVISER SELON LES SECTEURS

.16 ORGE DE PRINTEMPS: LES ÉLÉMENTS CLEFS À SAVOIR POUR LA CAMPAGNE 2026

RURALITÉ // COLLECTIVITÉS // TERRITOIRES

.18 ÉLECTIONS MUNICIPALES: DES LISTES PARITAIRES DANS TOUTES LES COMMUNES

.19 ÉLECTIONS MUNICIPALES: « POUR ÊTRE MAIRE, IL FAUT AIMER LES GENS »

.20 BANQUE ALIMENTAIRE DE BOURGOGNE: FACILITER LA TRANSFORMATION

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

.29 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE

.30 BAPTISTE MULLER, APPRENTI BOULANGER: PRÊT À DÉBARQUER EN NORMANDIE !

.31 RESTAURATION: A DIJON, BATCH COOKING VOUS ABONNE AU LOCAL ET AU FRAIS

.32 BÉBÉ GOURMET: DES PRODUITS LOCAUX POUR DES BÉBÉS GOURMANDS



// LE DESSIN

// EN BREF

Loi d'urgence agricole Les arbitrages attendus pour l'eau et les moyens de production

Selon l'ensemble des professionnels interrogés, le projet de loi d'urgence agricole transmis au Conseil d'État ne contiendra pas de *« grands principes »*, mais plutôt des mesures techniques ciblées. Exit donc les demandes de la FNSEA d'inscrire un *« principe de non-régression de la production agricole »*, ou d'interdire les *« surtranspositions »*. Sur l'eau, les professionnels s'accordent pour dire que le texte abordera la gouvernance des instances locales (Sage, Sdage, Cle). Un des professionnels a compris que le texte inclura un arbitrage sur les captages prioritaires, limitant la portée de la définition des points de prélèvement sensible. Sur les moyens de production, deux professionnels se contredisent: l'un a compris que le texte comprendra un article dédié aux pesticides, l'autre que le projet de loi n'abordera pas le sujet. Tous s'accordent pour confirmer que la question de l'acétamipride ne sera pas abordée. Sur la prédation, les mesures ne semblent pas encore abouties. De même, le gouvernement souhaiterait insérer des dispositions relatives à la santé animale, tirées des conclusions des Assises du sanitaire, qui ne sont pour l'instant pas achevées. Faute de temps, le gouvernement pourrait demander une habilitation à agir par ordonnance.

Grains/engrais Les marchés agricoles « spectateurs » du conflit au Moyen-Orient

Après avoir connu une poussée le 27 février face à l'imminence de la guerre au Moyen-Orient, les marchés des céréales et oléagineux sont désormais dans l'expectative face au conflit, fluctuant moins que leurs boussoles du dollar et du pétrole. *« Le marché des grains a vécu la tension au Moyen-Orient un peu en avance vendredi 27 février »*, résume Gautier Le Molgat, P.-D.G. d'Argus Media France. Les rachats de précaution par les fonds d'investissement ont contribué à soutenir les cours des céréales, tant à la Bourse de Chicago que sur Euronext, face aux signes avant-coureurs de la guerre. *« Le blocage du détroit d'Ormuz est problématique pour le trafic global, il y a de l'import, de l'export, avec aussi beaucoup d'engrais qui en sortent »*, ajoute Gautier Le Molgat. Mais depuis le déclenchement du conflit le 28 février, *« on fait des allers-retours et on est un petit peu spectateur dans notre filière »*, poursuit Damien Vercambre, du cabinet Inter-Courtage. Les stocks, notamment de céréales, restent très importants et les conditions climatiques plutôt favorables, avec des pluies salutaires sur les blés aux États-Unis et le retour du beau temps en France qui fait refluer les excès d'eau. De quoi limiter l'ampleur des mouvements sur les marchés agricoles mondiaux. La question du comportement des acheteurs des pays du Golfe en céréales n'est pas tranchée: vont-ils moins importer, ou au contraire s'activer davantage afin de faire des réserves?

Travailleurs agricoles Un décret institue un examen de santé à mi-carrière

Un décret paru au Journal officiel le 4 mars apporte des simplifications en matière de santé au travail des travailleurs agricoles. Il vient modifier l'article R717-18-1 du Code rural: celui-ci prescrivait un examen médical des travailleurs agricoles à cinquante ans. Il est désormais remplacé par un examen médical de mi-carrière. *« Le décret tire les conséquences des articles 11 et 22 de la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail »*, est-il précisé. Par ailleurs, le décret abroge l'article R717-51-2 du même Code rural portant sur la fixation par le ministre chargé de l'Agriculture des modalités de détermination des effectifs de l'équipe pluridisciplinaire dans les services de santé au travail agricole autres qu'autonomes. Le décret organise ainsi l'agrément des services de prévention et de santé au travail compte tenu notamment de la composition de leur équipe pluridisciplinaire.
La parution de ce décret suit de près l'annonce du nouveau Plan Santé Travail 2026-2030 de la MSA, qui a mis la prévention au centre du dispositif.

// EN IMAGE

Biodiversité La destruction des espèces nuisibles coûterait plus cher que les dégâts


Malene/CC

Une étude du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) publiée le 9 mars démontre que l'élimination massive des espèces d'animaux jugés nuisibles (Esod) ne réduit pas les pertes économiques qui leur sont attribuées. Chaque année en France, 1,7 million de renards, mustélidés et corvidés sont tués pour réduire les pertes économiques et les risques sanitaires. Mais ces mesures ont un coût *« huit fois plus élevé que les déclarations de dégâts imputés à ces espèces »*, selon l'étude. De plus, en analysant les données publiques des déclarations de dégâts et du nombre d'animaux tués entre 2015 et 2022, les chercheurs ont constaté qu'une augmentation de l'élimination des Esod non seulement *« ne réduit pas les dégâts, mais aussi qu'un arrêt des destructions* (des espèces, ndlr) *n'engendre pas d'augmentation des dégâts »*. Ils ont calculé qu'éliminer ces animaux coûte 103 à 123 millions d'euros par an, quand le coût des dégâts déclarés est de huit à 23 millions d'euros. Enfin, en matière de régulation des espèces, les mesures mises en place échouent: en étudiant cinq espèces d'oiseaux de la liste Esod, les scientifiques ont constaté que les effectifs des populations nicheuses n'avaient pas diminué. Des études précédentes arrivaient au même constat pour le renard roux.

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

Éditeur: SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux: FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN: 1969-8232 Dépôt légal: à parution
Tirage moyen par numéro: 6200 ex.
Abonnement annuel: 130 € - **Prix au numéro:** 2,55 €
Imprimeries: Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier: France / Belgique
Taux de fibres recyclées: 91 % - **Certification:** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau): Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication:** Mauricette Besançon

Rédaction: redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef:** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction:** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité: pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale:** Jean-Yves Blondat: 03 80 78 90 35
- **Nationale:** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// INTERVIEW

« La FNSEA ne renonce jamais, ni à ses valeurs, ni à ses combats »

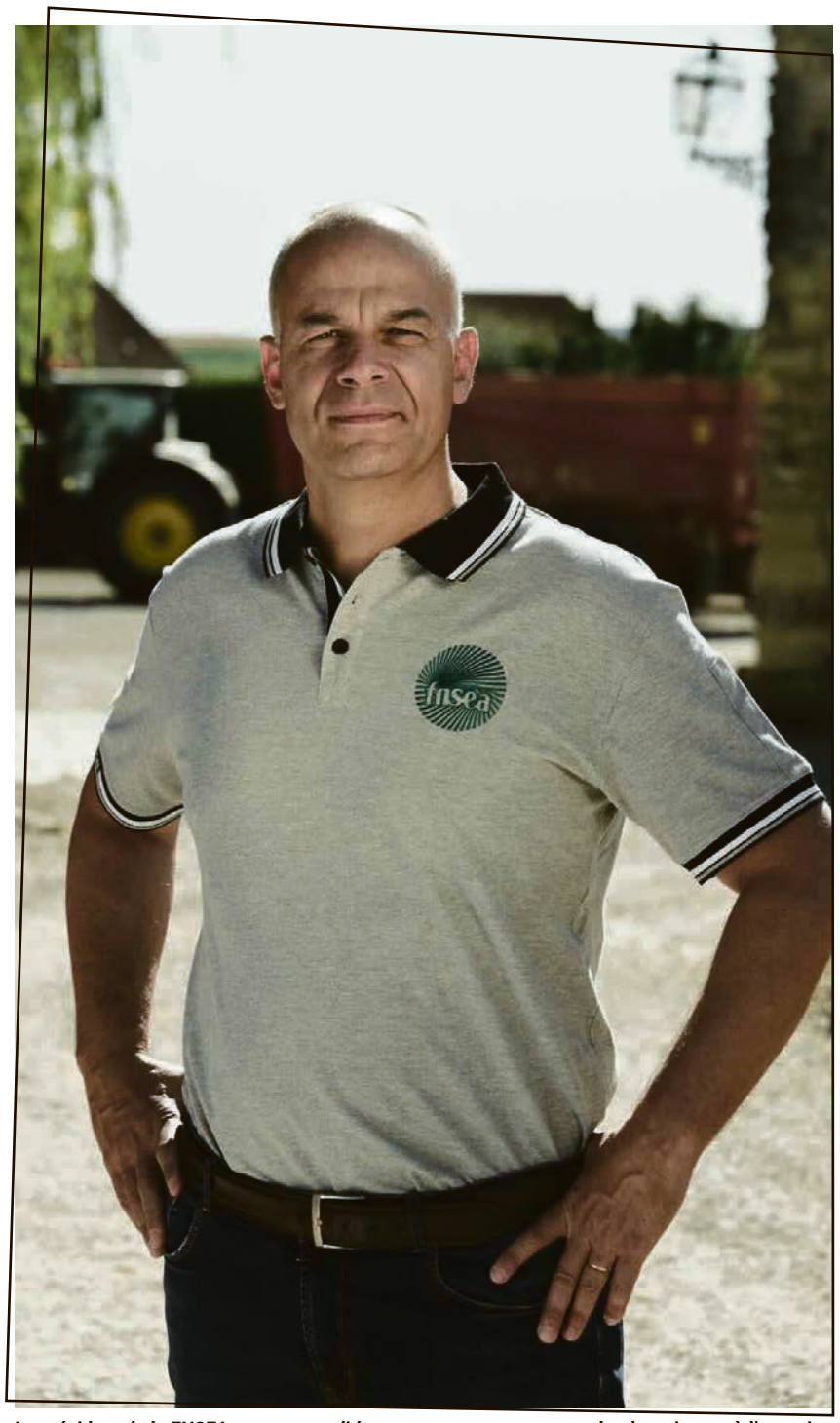
À l'approche du congrès national de la FNSEA, qui se tiendra du 31 mars au 2 avril à Caen, Arnaud Rousseau, président du syndicat, revient sur les points qui font l'actualité.

Le prochain congrès de la FNSEA est un congrès électif. Êtes-vous candidat à votre réélection ?
Arnaud Rousseau : *« Après une longue réflexion personnelle et professionnelle, j'ai informé le conseil d'administration et le réseau il y a quelques jours que je sollicitais leur confiance pour un nouveau mandat à la tête de la FNSEA. J'ai pris cette décision à l'aune des crises agricoles que nous traversons depuis longtemps déjà et à l'aune des soutiens que j'ai trouvé dans une équipe soudée et solide pour mener des combats en France, en Europe et pour replacer l'agriculture au cœur des débats.*
Nous devons affronter les défis qui nous attendent et surtout ne pas refuser l'obstacle ».

Avez-vous un moment douté de vous représenter ? Si oui pourquoi ?
A.R. : *« Je n'ai jamais douté à titre personnel des capacités de la FNSEA, syndicat à vocation économique, à faire bouger les lignes. Il est vrai que porter cette ambition collective, porter la voix des agricultrices et des agriculteurs, pour faire en sorte que la FNSEA soit plus performante et fasse mieux entendre ses propositions, demande un travail d'introspection.*
J'entends aussi les questionnements extérieurs. Être président d'un syndicat national est exigeant et à l'image d'autres fonctions, nous sommes directement à portée de critiques. Je constate çà et là que d'autres syndicats ont changé de gouvernance au plus fort de la tempête… Ce qui m'anime, et c'est ce qui a été décisif, c'est le collectif et la diversité de tout le réseau FNSEA.
C'est une aventure humaine, prenante, mais extraordinaire, que de rencontrer tous ces agriculteurs et agricultrices, quels que soient leur production, leur territoire, qui incarnent si bien ce goût d'entreprendre qui m'est cher et autour duquel j'ai la conviction que nous nous rassemblons ».

Quel bilan tirez-vous de votre premier mandat à la tête de la FNSEA ?
A.R. : *« Je ne pense pas être le mieux placé pour répondre à cette question. Je dirais, avec tout le recul nécessaire, qu'au cours des trois dernières années, j'ai tenté de réaffirmer la vision des hommes et des femmes qui vivent de ce métier et de tracer collectivement un horizon qui nous permette de dégager du revenu, d'investir et de transmettre. Ensemble, nous avons porté nos propositions au Parlement sur les différents projets de loi d'orientation, de finances, de financement de la Sécurité sociale… Nous nous sommes mobilisés avec force et conviction à de nombreuses reprises depuis 2024 pour repositionner l'agriculture en tête des priorités politiques et réussir à pousser la Commission européenne dans ses retranchements sur le dossier du Mercosur, alors même que beaucoup croyaient la bataille perdue. Nous avons également entamé le processus de transformation de la FNSEA pour remettre en adéquation notre fonctionnement, les attentes de nos adhérents et notre ambition pour l'agriculture française.*
Je reste lucide. Les chantiers sont encore nombreux. Cependant, ces trois dernières années, ont renforcé ma certitude que la FNSEA ne renonce jamais, ni à ses valeurs, ni à ses combats et qu'elle demeure plus que jamais un syndicat qui entend la colère et les inquiétudes du terrain pour les transformer en revendications et en solutions ».

Quelles sont vos satisfactions ? Vos regrets ?
A.R. : *« Ma grande satisfaction est celle de notre collectif et le fait que la FNSEA est reconnue comme un syndicat qui construit, qui donne des perspectives, qui élabore des projets, y compris en temps de crise. Nous l'avons constaté ces derniers mois avec la crise de la dermatose nodulaire contagieuse. Nous n'avons pas cédé à la panique, en lien avec nos associations spécialisées, la FNPL (producteurs de lait) et la FNB (producteurs de viande bovine), nous nous sommes appuyés sur les scientifiques qui ont travaillé sur le protocole à suivre. À raison puisqu'aujourd'hui la situation est sous contrôle.*
Côté regrets, le résultat des élections aux Chambres d'agriculture nous a interrogés sur notre capacité à porter auprès des agriculteurs un projet structuré et construit de propositions. Il nous a aussi questionnés sur le rôle des réseaux sociaux. C'est tout l'objet du chantier de transformation du réseau que nous menons et qui vise à adapter nos fonctionnements après 80 ans d'existence ».


FNSEA

Le président de la FNSEA pose sa candidature pour un nouveau mandat de trois ans, à l'occasion du 80e congrès qui va se tenir à Caen.

> ***« Ce mandat devra aussi être celui de la transformation de la FNSEA elle-même. Nous devons accompagner concrètement l'évolution de notre syndicat et de notre réseau pour les armer face aux défis à venir. »***

Quels seront vos objectifs pour votre prochain mandat de trois ans ?
A.R. : *« Si le conseil d'administration décide de m'accorder sa confiance pour les trois prochaines années, mon objectif sera clair : continuer à faire de la FNSEA un syndicat utile, influent et tourné vers les solutions, au service concret des agriculteurs. La FNSEA est un corps intermédiaire. Elle n'a pas vocation à cogérer ou à cogouverner, mais à peser, à proposer et à faire bouger les lignes. C'est notre responsabilité syndicale : porter des solutions réalistes, construites avec le terrain, et mener des combats concrets pour que notre vision de l'agriculture française devienne une réalité. Cette vision repose d'abord sur un pilier fondamental : le revenu. Sans revenu, il n'y aura ni transitions réussies, ni investissements, ni renouvellement des générations. On n'attirera pas de jeunes agriculteurs et agricultrices en leur promettant 60 heures de travail par semaine pour moins d'un Smic. C'est une bataille centrale que nous continuerons à mener avec détermination.*
Nous savons aussi que le contexte politique est aujourd'hui bloqué et que le changement de logiciel que nous appelons de nos vœux ne se produira pas avant la présidentielle de 2027. Pour autant, nos revendications restent pleinement d'actualité, en France comme en Europe.
L'agriculture est la seule politique véritablement intégrée de l'Union européenne : elle mérite d'être traitée comme telle. Les règles et les accords de libre-échange déséquilibrés fragilisent nos agriculteurs, et la réforme de la PAC actuellement sur la table n'est pas acceptable en l'état. Ce sera le combat majeur des semaines et des mois à venir.
Enfin, ce mandat devra aussi être celui de la transformation de la FNSEA elle-même. Nous devons accompagner concrètement l'évolution de notre syndicat et de notre réseau pour les armer face aux défis à venir, maintenir notre place de premier syndicat agricole de France et apporter à nos adhérents des réponses et des solutions toujours plus adaptées à leurs réalités. C'est à cette condition que la FNSEA restera forte, légitime et utile ».

Le prochain congrès va-t-il apporter quelques mouvements au sein du Conseil d'administration ?
A.R. : *« Indéniablement comme à chaque congrès. Des changements sont attendus sur la composition du Conseil avec la montée en puissance de la féminisation de nos instances ; comme nous nous y étions engagés lors du congrès de Grenoble en mars 2025. La diversité des expériences reste une richesse inégalable ».*

Quel sera le thème de votre rapport d'orientation ?
A.R. : *« Travaillé par un groupe d'élus présidé par Yohann Barbe, porte-parole de la FNSEA et par ailleurs président de la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL), ce rapport regroupe nos propositions pour replacer l'agriculture et l'acte de production au cœur du projet de société de la France, en construisant une agriculture productive, durable et souveraine, fondée sur la juste rémunération et la liberté d'entreprendre.*
Pour la première fois, ce rapport est issu d'une grande consultation des agriculteurs menée cet été par les Fédérations départementales, qui a permis de faire remonter tous les sujets de préoccupations et les propositions du terrain. Sur cette base, nous en avons extrait les mesures à même de faire changer le logiciel de la politique agricole française que nous adressons au prochain Président de la République.
Ce que nous demandons, c'est un changement profond dans l'approche des sujets agricoles qui doit permettre à la France de retrouver le chemin de la production sur son territoire.
Pour cela, il faut agir en priorité sur ce qui relève de la prérogative d'un Président : nous exigeons une vision, la consolidation du rôle stratégique de l'agriculture avec une réforme constitutionnelle pour la reconnaissance de l'agriculture comme activité d'intérêt général majeur et une ambition européenne et internationale qui repose sur la valorisation de l'acte de production.
Avec ce projet, nous interpellerons tous les candidats à l'élection présidentielle car nous en faisons une base d'engagements sur laquelle nous jugerons de leur engagement pour l'agriculture des prochaines décennies ».

Propos recueillis par Christophe Soulard

// SYNDICALISME

21

Au bout du bout

Les présidents de l'AGPB et de la Fop, après le forum organisé à Longvic[1], étaient en visite à Saint-Martin-du-Mont.

Accueillir des représentants nationaux sur son territoire est toujours l'occasion de faire passer des messages. Le message le plus important, ce jeudi 6 mars, était le suivant : les grandes cultures en zones intermédiaires, ça ne passe plus ! Matthieu Duthu, président de la commission *« productions végétales annuelles »* à la Chambre d'agriculture, a proposé une présentation chiffrée des problématiques locales. Parmi les éléments à retenir : sa ferme à Saint-Martin-du-Mont percevait 330 euros/ha d'aides Pac en 2005 et dépensait 160 euros pour une tonne d'engrais. *« Cette année, la Pac s'élève à 195 euros/ha et l'engrais a été payé 400 euros/t… »*, déplore l'agriculteur.



Matthieu Duthu a reçu la délégation sur l'une de ses parcelles.

Crédit

Non à la MACF

Éric Thirouin, le président de l'AGPB, a relayé à son tour les difficultés grandissantes des fermes céréalières. L'inquiétude est d'autant plus forte que l'année 2026, à ce jour, ne s'annonce pas meilleure que les précédentes. *« Trois ans de suite dans le rouge : des mesures radicales sont à prendre, la France ne peut pas se permettre de perdre 50 00 exploitations »*, insiste-t-il. La MACF, et la hausse de charges qu'elle va engendrer, doit être abandonnée pour les engrais. Des mesures de soutiens — 200 millions d'euros — ont été demandées au niveau européen : *« il existe des réserves de crise, le commissaire agricole est sollicité sur la question. Nous avons également demandé des sommes conséquentes dans le cadre de la loi des finances, mais nous n'avons pas été entendus, seuls 40 millions ont été obtenus, c'est bien peu par rapport au trou de 2 milliards de notre filière »*. Des *« filets de sécurité »* doivent être mis en place au niveau européen même si, Éric Thirouin le reconnaît volontiers, *« il ne sera pas simple de s'accorder sur le sujet avec tout le monde »*. À travers la réforme de la Pac, les zones intermédiaires méritent bien entendu de plus forts soutiens. D'autres systèmes doivent aussi émerger : *« nous sommes depuis 30 ans dans un monde globalisé, avec comme gendarme l'Organisation mondiale du commerce. Trump et Poutine n'en ont rien à faire, il n'y a que l'Europe qui respecte les règles… À nous aussi, peut-être, de faire un peu de protection à nos frontières »*.

France, réveille-toi

Pour faire *« bouger les choses »*, la France doit se *« bouger »*, justement : *« la balance commerciale agroalimentaire diminue chez nous et en Allemagne, mais elle progresse dans tous les autres pays… Ce sont les États qui font la différence, la France doit se réveiller et avoir une position forte, notamment à Bruxelles. La taxe engrais est européenne mais elle a été inventée par un français… La taxe sur la redevance de pollutions diffuses est une spécificité française, elle coûte en moyenne 10000 euros par exploitation, il faut la supprimer, c'est ce que nous avons demandé ! Les distorsions de concurrence sont trop nombreuses chez nous, cela ne peut pas aller. Les candidats à la future élection présidentielle sont en train d'écrire leurs programmes, nous les sollicitons sur cette question suivante : veulent-ils de la croissance ou de la décroissance ? »*.

AG

(1) Lire en page 10

// « BIEN DANS SES BOTTES »

89

Prendre du recul par rapport à ses émotions

Ce lundi 9 mars, Jean-Luc Marx, intervenant à la formation « Bien dans ses bottes » a tenu une réunion d'information afin d'éclairer les questions laissées en suspens. Un moyen de s'exprimer librement sur ses émotions, ressentis et ses valeurs.

L'église sonne 18 heures lorsque les pas se rapprochent du foyer des jeunes à Escamps. Des sourires, des serrages de main et la dizaine d'agriculteurs s'installe autour de Jean-Luc Marx, intervenant à la formation « Bien dans ses bottes ». En se présentant, le formateur fait un tour de table. Certains sont fils, voire petit-fils d'agriculteurs et viennent d'intégrer une exploitation agricole. D'autres sont installés depuis de nombreuses années. Le regard bienveillant, le formateur se présente également. *« Céréalier au sud de la Nièvre, associé depuis plus de vingt ans avec mon frère sur le partage de matériels, tout se passe relativement bien, lorsque mon frère ressent un coup de mal-être. On a posé des mots sur ce qu'il ressentait, sur la situation actuelle et suite à cette conversation, il a décidé d'arrêter d'être agriculteur »*. Face à cette situation et au fait qu'il doive *« une seconde fois reprendre une exploitation »*, Jean-Luc Marx se pose la question : *« quel sens donner à ma vie ? »*. Comme un heureux hasard, l'agriculteur nivernais tombe sur la formation « Bien dans ses bottes », à l'époque animée par Jean-François Matthieu, éleveur de vaches salers. *« Il s'était formé à la programmation neuro linguistique (PNL) et nous présentait cette formation comme pouvant nous permettre d'acquérir une boîte à outils, des outils capables de se transformer soi-même »*, témoigne-t-il. Cette technique, a été découverte dans les années soixante-dix par deux chercheurs américains qui avaient observé que, lors de situations dramatiques, certaines personnes *« arrivaient à s'en sortir »*. La question s'est alors posée : *« que mettent-ils en place pour réussir ? »*.

« L'émotion nous donne envie de passer à l'action »

Pour ces chercheurs, tout comme pour la science, ces personnes *« s'orientent vers la solution plutôt que vers le problème »*. Jean-Luc Marx, accompagné par d'anciens stagiaires, en vient par la suite à chaque émotion que l'être humain peut ressentir. En premier lieu, la joie, *« celle où l'on ne veut rien changer »*, la peur *« qui pousse à fuir une situation ou inversement à contre attaquer »*, la colère justifiée par le fait *« que mes règles ne sont pas respectées »* et la tristesse *« signant la fin d'une histoire »*. Un point commun rassemble trois de ses émotions : *« être dans l'action permet de retrouver ses moyens et de changer de perspective »*. À ce jour, les agriculteurs ayant effectué plusieurs formations complémentaires « sont devenus des alliés ». *« Nous nous voyons de temps en temps, nous nous poussons vers le haut et nous savons que nous pouvons compter les uns sur les autres »*. Avec un regard bienveillant, l'intervenant revient sur la structure de la formation, à savoir trois fois deux jours. *« Les deux premiers jours sont consacrés aux émotions, on va chercher le problème à la racine. Souvent ce sont les deux jours les plus éprouvants »*, annonce-t-il, en poursuivant. Les deux jours d'après, sont consacrés « aux valeurs » et les deux derniers jours à *« la communication et à la gestion du conflit »*.



Ce lundi 9 mars, Jean-Luc Marx est venu faire une présentation de la formation «Bien dans ses bottes» à Escamps.

Charlotte Sauvignac

// PORTRAIT

58 Guillaume Piermaria, du Morvan à la Suisse

Alors que le Legta et l'Eplefpa de Château-Chinon organisent ses portes ouvertes ce samedi 14 mars, retour sur le parcours d'un ancien de l'établissement : Guillaume Piermaria. Il y a été élève de 2015 à 2020.

« Je n'étais pas spécialement travailleur, confie Guillaume Piermaria, *mais j'avais de bonnes facilités. Cela m'a permis de vivre ma vie de lycéen puis d'étudiant comme je l'entendais. J'aimais beaucoup l'effervescence au sein de mon groupe d'amis : entre la pêche et les bêtises à l'internat, nous formions un groupe soudé. Je crois avoir tout aimé au Legta ; je n'ai pas le souvenir d'y avoir été déçu. Je n'avais pas d'idée précise de mon futur métier, hormis le fait que je voulais travailler en aquaculture, avec l'ambition d'être plus qu'un simple ouvrier aquacole. La matière qui m'a le plus servi est l'aquaculture, tant du point de vue théorique que pratique. La matière qui m'a le moins servi est la physique (pas la chimie). Je crois que trois professeurs ont beaucoup marqué mon cursus : Damien Belpaire restera un personnage aussi sympathique qu'exigeant, sans oublier son appréciation très précise de ma personnalité qui m'a souvent bluffé. Marie Lepinay, sans qui les cours de français m'auraient paru beaucoup plus longs et mes appréciations de conseil de classe bien plus mauvaises ! Pour finir, je citerai François Petit (« Lulu »). Il était pour moi (et pour nous tous, je pense) plus qu'un professeur. Il nous poussait toujours à donner le meilleur de nous-mêmes et les mercredis après-midi avaient une tout autre saveur en sa compagnie. Mes camarades, à l'époque, auraient sûrement dit de moi que j'étais prétentieux, à toujours vouloir être le meilleur. Je pense qu'ils auraient aussi pu dire que j'étais quelqu'un sur qui on peut compter, d'un point de vue amical mais aussi pour porter le groupe dans son ensemble. »*



Le parcours de Guillaume Piermaria en pisciculture est une belle illustration de ce sur quoi peut déboucher un passage par le Legta du Morvan.

Un diplôme formateur

« Après avoir terminé mon cursus au Legta du Morvan, j'ai enchaîné avec une année de licence professionnelle en aquaculture durable et gestion de la qualité à l'Iseta de Poisy. Mon orientation était claire et j'ai eu la chance d'avoir des parents qui m'ont toujours soutenu dans mes choix. La plus grande difficulté que j'ai rencontrée en sortant du lycée a été le passage à un niveau d'études universitaire. La méthodologie était différente et les intervenants parfois très spécialisés ; il fallait donc redoubler d'attention. Je me posais la question de l'utilité de ce diplôme : était-ce nécessaire, plus formateur ? Il s'est avéré que oui. À la suite de mon stage de licence, j'ai été embauché comme directeur technique de la branche « bassins d'ornement » d'une entreprise de paysagisme. J'ai ensuite travaillé en Suisse comme technicien de transformation en pisciculture, ce qui m'a permis d'élargir mes compétences et de découvrir d'autres méthodes de production et de valorisation des produits. Aujourd'hui, j'occupe le poste de responsable de production au sein d'une pisciculture associative de l'AAPPMA du Chablais Genevois. »

Propos recueillis par Nathalie Guenard, Eplefpa Morvan Château-Chinon

// PLAINE DIJONNAISE

21 Devinez ce qu'ils ont planté

La Ferme de Tart-le-Bas, près de Genlis, vient de créer un verger maraîcher avec plusieurs essences. L'une d'elles est très originale !



Vincent Cartault, le directeur de la ferme, entouré d'étudiants en BTS « Aménagements Paysagers ».

Un temps idéal pour bosser dehors ! *« C'est vrai, tout le monde ou presque est en t-shirt, les conditions sont très plaisantes »*, nous lance Vincent Cartault, le directeur de la Ferme de Tart-le-Bas, en nous accueillant ce mardi 3 mars. Aujourd'hui, c'est plantation au programme : *« en effet, un projet en réflexion depuis plus de deux ans se concrétise avec la création d'un verger maraîcher, juste à côté de notre surface dédiée aux légumes. Notre ferme continue de se diversifier, elle qui sert notamment d'appui pédagogique aux apprenants d'Agro Campus Dijon »*.

Du kaki !

Sur place, dix-sept jeunes de BTS *« Aménagements Paysagers »* sont sur le pont et reçoivent l'aide et les précieux conseils de l'équipe des pépinières Dima, de Beire-le-Châtel. *« Nous avançons bien, normalement, ce soir, nos 96 arbres fruitiers sont plantés »*, imaginait Vincent Cartault, avant de se lancer dans un descriptif des essences : *« alors nous avons 30 pruniers, 24 pêchers et, plus original, 33 figuiers et surtout, 9 plaqueminiers du Japon, plus connus sous le nom d'arbres à kakis ! »*. Ce nouvel atelier aura un volet expérimental : *« nous l'avons pensé pour qu'il soit en phase avec le dérèglement climatique… Si tout va bien, nous devrions récolter nos premiers fruits d'ici deux ou trois ans. Le suivi économique, technique, environnemental et social de ce système alternatif se fera avec plusieurs partenaires, tant à l'échelle locale que nationale »*. Les plants, en provenance d'une pépinière basée en Ardèche, sont entièrement financés par les fonds d'un projet nommé Agro Open Lab, en lien avec l'Institut Agro Dijon (anciennement Enesad et AgroSup).

La saison est lancée

La ferme de Tart-le-Bas diversifiera donc ses produits vendus aux particuliers chaque vendredi soir lors de son marché hebdomadaire : *« ces fruits viendront en complément de nos légumes produits sur l'exploitation. D'ailleurs, les plantations de légumes reprennent également cette semaine. Les pluies nous ont un peu perturbés mais nos 800 m2 de serres sont déjà valorisés avec nos légumes d'hiver. Nous avons actuellement des blettes, des épinards, de la mâche, des salades, du mesclun ou encore du chou-rave. Nous allons bientôt planter des pommes de terre primeurs, de l'ail, des oignons et des échalotes… Une nouvelle saison démarre à Tart-le-Bas ! »*.

AG

// JEUNES AGRICULTEURS

21

Des « blairs » à négocier

Des JA de Côte-d'Or ont suivi une formation pour piéger le blaireau en zone tuberculose.

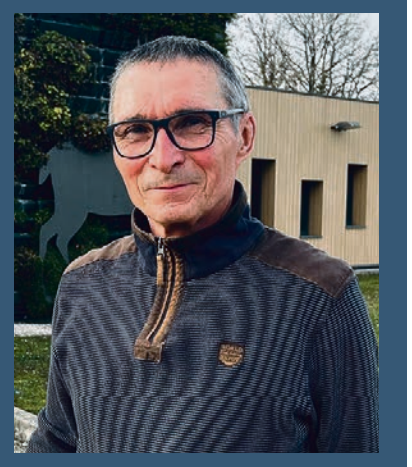


Jeudi dernier à Norges-la-Ville : sept des neuf participants étaient du canton d'Aignay-Baigneux.

On n'est jamais mieux servi que par soi-même. *« Plutôt que d'attendre que les autres fassent le boulot, nous voulons prendre le taureau par les cornes et agir nous-mêmes ! »*, lance Hugo Perroquin, président du canton JA d'Aignay-Baigneux. Ce dernier est fier de voir sept jeunes de son effectif désormais agréés pour piéger les blaireaux. *« C'est une réflexion que nous avions depuis l'an passé. Nos comptes formations étaient pleins et il fallait les utiliser. Intelligemment si possible ! Et c'est le cas avec cet agrément pour piéger cet animal qui pose bien des soucis en agriculture, notamment en ce qui concerne le sanitaire »*. La formation s'est tenue les 4 et 5 mars dans les locaux de la Fédération des chasseurs, à Norges-la-Ville. Deux autres JA étaient de la partie, l'un du canton de Vitteaux, l'autre de Venarey. Si la formation s'intéressait à tous types de piégeages, c'est donc bien celui du blaireau qui motivait le plus les participants. « Cette pratique n'est autorisée que dans une centaine de communes de Côte-d'Or, celles qui composent la zone tuberculose », présentent les stagiaires, *« avant d'intervenir, chacun d'entre nous devra prévenir un lieutenant de louveterie, avoir l'autorisation du propriétaire de la parcelle concernée et faire une déclaration en mairie »*. Marjolaine Perraudin, animatrice JA21, était elle aussi présente et invite les JA intéressés par cette formation (ou d'autres) à la contacter : *« Se former à plusieurs, c'est plus sympa, il n'y a qu'à demander aux stagiaires de cette session ! Selon les demandes, nous organiserons des formations groupées, comme celle-ci »*. *« La majorité des participants sont chasseurs mais malgré cela, ils ont tous appris énormément de choses »*, enchaîne pour sa part Hugo Perroquin, *« inciter les autres JA à passer leur permis de chasse : c'est une idée qui me passe par la tête depuis un petit moment. Cela nous permettrait de diminuer les dégâts de gibiers que nous avons sur notre territoire. Encore une fois, l'idée serait de retrouver de l'autonomie… Il y a de moins en moins de chasseurs et de piégeurs, donc si nous pouvons agir, agissons ! »*.

AG

Mais c'est … Laurent !



L'un des formateurs de cette session est bien connu du monde agricole : il s'agit de Laurent Garnier, exploitant retraité à Épernay-Sous-Gevrey, ancien vice-président de la FDSEA de Côte-d'Or. Nous nous sommes entretenus quelques instants avec lui : *« Je suis membre du conseil d'administration de l'association départementale des piégeurs de Côte-d'Or, c'est à ce titre que j'intervenais auprès des jeunes aujourd'hui. Je piège depuis plus de 25 ans. Ma problématique, à l'époque, était les ragondins au bord des cours d'eau : quand j'avais appris que n'importe qui pouvait passer la formation, je m'étais aussitôt lancé ! Ce jeudi 5 mars, je suis intervenu sur la partie pratique, avec des mises en situations sur le terrain. Nous avons vu ensemble les différents types de pièges et la meilleure des façons de les installer. Le blaireau se piège principalement au collet avec un arrêtoir. Comme son nom l'indique, ce piège va venir prendre l'animal au niveau du cou. On le dispose dans une coulée, presque au ras du sol car l'animal évolue la truffe en bas ». Laurent Garnier se félicite de voir des jeunes agriculteurs motivés à piéger cet animal : « les populations de ces derniers sont extrêmement importantes. À l'époque, il était classé nuisible mais ce n'est plus le cas. Il n'est même pas passé par le nouveau statut Esod (espèce susceptible de causer des dégâts). Il est aujourd'hui chassable, au même titre que le sanglier ou le chevreuil. Les chasseurs, postés, ont le droit de le tirer mais le problème est que le blaireau dort la journée ! Les chasseurs ne le voient jamais et n'en tuent pas. C'est un coup bien monté de la part des défenseurs de la nature qui, par ce biais-là, font multiplier les populations. Vous l'avez sans doute précisé dans votre article, mais le piégeage des blaireaux n'est autorisé qu'en zone tuberculose, cette pratique est sous la responsabilité des louvetiers ».*

// SANITAIRE

58

GDS de la Nièvre : collecte des déchets vétérinaires



GDS

La tournée de collecte des déchets vétérinaires commencera le 25 mars.

Le calendrier de récupération des fûts de déchets de soins vétérinaires dans le département de la Nièvre vient d'être publié par le GDS. Il est rappelé que les 2 fûts doivent être remis fermés (inscrire votre numéro d'élevage). Un bon de prise en charge sera délivré et devra être conservé. Il sera possible d'acquérir un nouveau kit (fût de 50 l et petit fût) moyennant 35,02 € TTC à l'occasion de ces ramassages. La facture acquittée sera adressée ultérieurement par la Société Proserve Dasri, seuls les règlements par chèque seront acceptés. La tournée de collecte commencera le 25 mars et se tiendra selon le calendrier suivant :

• **Mercredi 25 mars**

- Alligny Cosne, coopérative Axéréal, Suchet, de 8 heures à 8h45.
- Clamecy, coopérative Axéréal, route de Varzy, de 9h15 à 10h45
- Corbigny, Sicagemac, route de Saint-Saulge, de midi à 13h45

• **Jeudi 26 mars :**

- Montsauche : parking près du Crédit Agricole, de 8 heures à 9 heures
- Château-Chinon : parking municipal Jean Sallonnyer, de 9h45 à 10h45
- Moulins-Engilbert : Sicafome, 29 Route de Chatillon, de 11h15 à 13 heures
- Chatillon : Coopérative Axéréal, route d'Aunay, de 14 heures à 15h30
- Guerigny : Coopérative Axéréal, ZI Villemenant, de 16h15 à 17 heures

• **Vendredi 27 mars :**

- Sermoise, GDS, ZA du Clos Ry, de 8 heures à 9h30
- Decize, parking Gamm Vert, route de Champvert, de 10h15 à 11h15
- Cercy-la-Tour, coopérative Axéréal, route de Decize, de 12h15 à 13h45
- Luzy, gare, coopérative agricole Téol, de 15 heures à 16h15

Merci de se conformer aux dates et horaires indiqués, aucune autre possibilité de collecte n'est prévue pour 2026.

Pour tout renseignement complémentaire, téléphoner au GDS : 03 86 90 18 90.



DÉPARTEMENTS

// PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

21 Un levier de performance

En agriculture, le travail est exigeant, technique, parfois risqué. La prévention des risques professionnels consiste à prendre les mesures nécessaires pour préserver la santé et la sécurité de toutes les personnes qui travaillent sur l'exploitation. Elle est un véritable levier de performance pour les entreprises agricoles.

La prévention des risques professionnels est encore trop souvent perçue comme une contrainte administrative supplémentaire. Certes, la démarche suppose des documents, des évaluations, des mises à jour. Mais derrière ces obligations se cache un véritable outil de pilotage de l'entreprise. La prévention n'est pas qu'une obligation réglementaire : c'est un investissement stratégique. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. En 2024, le régime agricole a recensé près de 38 000 accidents du travail, dont environ 34 000 avec arrêt. 56 salariés ont perdu la vie dans le cadre de leur activité professionnelle. Les maladies professionnelles restent également très présentes, notamment les troubles musculosquelettiques et les pathologies liées à l'exposition aux produits chimiques. Derrière ces statistiques, il y a des exploitations désorganisées, des équipes fragilisées, des charges supplémentaires… et surtout des drames humains. Le premier enjeu de la prévention est clair : protéger la santé et la sécurité de tous les travailleurs, salariés comme non-salariés. Une démarche de prévention bien menée concerne l'ensemble des personnes qui interviennent sur l'exploitation.



La prévention des risques professionnels doit s'intégrer pleinement au rôle du chef d'entreprise agricole.

Obligation légale et protection du chef d'entreprise

Le Code du travail impose à l'employeur d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale des salariés. Cela passe notamment par :
– l'évaluation des risques (DUERP),
– la planification des actions de prévention,
– une organisation du travail adaptée,
– la mise en place de protections efficaces,
– la formation et l'information des salariés.
En cas de manquement, des sanctions sont prévues : amendes, engagement de la responsabilité pénale en cas d'accident, pénalités financières sur certaines aides dans le cadre de la conditionnalité sociale de la PAC. Être en règle ne relève pas uniquement d'un impératif administratif : c'est aussi sécuriser son exploitation et son propre statut de chef d'entreprise. Une démarche structurée permet d'anticiper plutôt que de subir. La prévention des risques n'est pas seulement technique. Elle est aussi relationnelle. Évaluer les risques, c'est analyser les situations de travail avec ceux qui les vivent au quotidien. Associer les salariés à cette réflexion favorise un dialogue constructif, une meilleure compréhension des contraintes de chacun et une recherche collective de solutions. Un salarié qui se sent écouté et protégé est plus engagé. Une équipe qui travaille dans un cadre clair et sécurisé est plus efficace.

Un atout pour recruter et fidéliser

Dans un contexte de tension sur la main-d'œuvre, la qualité des conditions de travail devient un critère déterminant. Proposer un environnement de travail sûr, structuré, où la prévention est réellement prise en compte, valorise l'image de l'exploitation et de la profession. Cela contribue à attirer des candidats, mais aussi à fidéliser les salariés en place. La prévention participe pleinement à la qualité de l'emploi agricole. Les accidents du travail et les maladies professionnelles ont un coût :
– arrêts et désorganisation,
– perte de production,
– détérioration de matériel,
– remplacement en urgence,
– hausse des cotisations,
– éventuels frais de contentieux.
Au-delà du coût immédiat, c'est parfois la pérennité économique de l'exploitation qui peut être fragilisée. À l'inverse, une démarche de prévention permet d'identifier les situations à risque et de les corriger avant qu'un événement grave ne survienne. Elle améliore l'organisation, réduit les imprévus et renforce la stabilité de l'entreprise. Prévenir, c'est maîtriser.

Un réflexe d'entreprise

La prévention des risques professionnels doit s'intégrer pleinement au rôle de chef d'entreprise agricole. Elle ne se limite pas à un document à remplir : c'est une démarche vivante, évolutive, au service de l'exploitation. Plutôt que de la considérer comme une contrainte, il est possible d'en faire un outil de pilotage, de sécurisation et de performance. La FDSEA 21 accompagne les exploitants qui souhaitent initier ou faire vivre leur démarche de prévention, notamment pour la réalisation et la mise à jour du DUERP via l'outil Systera. La prévention n'est pas un frein au développement. Elle en est une condition durable.

Service Emploi FDSEA21

// EMPLOIS

58 Axéréal recherche ses saisonniers

La coopérative agricole, notamment présente sur la Nièvre et l'Yonne, lance sa campagne annuelle de recrutement de saisonniers.



Comme chaque année, les activités agricoles du groupe Axéréal accueilleront des saisonniers pour les moissons d'été et d'automne. 600 contrats sont proposés cette année sur les seize départements couverts par la coopérative, dont la Nièvre et l'Yonne. C'est le moment de postuler ! Étudiants en renfort des équipes des silos, logistique, transport, fabrication, qualité : de nombreuses opportunités sont à saisir pour rejoindre les différentes activités essentiellement basées sur la grande région Centre - Val-de-Loire mais aussi dans les départements limitrophes. Les saisonniers sont attendus sur les périodes suivantes : de mi-juin à début août : pour les moissons d'été. De juillet à octobre pour les semences. De septembre à novembre pour les récoltes d'automne. Ces périodes peuvent être affinées en fonction de la météo. La plupart des postes sont ouverts aux étudiants à partir de 18 ans, idéalement titulaires du permis B et véhiculés. Il n'est pas nécessaire d'avoir des connaissances particulières pour être saisonnier. Une formation est dispensée en amont, disponible en version digitale. Elle présente les missions et sensibilise à la sécurité sur les sites. Certains métiers nécessitent la conduite d'engin de manutention et une formation interne sera réalisée. Les journées de travail sont intenses, à l'image de la période, mais les missions sont accessibles à tous. Même si vous avez déjà été saisonniers par le passé, vous pouvez postuler : de très nombreux saisonniers reviennent plusieurs années de suite. Cette période permet aussi à certains étudiants de se positionner sur des opportunités en alternance.

D'après communiqué

Pour postuler : scannez le QR code présent sur l'illustration de cet article ou rendez vous sur le site www.axereal.com/Carrieres



// DIVERSIFICATIONS

21 Une question d'opportunisme

Le Département et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organisaient, le 4 mars, un « forum des opportunités » à Talant. L'occasion d'échanger avec un agriculteur ayant changé de voie.

Forum des opportunités, voici le principe : réunir dans un même lieu des agriculteurs qui souhaitent porter de nouveaux projets et des structures professionnelles ayant des opportunités de diversification à leur proposer. Cette troisième édition a certainement porté ses fruits pour un certain nombre de participants. Dans notre cas, nous avons fait le choix de nous entretenir quelques instants avec un ancien agriculteur qui représentait l'un de ces organismes professionnels.

Hier, les bovins

Frédéric Lechenault habite Saint-Thibault près de Vitteaux et travaille aujourd'hui pour TotalÉnergies Renouvelables. L'homme de 54 ans retrace son parcours avant d'aborder ses nouvelles missions : *« J'ai élevé des bovins de 2000 à 2020. J'avais décidé d'arrêter pour plusieurs raisons : les cours n'étaient pas favorables à l'époque, les normes étaient déjà bien assez compliquées et, depuis 2012, la météo était chaotique tous les ans. Abreuver et affourager sans cesse l'été, cela devenait de plus en plus contraignant pour moi, surtout que j'étais seul sur l'exploitation. Avant 2000, je travaillais en tant que conseiller commercial chez Groupama Assurances. J'ai toujours aimé les relations humaines, le contact, les discussions avec les gens, choses que je n'avais plus sur ma ferme. Cet isolement m'a aussi motivé à changer ! »*. Notre interlocuteur a remis les pieds dans le domaine commercial en intégrant MMA Assurances : *« je ne voulais pas trop m'éloigner de chez moi, j'avais un enfant au collège. J'étais spécialisé dans le marché des professionnels et des entreprises, cela me plaisait bien. Mais MMA s'est recentré sur les particuliers à partir de 2024. Mon activité s'est retrouvée impactée… J'ai à nouveau regardé le marché de l'emploi et je suis tombé sur une offre de TotalÉnergies Renouvelables, avec un poste dédié à l'agrivoltaïsme, domaine qui m'intéressait déjà »*.



Frédéric Lechenault, ancien éleveur à Saint-Thibault, travaille aujourd'hui pour TotalÉnergies Renouvelables. Ses missions portent exclusivement sur l'agrivoltaïsme.

Entre 2 000 et 3 000 euros/ha/an

Frédéric Lechenault est chargé d'affaires agricoles pour cette grande entreprise depuis un an et demi. Des relations avec le monde agricole et l'animation d'un partenariat avec Dijon Céréales font partie de son quotidien. *« C'est à ce titre que je suis là aujourd'hui, au forum des opportunités à Talant »*, poursuit le Côte-d'orien, pour qui l'agrivoltaïsme peut représenter une *« très belle diversification agricole »* : *« pour que le projet soit accepté, les terres en question doivent avoir de faibles potentiels, une charte départementale le stipule. Il faut bien entendu étudier les possibilités de raccordement, c'est essentiel. Beaucoup d'éléments externes sont aussi à prendre en compte, comme l'environnement et la biodiversité. L'exploitant n'a aucun investissement à réaliser, il apporte juste son foncier. Niveau rémunération, il faut compter entre 2 000 et 3 000 euros/ha/an à répartir entre le propriétaire et l'exploitant. Les contrats durent généralement entre 30 et 40 ans, avec une possibilité de prolongation de deux fois cinq ans »*. Frédéric Lechenault vante l'offre complète proposée par TotalÉnergie Renouvelables : *« nous avons des personnes qui prospectent le terrain et vont directement à la rencontre des exploitants. Des chefs de projets prennent ensuite les choses en main. Nous avons aussi un bureau d'études et un service construction, sans oublier notre cellule exploitation. Il y a tout pour bien faire, avec toujours les mêmes interlocuteurs »*.

AG

Une vingtaine de projets

Frédéric Lechenault confirme l'impression que nous avions : les projets agrivoltaïques ont le vent en poupe : *« Deux réalisations sont complètement terminées à ce jour et seront inaugurées en juin : elles tournent déjà et se trouvent à Valforêt et Chambœuf, au sud de Dijon. La production agricole concernée est un peu atypique puisqu'il s'agit de chênes truffiers, avec un peu de maraîchage. Vous connaissez également notre projet de Channay : il s'agit d'un démonstrateur sur grandes cultures, une petite unité qui sert à mettre en évidence cette nouvelle technologie. Nous en avons une douzaine d'autres sur le territoire national. Actuellement, une vingtaine de projets sont lancés dans le département. Tous ne verront peut-être pas le jour car les instructions sont très longues, environ 5 ans, et bien des paramètres peuvent changer dans ce laps de temps, comme par exemple la saturation des réseaux »*.

// AGRICULTURE BIOLOGIQUE

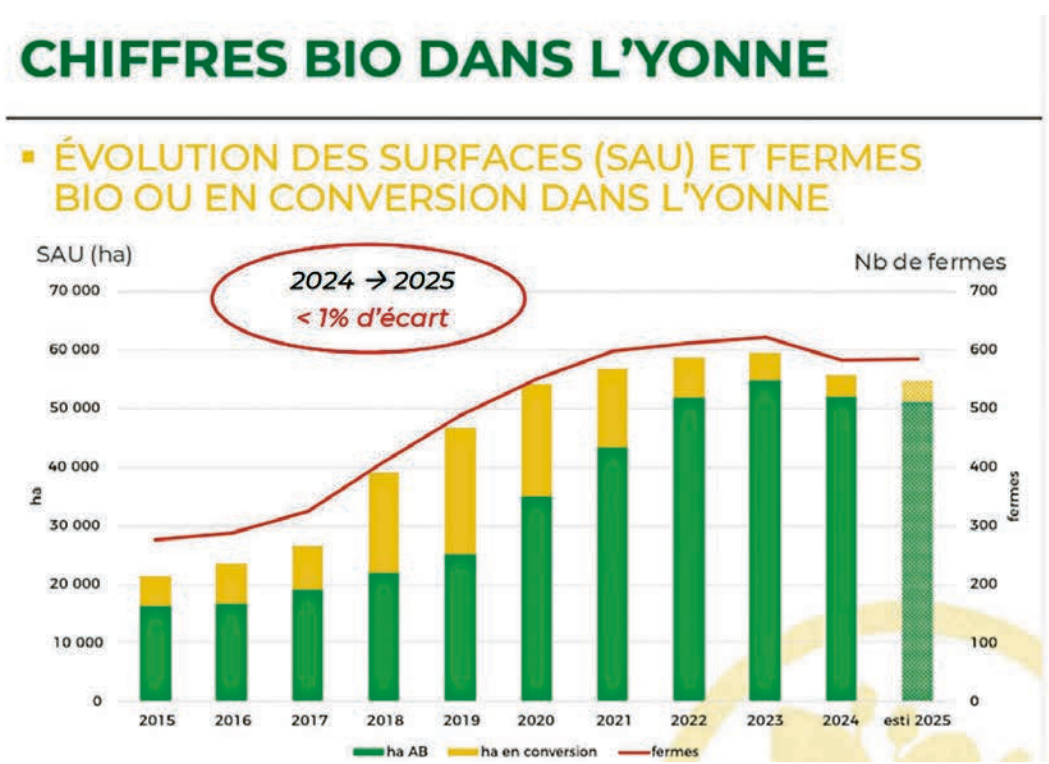
89 Un marché du bio stabilisé

Le 2 mars dernier, le Groupement des Agrobiologistes de l'Yonne tenait son assemblée générale et s'est concentré sur la situation des exploitations en agriculture biologique au sein du département.

C'est au sein du club vert d'Auxerre que Louison Boise, président du Gaby réélu et son animatrice Hélène Barbé, ont dressé un bilan sur l'agriculture biologique dans l'Yonne. D'après les chiffres recensés en agriculture biologique dans le département en 2025, l'Agence bio estime que *« 583 fermes seraient en agriculture biologique (AB), avec une augmentation de 0,3 % par rapport à l'an dernier »*. Cependant le Gaby constate *que « vingt-cinq exploitations ont réalisé une conversion en AB et quarante-trois ont réalisé une déconversion »*. Pour l'année 2024, l'Agence bio avait comptabilisé 581 fermes en AB avec près de 55 654 hectares conduits en bio, dont 3 851 hectares en conversion. Par rapport à 2023, *« on dénombre une baisse de 6,4 % de fermes bios dans le département sur l'année 2024 »*. L'Yonne se positionne alors au deuxième rang régional, avec 13,4 % de surfaces en agriculture biologique et en conversion. Pour aller plus en détail, Hélène Barbé a souhaité *« montrer la répartition des surfaces en agriculture biologique par Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) en 2025 »*. La partie prépondérante des surfaces se retrouve dans *« la communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe, avec environ 20 % de surfaces »*. A contrario, *« on constate des zones en dessous de la moyenne nationale, comme le Gâtinais, le Jovignien, le Serein et l'Armançon en Puisaye-Forterre »*.

Focus sur chaque secteur

Sur le territoire icaunais en 2024, le secteur agricole utilisant la plus grande surface reste les grandes cultures avec environ 27 000 hectares de surface agricole utile (SAU) ; suivi par les surfaces fourragères avec environ 22 500 ha de SAU et par le secteur viticole avec environ 2 000 ha de SAU. Accompagné d'un graphique, l'animatrice constate que comparativement à 2020 et 2023, les surfaces céréalières ont légèrement diminué, les surfaces fourragères ont légèrement augmenté et que les surfaces viticoles restent approximativement stables. Pour ce qui est de la répartition des fermes bios par production principale dans l'Yonne, *« près de la moitié est en grandes cultures à 44 %, une autre moitié est en polyculture élevage à 22 % ou viticulture à 22 % et que le reste est en maraîchage à 7 %, arboriculture à 2 %, en plantes à parfum aromatiques et médicinales (PPAM) ou petits fruits à 1 % »*. Hélène Barbé affirme *« un marché stabilisé en grandes cultures, notamment suite aux déconversions »* et du côté de la consommation *« une légère reprise, avec des prix qui devraient rester stables dans les années à venir »*. En ce qui concerne la filière élevage, c'est l'élevage de poulets de chair qui est le secteur le plus présent avec 90 000 UGB en 2024, suivi par l'élevage de poules pondeuses avec 45 000 UGB, suivi par l'élevage de porcs avec 10 000 UGB. En ce qui concerne les vaches allaitantes, les brebis viande, les chèvres, les vaches laitières, les truies, les brebis laitières, le nombre de cheptels en 2024 est inférieur à moins de 5 000 UGB.



L'agriculture biologique dans l'Yonne toutes productions confondues, se stabilise d'après ce graphique du Groupement des agrobiologistes de l'Yonne.

Gaby

Charlotte Sauvignac

// MES PARCELLES

89 Optiprotect, un allié pour piloter ses céréales à paille

Face à une campagne 2026 marquée par une météo en avance et des marchés sous pression, les céréaliers doivent sécuriser leurs décisions pour préserver marge et rendement. Optiprotect, l'OAD intégré à Mes Parcelles, leur apporte un pilotage précis des stades et des risques maladies pour intervenir au meilleur moment.

Entre volatilité climatique et pression économique, la campagne céréalière 2026 démarre sur un fil. Après des pluies intenses en février et une douceur inhabituelle depuis le 10 janvier, les stades végétatifs s'emballent avec un redémarrage précoce et rapide. Dans le même temps, des prix de vente en recul sont en berne et les trésoreries se tendent. Dans ce contexte, chaque quintal gagné et chaque entrée économisée comptent. Une réalité qui pousse de plus en plus d'exploitants à s'appuyer sur des outils d'aide à la décision pour sécuriser leurs interventions.

Gagner en performance

L'outil d'aide à la décision Optiprotect développé par les Chambre d'agriculture à partir des modèles d'Arvalis y répond doublement ! En croisant données parcellaires (variété, date de semis, précédent, travail du sol…) et données climatiques Météo France, l'outil anticipe les stades clés des céréales et évalue le niveau de risque des principales maladies : septoriose, rouilles, helminthosporiose, rhynchosporiose…

À la clé :
- des interventions ajustées (pas de surprotection coûteuse)
- une application des produits au bon moment (meilleure efficacité)
- une meilleure organisation de travail avec des observations (gain de temps)

Sur sept années d'essais nationaux, Arvalis observe en moyenne + 2 q/ha de rendement sur blé et – 0,15 IFT grâce à un pilotage affiné.

Une solution digitale gratuite

Inclus sans surcoût dans l'abonnement Mes Parcelles, Optiprotect se consulte à tout moment depuis son smartphone, tablette ou ordinateur (via le catalogue de service). Son tableau de bord, entièrement personnalisé, s'appuie sur un système clair de pictogrammes et curseurs colorés, complété par :
- une synthèse hebdomadaire par mail,
- des alertes SMS en cas d'évolution notable.

Un outil pensé pour accompagner les décisions quotidiennes… même en pleine saison.

Un accompagnement complémentaire

Pour les exploitants souhaitant aller plus loin dans la réflexion sur leur stratégie fongicide et leur choix des solutions phytosanitaires, l'équipe grandes cultures de la Chambre d'agriculture propose également des tours de plaine collectifs, des accompagnements individuels, des publications techniques sur abonnement. Optiprotect ne remplace pas l'expertise de terrain, il la renforce.

D'après communiqué Chambre d'agriculture de l'Yonne

Pour les abonnés Mes Parcelles, Optiprotect est directement accessible via les Services connectés. Pour plus d'informations, contactez Élodie Joudelat, au 06 83 81 90 95.



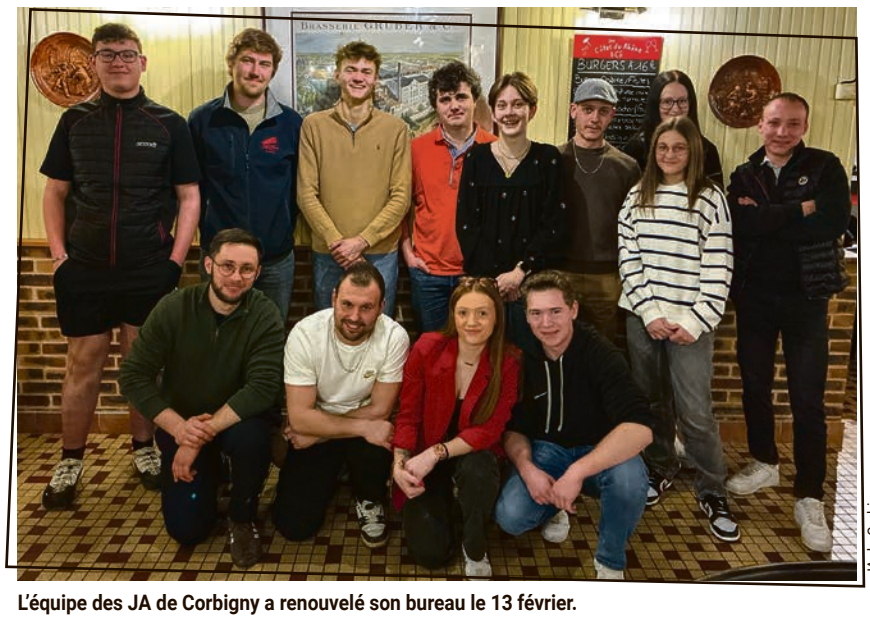
Chambre d'agriculture de l'Yonne

Optiprotect, une application qui permet d'accompagner les céréaliers à chaque stade de développement des cultures.

// JA DE CORBIGNY

58 Utiles pour l'avenir

Le 13 février, les JA de Corbigny se sont réunis pour leur assemblée générale, afin d'élire un nouveau bureau.



JA de Corbigny.

L'équipe des JA de Corbigny a renouvelé son bureau le 13 février.

Afin de renouveler leur bureau, les JA du canton de Corbigny se sont rassemblés le 13 février. Désormais, celui-ci se compose de : Charles Perreau, président ; Johnny Delaurent, vice-président ; Antoine Cornu, secrétaire général ; Agathe Bouché-Pillon, secrétaire adjointe ; Paul Hétro, trésorier ; Émie Rollin, trésorière adjointe ; administrateurs : Denis Guillien, Kévin Aulard et Paul Hétroy ; administrateurs stagiaires : Louis Drab et Baptiste Raquin. Cela fait environ 8 ans que Charles Perreau, 22 ans et nouveau président des JA du canton, fait partie du groupe, il souligne sur cet engagement : *« J'ai toujours eu le sentiment d'être utile et de contribuer à une réflexion constante sur l'agriculture d'aujourd'hui et de demain d'autant plus maintenant avec ma nomination au poste de président du canton Corbigny »*.

Il poursuit : *« Pour moi, ce poste est une grande responsabilité mais aussi une grande fierté car cela me permet d'évoluer avec l'équipe de jeunes que nous sommes et de faire valoir nos convictions de même que nos idées aux yeux des citoyens et de tous les agriculteurs »*.

Pour deux ans et au-delà

Pour son mandat, Charles Perreau précise : *« Durant ces deux prochaines années j'espère bien que l'on arrivera à décrire au mieux l'importance de l'agriculture au travers de nos manifestations (jugement de bétail, concours de labour, foire du terroir) au grand public afin qu'ils comprennent la nécessité de préserver et de développer cette souveraineté alimentaire qui est fortement menacée par ces accords commerciaux entre pays. De plus, cela impacte aussi indirectement l'installation des jeunes qui devient de plus en plus compliquée avec une grande majorité des agriculteurs français ont plus de 50 ans ; engendrant une réelle problématique de renouvellement d'où l'intérêt de dynamiser et d'attirer plus de jeunes dans ces métiers agricoles ou para-agricoles car il n'y a rien de plus satisfaisant que de travailler avec du vivant et de connaître la provenance de ce que l'on a dans nos assiettes »*. Il conclut : *« Je tiens à remercier toute l'équipe JA de Corbigny pour la motivation et l'engagement tout au long des années et je sais d'avance que nous resterons encore efficaces pour ces deux prochaines années, le tout dans une entente formidable ! »*. Plus d'infos : 06 33 30 95 60 (Charles Perreau).

Propos recueillis par Chloé Monget

// JA DE MOULINS-ENGILBERT

58 Les nouvelles têtes du bureau

En février, les JA de Moulins-Engilbert ont renouvelé leur bureau, avec la réélection de Jordan Bondoux comme président.

Les Jeunes Agriculteurs (JA) du canton de Moulins-Engilbert se sont réunis début février afin d'élire leur nouveau bureau. Le président sortant, Jordan Bondoux a été reconduit dans ses fonctions. Quant au reste du bureau, il comprend les membres suivants : Thomas Goulot, vice-président ; Émilia Gallois, secrétaire générale ; Chloé Beauzon, secrétaire adjointe ; Morgane Mouron, trésorière ; Antoine Thibaudin, trésorier adjoint ; Geoffrey Mouron, administrateur ; Lucas Lemoine, administrateur stagiaire. Pour ces JA de Moulins-Engilbert, l'année 2026 sera marquée par l'organisation de plusieurs évènements dont certains restent encore à définir, mais on peut déjà annoncer qu'ils organiseront leur concours de labours au mois de septembre et une épreuve de jugement de bétail en octobre.

Chloé Monget



JA Moulins-Engilbert

Jordan Bondoux renouvelle son mandat de président des JA de Moulins-Engilbert.

// FORUM CÉRÉALIER BFC

« Il faut inventer les 40 prochaines années ! »

À l'occasion du Forum céréalier de Bourgogne-Franche-Comté, un tour d'horizon des filières céréalière et oléoprotéagineuse a été effectué, avec un constat : on est parvenu au bout d'un système et il faut en imaginer un autre. Dans ce contexte économique difficile, la question des zones intermédiaires fut particulièrement présente.

Des cours de grains déprimés, un climat qui change, des qualités et des rendements de récoltes très variables, des contraintes de plus en plus fortes sur les moyens de production… Les grandes cultures sont à la peine en France, depuis trois ans, et encore plus sur les zones intermédiaires à faible potentiel. Le Forum céréalier organisé le 5 mars à Longvic, près de Dijon, ne pouvait faire autrement que refléter ces difficultés et les doutes qui assaillent les producteurs. Éric Thirouin, président de l'AGPB le reconnaissait d'emblée : *« je suis installé depuis 35 ans et je n'ai jamais connu une situation aussi tendue. »* Le manque à gagner pour le secteur céréalier en 2025 est estimé à 2 milliards d'euros. En 2023, les céréales et oléoprotéagineux ont affiché le revenu le plus bas de toutes les filières agricoles et la situation a empiré en 2024. 2025 ne devrait pas non plus être bon : au total, après ces trois mauvaises années, nous ne sommes pas à l'abri d'en connaître une quatrième du même « tonneau », notamment en regard de la situation géopolitique actuelle, avec le blocage du détroit d'Ormuz et la forte hausse que cela devrait entraîner sur les prix des engrais et du carburant, et donc sur les charges.

Perte de compétitivité

Même sans cela, pour 2026, l'AGPB estime que l'impact du Mécanisme d'ajustement du carbone aux frontières (MACF) sur les engrais azotés devrait entraîner, au minimum, un surcoût compris entre 10 et 13 euros/t de blé tendre, et donc une perte de compétitivité. C'est le constat de la fin d'un cycle qui s'impose : *« il nous faut inventer les 30 ou 40 années qui viennent,* souligne le président de l'AGPB. *Je pense qu'il n'est plus possible de fonctionner dans le système actuel, on doit retrouver des filets de sécurité, sur nos prix, et des capacités d'innovation et de recherche. » « Il faut remplacer le principe de précaution par un principe d'innovation »* renchérit Philippe Heusèle, secrétaire général de l'AGPB. Rien ne sera simple, tout le monde le sait bien. En dix ans, 1 million d'ha de blé tendre a été perdu. C'est le symptôme d'une culture qui perd en attractivité économique, avec des conséquences qui vont bien au-delà des seuls producteurs : tout l'écosystème des coopératives ou des transformateurs est impacté. On en a eu l'exemple avec les difficultés de Dijon Céréales révélées en fin d'année dernière mais la coopérative côte-d'orienne est loin d'être la seule dans ce cas. Tout le secteur des coopératives céréalières français y est confronté.

Des rendements préoccupants

Du côté des oléoprotéagineux, ce n'est pas beaucoup mieux mais la situation présente des aspects un peu différents, selon Benjamin Lammert, président de la FOP : les prix posent moins de problèmes mais c'est la question des rendements qui est, en revanche, très préoccupante. La tendance est à la baisse sur les protéagineux, dont les rendements/ha ont été divisés par deux ces 15 dernières années. Une réduction du même niveau s'est produite sur le nombre de matières actives autorisées ou de solutions phytosanitaires. *« Il faut qu'on se réveille !* explique le président de la FOP. *Nous avons des impacts majeurs suite à des décisions structurelles prises il y a 15 ans en faveur de l'environnement mais en se fichant des conditions économiques pour des agriculteurs priés de s'adapter… »* Face aux milliards d'euros de manque à gagner en 2025, les 40 millions du fonds d'urgence mis en place par l'État, constitué d'aides exceptionnelles pour les exploitations spécialisées en céréales et protéagineux et de prise en charge de cotisations MSA, font pâle figure. Éric Thirouin rappelle que l'AGPB avait demandé 120 millions d'euros et 100 millions provenant de la réserve de crise européenne, qui traîne des pieds. On est donc loin du compte. De ce fait, l'AGPB a engagé des actions afin d'obtenir des mesures de soutien économique immédiates pour les exploitants, l'exclusion du MACF ou la compensation de ses effets, le soutien aux zones intermédiaires à faible potentiel et un desserrage de l'étau autour des moyens de production. Il s'agit aussi de réclamer le maintien d'une vocation productive dans la PAC, des outils de gestion des risques, une révision des filets de sécurité et enfin une réflexion sur les utilisations de l'eau. Le président de l'AGPB plaide aussi en faveur de la mise en place de cellules de crises départementales afin de constituer des dossiers au plus près des situations du terrain. *« Cela nous aidera pour remonter au ministère la situation réelle du terrain… »*

Berty Robert

Une table-ronde consacrée aux leviers de résilience pour les exploitations céréalières de la région sous pression s'est également tenue lors de ce forum. Nous en rendrons compte dans notre prochain numéro.

« Un pansement sur une hémorragie »

Clément Babouillard, président de la commission Productions végétales au sein de la FDSEA 21, s'est exprimé lors de ce forum. Il s'interroge sur l'efficacité de l'action syndicale sur les questions liées aux grandes cultures et à la défense des moyens de production : *« Ce qu'on nous propose avec le fonds d'urgence, c'est un pansement sur une hémorragie. On se fiche de nous, alors à partir de quand on va décider de stopper la communication avec les politiques ? En ZI, on ne peut plus accepter de perdre un seul euro de PAC. Depuis 20 ans on a perdu quasiment 150 euros/ha. Aujourd'hui, certains comptes d'exploitation sont dans le rouge ! Le fonds de dotation de la MAEC ZI qu'on a obtenu est beaucoup trop faible. Pour la prochaine PAC, notre ZI doit reprendre 100 euros/ha. »*

« L'État nous ment ! »

Autre expression remarquée lors du Forum céréalier, celle d'Antoine Carré, président de la FDSEA 21. Il exprimait son exaspération sur le manque de résultats obtenus face aux demandes agricoles : *« On est confrontés à des normes franco-françaises émises par les politiques complètement déconnectés. On nous demande d'arbitrer sur des enveloppes budgétaires ridicules. Dans toutes les AG cantonales où je me rends, on se plaint qu'il y a trop de normes. L'État nous ment et personnellement, je n'ai plus confiance dans les politiques. Le Conseil régional développe une vision de l'agriculture en BFC uniquement axé sur le bio. Comment on fait pour arrêter de faire des constats et pour réellement faire bouger les lignes ? ».*

// ENSEIGNEMENT

Bachelor Agro : où se former en BFC ?

L'instauration du Bachelor Agro est la grande nouveauté de l'année dans le domaine de l'enseignement agricole. On connaît désormais les établissements accrédités pour le délivrer. En Bourgogne-Franche-Comté, ils sont trois.

Début mars, le ministère de l'Agriculture a publié la liste des établissements scolaires accrédités pour délivrer le Bachelor Agro. Créé dans le cadre de la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, ce cursus a vocation à devenir une référence en matière d'installation et de conseil agricoles, en créant un pont entre le BTS agricole et les écoles d'ingénieurs agronomes. Les premières formations ouvriront à la rentrée 2026 pour des étudiants titulaires d'un bac + 2. À compter de 2027, le diplôme sera également accessible en post-bac via Parcoursup. Six premières mentions ouvriront en septembre (sur les dix prévues à terme) :

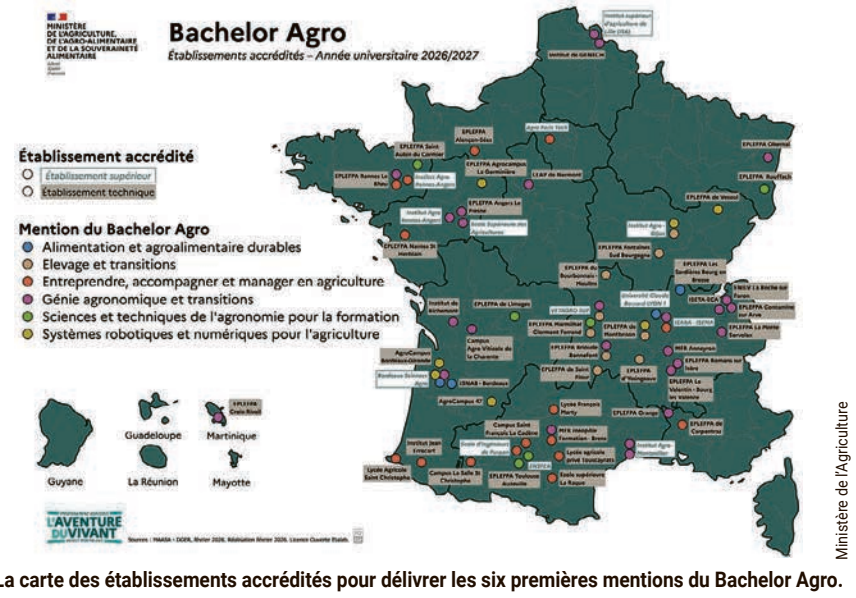
– Alimentation et agroalimentaire durables
– Élevage et transitions
– Entreprendre, accompagner et manager en agriculture
– Génie agronomique et transitions
– Sciences et techniques de l'agronomie pour la formation
– Systèmes robotiques et numériques pour l'agriculture.

Trois nouvelles mentions ouvriront à la rentrée 2027, puis une dernière à la rentrée 2028.

En France, 44 établissements d'enseignement technique et 10 établissements de l'enseignement supérieur sont accrédités sur l'ensemble du territoire pour la rentrée 2026. Les établissements candidats ont constitué des consortiums associant obligatoirement un établissement d'enseignement technique agricole délivrant un BTS agricole et un établissement d'enseignement supérieur (public, privé-associatif sous contrat avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE)). Pour la Bourgogne-Franche-Comté (BFC), ces établissements accrédités sont au nombre de trois pour deux des six mentions :

– En Côte-d'Or, l'Institut Agro Dijon, pour les mentions « Systèmes robotiques et numériques pour l'agriculture » et « Élevage et transitions »
– En Saône-et-Loire, l'Eplefpa Fontaines-Sud Bourgogne pour la mention « Élevage et transitions »
– En Haute-Saône, l'Eplefpa de Vesoul pour la mention « Systèmes robotiques et numériques pour l'agriculture ».

D'après communiqué



Ministère de l'Agriculture

La carte des établissements accrédités pour délivrer les six premières mentions du Bachelor Agro.

ÉLEVAGE

// OUTILS DE PRODUCTIONS

58 Faire découvrir les possibilités

Afin de faire découvrir l'insémination aux élèves de seconde Productions animales du Legta du Morvan, une journée spécifique était organisée le 27 janvier à Saulières.

Après avoir étudié en cours les modes de reproduction en élevage allaitant, les élèves de secondes Productions animales du Legta du Morvan (Château-Chinon), ont pu les découvrir en situation le 27 janvier, au Gaec des Jonquilles à Saulières (Saint Péreuse). Pour rappel, cette sortie était axée spécifiquement sur l'insémination artificielle (IA) et la génomique.

Pour l'occasion, les élèves furent accompagnés par Catherine Blin, enseignante de zootechnie, et Pauline Kindler, enseignante de biologie. Ainsi, si la monte naturelle était bien connue des élèves, la pratique de l'insémination était une totale nouveauté pour eux. Pour éclairer un peu plus le choix de l'exploitation en la matière, Cédric Bernier, associé du Gaec des Jonquilles, fit une présentation de ce dernier et revint sur les problématiques rencontrées avant la mise en place de l'IA.



Legta du Morvan

Durant la journée dédiée à l'IA, les élèves du Legta du Morvan ont pu échanger avec Cédric Bernier, associé du Gaec des Jonquilles où se déroulait la rencontre.



Legta du Morvan

Bruno Bécamel, inséminateur chez Elva Novia, était également présent pour fournir des informations.

Pour l'élevage

Durant son explication, il détaille qu'autrefois les associés avaient de nombreuses césariennes sur génisses (environ vingt par an), engendrant des frais vétérinaires et un taux de réforme élevés. Afin de renouveler la génétique, les associés se sont donc lancés dans la pratique de l'IA sur génisses en 2010, tout en augmentant son utilisation au fil des ans. Après ces éléments, il fut tout de même rappelé aux élèves par Cédric Bernier et leurs enseignantes, que l'IA requière une surveillance accrue des éleveurs notamment pour les chaleurs, l'état général de l'animal à l'approche de la mise à la reproduction ou encore pour l'alimentation qui doit être obligatoirement équilibrée et de qualité alliée à une minéralisation. Sur ces points, Cédric Bernier rappelle que la surveillance des chaleurs se fait au sein du Gaec deux fois par jour, tout en détaillant que l'IA a permis au Gaec de réduire le nombre de taureaux, donc de frais alimentaires et autres… En plus, il développe que l'allotement du troupeau au printemps et la gestion du pâturage sont également facilités par l'utilisation de l'IA. La question de la génétique fut abordée durant les échanges avec les élèves, avec une recherche spécifique du Gaec sur la facilité de naissances, les qualités maternelles, l'aptitude au vêlage, l'index de synthèse au sevrage ou encore le sans corne. Cédric Bernier stipule : *« Nous pratiquons la génomique sur les femelles depuis deux ans. Pour nous, l'IA représente aujourd'hui un atout considérable sur le plan sanitaire puisqu'il n'y a plus d'introduction d'animaux extérieurs dans notre troupeau »*. Catherine Blin rebondit : *« Lors d'achat d'animaux extérieurs les risques sont multiples notamment avec la besnoitiose, la dermatite digitale ou encore la pasteurellose »*. Cela étant, le coût de tout cela fut rappelé par Catherine Blin : *« Les outils que sont l'IA, la génomique, la pelvimétrie, les détecteurs de vêlages ou de chaleurs représentent des investissements certains mais qui permettent in fine d'améliorer la productivité du troupeau… »*.

En plus…

Afin de présenter un panorama complet de l'IA, Bruno Bécamel, inséminateur chez Elva Novia, était également présent lors de la rencontre pour échanger avec les élèves sur les missions de son métier ou encore son parcours scolaire et les compétences requises pour faire cette profession. Il développe : *« Il faut avoir un sens de l'observation et l'organisation, car nous parcourons souvent beaucoup de kilomètres par an pour couvrir un secteur »*. Après ces mises en lumière, deux inséminations furent réalisées l'une sur génisse et l'autre sur vache. Puis, Bruno Bécamel fit un prélèvement en vue d'une analyse génomique. À la fin de la journée, les élèves font le bilan, comme Nathan, 16 ans : *« Cette visite m'a apporté des connaissances sur le choix des troupeaux. En plus, j'ai aussi pris connaissance des différents avantages et inconvénients de l'utilisation de l'IA et de la génomique comme le pourcentage de réussite élevé mais aussi du prix »*. De son côté, Édouard, 15 ans, pointe : *« J'ai apprécié de voir les inséminations en situation comme d'avoir les retours concrets de l'inséminateur et de l'éleveur sur cette pratique »*. Il semble donc que cette journée de découverte de cette pratique fut appréciée et instructive.

Catherine Blin et Pauline Kindler, Legta du Morvan

// PORTRAIT

21 Bientôt ostéo

Nous avons rencontré Alissa Blanchard au Gaec des Granges de Vesvres, près de Vitteaux. Cette jeune femme de 23 ans proposera d'ici peu ses services en ostéopathie animalière.



La Saône-et-loirienne a terminé un cursus scolaire l'ayant conduit à un diplôme bac+5.

Voici le récit d'une rencontre atypique au Gaec des Granges de Vesvres, chez Luc, Colette et Clément Dupaquier. Nous avions déjà croisé, l'an passé dans cette ferme, Alexis Blanchard, apprenti en BTS Acse. « V'là-t'y pas » qu'une seconde personne du même nom travaille dans cette même exploitation. Alissa Blanchard, sœur d'Alexis, est salariée à mi-temps depuis quelque temps. *« Je travaille ici avant de m'installer comme ostéopathe animalière. J'ai eu mon diplôme en mai dernier, mais pour lancer mon activité, mes compétences doivent être reconnues et validées par le Conseil national de l'Ordre des vétérinaires. Je suis en train de passer les examens de théorie et de pratique »*. Alissa Blanchard s'installera dans la foulée en Saône-et-Loire, dans son village de Mont, à 40 km de Paray-le-Monial. Avec des déplacements, elle l'espère, dans l'Allier, la Nièvre et la Côte-d'Or.

Un long parcours

Alissa Blanchard, après un bac scientifique, s'est tournée vers Biopraxia, un établissement d'enseignement supérieur privé d'ostéopathie animale, dont un des sites se trouve à Cluny, à une heure de son domicile. *« Depuis toute petite, je savais que je voulais travailler au milieu et au contact des animaux »*, retrace la petite-fille d'agriculteurs, *« j'ai longtemps pensé à devenir vétérinaire, mais je me suis aperçue que la chirurgie et les médicaments n'étaient pas ce que je préférais. Mes parents et moi avons des chevaux : nous faisions appel à une ostéopathe pour différents maux, je connaissais déjà ce métier, celui-ci me correspondait parfaitement »*. Ses cinq années post-bac, terminées au Centre national des études spécialisées en ostéopathie animale (C-Nesoa) de Châtel-Guyon dans le Puy-de-Dôme, lui ont permis de découvrir de multiples facettes du monde agricole. Alissa revient ici sur son parcours : *« c'est une formation exigeante autant sur le plan du travail et de l'investissement personnel que sur le plan financier car c'est une école privée. Les stages d'immersion ont été nombreux et très enrichissants, un peu partout en France. J'ai côtoyé différents professionnels comme des vétérinaires, des maréchaux-ferrants, des podologues, des ostéopathes bien sûr, et aussi une dentiste pour équins. À chaque stage, il y avait différentes façons de travailler, différents animaux sur lesquels intervenir… C'est une formation au top »*.

Une grande passion

Alissa Blanchard a hâte de commencer sa carrière professionnelle, elle qui ne cache pas son petit faible pour les *« gros »* animaux : *« les bovins bien sûr, dans lesquels j'ai toujours été baignée car mes grands-parents avaient des charolais. Et aussi les équins, car nous en avons à la maison et je fais même de la compétition ! L'ostéopathie assure le bien-être et la santé des animaux de ferme, elle se développe de plus en plus, ce sera un métier passion pour moi ! Travailler au Gaec des Granges de Vesvres me permet de rester au contact des bovins, des équins et même des ovins avant mon installation »*.

AG

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Mail : ger_fra@orange.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

SARL
F. GERBET

CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticoles - Cuveries

ÉLEVAGE

// BÂTIMENTS LAITIER

89

Investir pour transmettre

Parmi les demi-journées dédiées aux bâtiments d'élevage, la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé ont souhaité faire un focus sur le Gaec de la Tour, un élevage de bovins laitiers avec deux robots de traite. De quoi préparer la transmission…

Mardi 3 mars au matin, nous retrouvons Frédéric Blin, élu à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Isabelle Degroote, conseillère bâtiment à la Chambre ainsi que Clément Gobancé, conseiller bâtiments agricoles à Alysé, au sein du Gaec de la Tour à Molesmes. *« Pour nous, l'objectif, que ce soit pour Alysé ou pour la Chambre d'agriculture, c'est de maintenir un bassin de production et de consolider le maillage vétérinaire présent au sein du département »*, affirme Frédéric Blin, pour débuter l'après-midi. À ses côtés, Isabelle Degroote, rappelle que différentes réglementations existent *« pour la construction de nouveaux bâtiments »* et que le plus important pour chaque projet *« est que les agriculteurs aillent voir ailleurs avant d'investir sur leur exploitation »*. Didier Plessy, l'un des associés du Gaec, confie d'ailleurs que c'est la démarche qu'ont réalisée les quatre associés. *« Nous avons visité au moins une quinzaine d'exploitations, de la Somme, de la Meuse, de la Mayenne ou encore de l'Aube ou du Cher »*, liste-t-il. Après avoir vu de nombreux projets, Didier avoue que ce n'était pas ce type de bâtiment vers lequel il voulait se tourner à l'origine. C'est donc en avril 2025 qu'ils mettent en route le projet. En installant deux jeunes deux années plus tôt, Didier et Pascal souhaitent agrandir l'exploitation, augmenter la production et se tourner exclusivement vers l'élevage laitier. Sur près 300 hectares, ils choisissent donc un bâtiment en bois avec deux robots de traite, pour près de 110 vaches laitières. Depuis, ils ne regrettent pas leurs choix et affirment être soulagés. *« Nous avons un gain de production énorme. Avant on n'exploitait pas notre potentiel au maximum »*. À cela s'ajoute, la volonté *« d'améliorer le confort, la souplesse de travail et le bien-être animal en investissant dans des équipements flexibles »*. Cette volonté s'accompagne d'actes, avec l'investissement dans des logettes caillebotis, des sangles et des cornadis. Depuis, *« aucune vache ne glisse, aucune blessure n'est constatée, ce qui prouve le confort pour les vaches »*.



Ce mardi 3 mars, la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé ont donné rendez-vous aux éleveurs au sein du Gaec de la Tour pour un bâtiment neuf avec deux robots de traite.

« Passionnés par l'activité laitière »

Cet investissement s'inscrit également dans une volonté de *« ne plus avoir de contrainte avec la traite »* et de permettre *« à un seul associé d'être présent le week-end »*. Didier témoigne de *« l'usure physique »* à laquelle il faisait face, et de la volonté de ne pas *« laisser cette pénibilité pour la prochaine génération »*. Quant aux vaches, *« les anciennes ont eu du mal à adhérer à la nouvelle manière de traire mais les jeunes s'y sont faits tout de suite »* et depuis, la moyenne est de 2,9 passages par vaches par jour. Aux côtés de sonfils Lucas et de son neveu Romain, Didier annonce également l'investissement dans un *« tracker solaire »* avec la société Akwind. Situé à proximité de l'exploitation, il permet d'alimenter le bâtiment à 35 % et le reste *« est dédié à la revente »*. Pendant ce temps, Christel Proust, commerciale chez Lely, propose une visite des salles de traite (A5) et explique que cette machine a été pensée pour le technicien. *« Elle permet d'analyser le lait, au moins dix fois par traite et de donner des résultats (sur la couleur du lait, la conductivité, le débit du lait) »*, affirme-t-elle devant certains visiteurs présents. Pour que cette nouvelle routine soit intégrée au sein d'une exploitation, *« il faut approximativement six mois aux vaches »*. Elle conseille de faire *« des cycles par lot et faire a minima trois traites par jour »*. Autonomes les vaches continuent leurs parcours pendant que les éleveurs s'affairent autour des salles de traite. Avant de conclure, Didier Plessy explique que *« ce gain de temps à la traite leur permet de donner plus de temps pour les génisses »*.

Charlotte Sauvignac

// BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE

89

S'adapter aux contraintes locales

Pour clore les Journées bâtiments d'élevage, rendez-vous est pris sur l'exploitation de l'Earl des Fourneaux. Cet élevage de vaches allaitantes a investi dans un bâtiment comprenant deux stabulations, un espace de stockage et une partie dédiée à l'engraissement.

C'est à Egriselles-le-Bocage que se termine le tour des exploitations ayant réalisé des investissements innovants en matière de bâtiments d'élevage. Christian Deschamps, éleveur de vaches croisées charolais et salers, accueille les nombreux visiteurs présents. Fils d'éleveur de moutons, il a repris l'exploitation familiale avec sa conjointe de l'époque en la convertissant en pension pour chevaux et en vendant du foin. En 2013, Christian Deschamps change d'optique et décide de relancer l'élevage au sein de l'Earl des Fourneaux, avec son associé, situé en plein centre du village. Déjà doté d'un équipement adapté, il opte pour croiser la vache salers, connue pour *« être rustique, bonne laitière avec un vêlage facile »* avec la vache charolaise réputée pour avoir *« un bon poids de carcasse »*, créant un *« bon mélange »*. Au fur et à mesure du temps, l'éleveur agrandit son exploitation en rachetant des parcelles. À ce jour, il possède 190 hectares dont 35 sont consacrés aux prairies permanentes et 155 hectares en cultures (colza, blé, pois, orge, luzerne) afin d'être *« autonome en alimentation animale »*. En prenant de l'ampleur, Christian Deschamps a la volonté d'augmenter son cheptel, passant de 90 bêtes à 155 au total. Limité par l'espace de l'exploitation familiale dont il a hérité, *« je prends la décision de partir du village pour construire un bâtiment plus éloigné et avoir plus d'espace, sur des terres dédiées, à l'origine, aux céréales »*, témoigne-t-il. En se tournant vers Isabelle Degroote, l'agriculteur remercie chaleureusement la Chambre d'agriculture de l'Yonne pour *« l'appui administratif qu'il a reçu de la part des conseillers. Sans toute cette aide, je n'aurai pas pu me lancer dans ce projet »*. La conseillère prend à son tour la parole pour affirmer *« la difficulté d'agrandir des cheptels au sein des villages. Il est important de toujours positionner le bâtiment en fonction des projets à long terme »*. Maire et conseiller départemental, Christian Deschamps ajoute l'importance de penser *« un bâtiment en fonction de l'intégration paysagère au sein d'une commune »*.





Christian Deschamps, éleveur à Egriselles-le-Bocage, montre sa cage de contention, un investissement compris dans la construction de son nouveau bâtiment d'élevage allaitant.

Améliorer le confort de travail

Pour cet éleveur, l'objectif à moyen terme est de *« tout placer au même endroit, sur la nouvelle structure et d'abandonner l'exploitation située au centre du village. Cela permettra de faciliter la charge de travail »*. En se lançant dans cette nouvelle aventure en avril 2024, Christian Deschamps décide de concevoir un bâtiment en bois, *« plus confortable pour les bêtes »* comprenant une stabulation mixte élevage ou engraissement de 520 m², un stockage de fourrage de 790 m² et un bâtiment dédié à l'engraissement cases d'élevage, s'ajoutant à la stabulation vaches allaitantes en aire paillée déjà présente au sein de l'exploitation. C'est en automne 2025 qu'il peut enfin être maître des lieux et décide de *« situer la partie engraissement derrière la partie fourrage »*. L'engraissement est pour lui très important, car cela *« permet d'avoir une chaîne plus longue d'élevage »*. La partie fourrage, quant à elle, contient de *« l'enrubannage de luzerne, foin, céréales produites sur l'exploitation et transformée sur place »*. Il tient à ajouter que ce bâtiment *« d'abord pensé pour l'élevage, a également été pensé pour le photovoltaïque »*. Satisfait de ses investissements, il compte potentiellement agrandir *« le bâtiment de stockage de paille »* afin d'améliorer *« le confort de travail et faciliter la transmission de l'exploitation »*. Après la transmission de son exploitation, Christian Deschamps compte bien sur *« le photovoltaïque pour être un complément de retraite »*.

Charlotte Sauvignac

ÉLEVAGE

// BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE

89

Une extension destinée à l'élevage de chèvres

À l'occasion des Journées Bâtiments d'élevage, mardi 3 mars au matin, c'est l'Earl des Fragnes, élevage caprin, qui a été mis à l'honneur avec l'extension d'un bâtiment principal abritant un bloc de traite.

En cette belle matinée ensoleillée, nous retrouvons Éric Saison, élu à la Chambre d'agriculture, pour inaugurer la demi-journée à Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe au sein de l'Earl des Fragnes dirigée par Fabien Gauthier et de sa femme. *« Ces journées sont des moments forts pour découvrir les innovations qu'on peut trouver aux cœurs des cours de ferme. Ce matin, nous allons découvrir une extension de bâtiments avec un investissement dans une traite rotative »*, affirme Éric Saison. Avec près de 340 chèvres saanen, Fabien Gauthier présente une exploitation en agriculture biologique depuis la sixième année, où 96 hectares sont consacrés en prairies et le reste à la production de méteil grain, de luzerne et d'avoine, afin *« d'être quasiment autonome sur la ferme »*. Tout commence lorsqu'il intègre l'exploitation familiale en 2007 afin de remplacer son père et sa mère. Fabien Gauthier se retrouve donc en Gaec avec son frère au sein d'une exploitation en bovins laitiers. En 2010, les deux membres décident d'arrêter l'élevage laitier pour se consacrer à un élevage de bovins allaitants et à un élevage caprins. Ce n'est que 4 ans plus tard que son frère décide de partir de l'exploitation. En 2016, lorsque sa conjointe reprend la place de sa femme, l'éleveur décide de changer de société, en passant d'un Gaec à une EARL.



Ce mardi 3 mars au matin, l'Earl des Fragnes a ouvert ses portes à deux classes de Lycée Agricole pour montrer l'élevage de chèvres et plus précisément un bloc traite.

En 2020, les deux associés choisissent d'arrêter l'élevage de bovins allaitants pour se consacrer exclusivement à l'élevage de chèvres, passant de 220 chèvres en 2010 à 300 chèvres en 2020. Cette même année, l'Earl des Fragnes investit dans un nouveau bâtiment dédié la nurserie, aux chevrettes de plus de 2 mois ainsi qu'aux boucs. *« Nous voulions avoir plus d'espace, afin de travailler dans de meilleures conditions. Cependant, à ce moment-là, nous étions restés avec une salle de traite automatique conçut dans un bâtiment ancien, très peu lumineux »*, témoigne l'éleveur.

Améliorer ses conditions de travail

Pendant la visite guidée par Isabelle Degroote, conseillère bâtiments à la Chambre d'agriculture de l'Yonne et l'éleveur, les étudiants des deux lycées agricoles entrent dans la *« nouvelle salle de traite, mise en route en 2023 et fonctionnelle depuis l'année dernière »* qui change du tout au tout. *« Après l'extension du bâtiment principal, le choix s'est porté sur un bloc de traite, comprenant un roto, une laiterie et une aire d'attente ainsi que la création d'un couloir pour faire le lien entre les deux bâtiments »*, décrit la conseillère bâtiments. Accompagné par Chapuy Frères, société ayant conçu le roto, Fabien Gauthier explique qu'il *« a investi dans une plateforme achetée d'occasion et a acheté un roto de traite au constructeur »*. Après avoir passé la partie technique, Fabien Gauthier confesse que *« depuis cet investissement j'ai gagné entre une heure et une heure et demie de temps sur la traite, en fonction des périodes »* et qu'un bâtiment lumineux *« améliorer mes conditions de travail, notamment aux périodes clés de la traite »*. Avec l'acquisition du roto, il gagne l'équivalent de 15 jours par an sur le temps de traite habituel. Il a également décidé de passer de six lots à quatre pour la traite et la conduite en élevage. En terminant le tour, Chantal Michoux, professeure de zootechnie au Lycée de Chesnoy confie que *« tous mes élèves souhaitent se tourner vers l'élevage. En leur montrant des élevages différents de ce qu'ils ambitionnent, cela peut peut-être susciter des vocations »*.

Charlotte Sauvignac

// CHRONIQUE OVINE

7 unités d'azote en plus grâce au pâturage des brebis sur les couverts végétaux



M. Floquet

Les brebis économisent du temps et de la main-d'œuvre.

Les avantages du pâturage des couverts végétaux par rapport aux destructions mécanique et chimique viennent d'être confirmés dans une récente étude[1]. Le surplus d'azote disponible pour la culture suivante est de l'ordre de 7 unités d'azote par ha. De plus, le pâturage n'induit pas de taux de levée ou de salissement différent d'un broyage ou d'une pulvérisation chimique. En conséquence, le rendement de la culture suivante n'est pas modifié. Les principaux intérêts du pâturage restent les économies de charges de mécanisation et de temps de travail liés au broyage ou à la pulvérisation. Une moindre présence des limaces et des rongeurs a également été observée. Pour en savoir plus, le *replay* du webinaire *« le pâturage des couverts végétaux : une alternative pour leur destruction »* sera disponible le 12 décembre sur ciirpo.idele.fr et sur le site WEB du programme Herbe et Fourrages en Centre-Val de Loire.

Équipe technique ovine de BFC et Laurence Sagot (Institut de l'Élevage/CIIRPO)

(1) étude Glyphovin conduite par le CIIRPO avec le Programme Herbe et Fourrages en Centre-Val de Loire avec un financement du conseil régional du Centre-Val de Loire

// EN BREF

Lait La collecte française soutenue début 2026, prix du lait en baisse

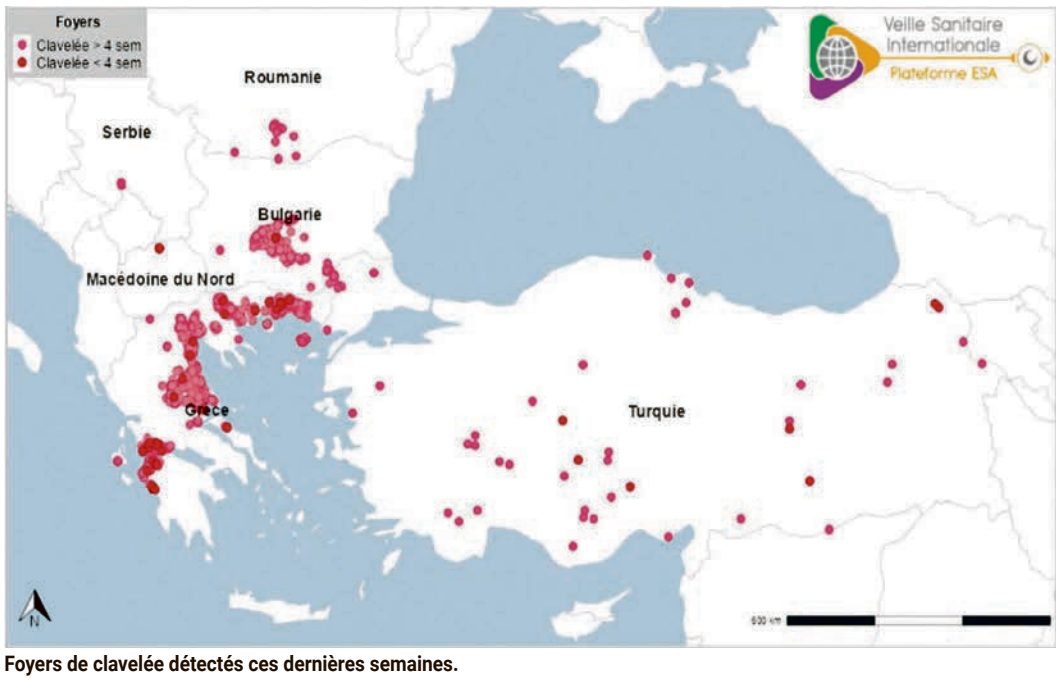
La collecte de lait de vache en France poursuit sa hausse à un rythme soutenu en ce début 2026 : sur les sept premières semaines de l'année, elle progresse de 5,3 % par rapport à la même période de 2025, selon les données publiées par FranceAgriMer. La collecte s'est nettement redressée depuis l'été 2025, affichant une croissance de 1,9 % sur l'ensemble de l'année 2025. La production laitière augmente ainsi pour la deuxième année consécutive, souligne le Cniel (interprofession laitière) dans sa note de conjoncture de février 2026, publiée le 4 mars. Conséquence de cet afflux de matière première, *« le prix standard du lait conventionnel s'est établi à 454,80 €/1 000 1 en décembre 2025, un recul de 5,50 €/1 000 1 sur un mois, passant ainsi sous son niveau de décembre 2024. Au total, entre septembre et décembre 2025, le prix du lait s'est dégradé de 23,80 €/1 000 1 »*, note FranceAgriMer. L'abondance de lait dans tous les grands bassins exportateurs *« entraîne les prix des produits laitiers industriels dans une phase descendante »*, note le Cniel. *« Bien que le prix des vaches de réforme soit actuellement assez élevé, il n'y a pas de signes de fléchissement de la production laitière en Europe »*.



// OVINS ET CAPRINS

Vigilance sur deux maladies très contagieuses

Au sud de l'Europe, la clavelée et la peste des petits ruminants sévissent. Ces maladies sont très contagieuses et sont soumises à éradication. Cet article cherche à informer de la situation, à sensibiliser les détenteurs d'ovins et de caprins et à rappeler que la biosécurité est plus que jamais indispensable dans les élevages.



Foyers de clavelée détectés ces dernières semaines.



Foyers de peste des petits ruminants en Europe et Turquie depuis juillet 2025.

Deux nouvelles menaces sanitaires concernent les élevages de petits ruminants : la clavelée, également appelée variole ovine et caprine, et la peste des petits ruminants. Face à cette situation, la vigilance et le respect strict des mesures de biosécurité demeurent essentiels. Ces éléments renforcent la nécessité d'une surveillance accrue et d'une application rigoureuse des mesures sanitaires afin de limiter tout risque de diffusion.

La clavelée est actuellement signalée dans plusieurs pays d'Europe du Sud, avec une dynamique préoccupante :
- Bulgarie : 183 foyers recensés depuis le 1er juillet 2025.
- Grèce : 50 foyers détectés sur les quatre dernières semaines. Soit depuis le mois de juillet 2025, 1 558 foyers recensés. La circulation virale marquée dans plusieurs régions du nord, du centre et de l'est du pays, peut s'expliquer par la forte densité animale, le faible niveau de biosécurité et les mouvements illégaux.
- Macédoine du Nord : 3 foyers détectés depuis le 23 janvier 2026 dans des élevages ovins.
- Roumanie : aucune nouvelle déclaration récente, mais 21 foyers recensés depuis le 1er juillet 2025.
- Serbie : pas de nouveau cas signalé ; trois foyers ont été détectés depuis le premier cas enregistré le 17 septembre 2025.

Signes cliniques de la clavelée

La clavelée ou variole caprine est une maladie de catégorie A-D-E au niveau Européen, classée au même rang sanitaire que la dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNC). À ce titre, elle fait partie des maladies les plus réglementées au niveau européen, nécessitant une déclaration immédiate et des mesures strictes de gestion en cas de confirmation avec éradication immédiate et obligatoire. Elle est due à un virus appelé Capripoxvirus de la famille des Poxvirus. Il peut survivre six mois dans les croûtes sèches et plusieurs mois dans la laine.

Ce virus touche les ovins et caprins de tout âge, il est très contagieux. La transmission se fait par contact direct (croûtes sécrétions nasales et oculaires) et indirect (litière, matériels, insectes ou poussières). Le temps d'incubation est de 4 à 21 jours. Selon la souche virale, la morbidité peut atteindre 100 %. La mortalité est généralement de 5-10 % en zone endémique, mais peut atteindre jusqu'à 100 % chez les jeunes animaux. Chez les moutons et les chèvres, plusieurs formes cliniques peuvent être observées :

La forme classique vésiculeuse (en quatre phases) :
- Phase d'invasion (2 à 4 jours) : hyperthermie, écoulements lacrymaux, salivaires et nasaux abondants, œdème des paupières, photophobie.
- Phase d'éruption (3 à 4 jours) : apparition de taches rouges ou rosées évoluant en papules de 6 à 20 mm de diamètre.
- Phase de sécrétion : les papules s'affaissent, s'infiltrent d'un liquide jaunâtre à rougeâtre, puis se transforment en vésicules.
- Phase de dessiccation (4 à 5 jours) : formation de croûtes qui finissent par se détacher.

La forme nodulaire :
Les papules évoluent directement en nodules, qui se nécrosent avant de tomber.

Les formes compliquées :
Dans les cas graves, on peut observer :
- Troubles respiratoires et digestifs
- Avortement
- Jetage abondant
-Symptômes nerveux
- Une mortalité pouvant atteindre 80 % chez les agneaux.

PPR : une circulation à bas bruit

La Peste des petits ruminants (PPR) est enzootique dans de nombreux pays d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie. Au niveau mondial, elle fait l'objet d'un programme de contrôle et d'éradication piloté conjointement par l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) et la FAO. La situation dans les Balkans est la suivante :

- Croatie : aucun nouveau foyer depuis le cinquième cas détecté le 13 janvier 2026. Le premier foyer avait été identifié le 11 décembre 2025, à la suite de la détection d'avortements sans autres signes cliniques. Les foyers suivants n'ont présenté aucun signe clinique et ont été mis en évidence dans le cadre des enquêtes épidémiologiques et du dépistage systématique réalisés autour du premier cas.
- Autres pays des Balkans : le dernier foyer connu avant la Croatie avait été détecté le 24 septembre 2025 au Kosovo, soit une période de près de 2,5 mois sans aucune déclaration avant la première détection en Croatie. Une circulation à bas bruit du virus est suspectée dans plusieurs pays n'ayant pas encore détecté ou déclaré officiellement sa présence sur leur territoire.

La PPR est une maladie virale due à un virus du genre Morbillivirus, apparenté à celui de la peste bovine (maladie éradiquée au niveau mondial en 2011). La lignée aujourd'hui la plus répandue en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie, est à l'origine des émergences récentes en Europe. La maladie atteint principalement les ovins et caprins. Comme la clavelée, la PPR est classée A-D-E au niveau européen. Elle n'est pas transmissible à l'homme. La transmission se fait principalement :
- Par inhalation de gouttelettes émises lors de la toux ou des éternuements d'animaux infectés,
- Par contact direct entre animaux,
Le rôle du milieu extérieur contaminé reste mal connu, mais des transmissions indirectes ont été suspectées lors des émergences en Europe. La maladie est généralement caractérisée par :
- Une forte fièvre,
- Un abattement sévère,
- Des sécrétions oculaires et nasales importantes,
- Des lésions buccales douloureuses empêchant l'alimentation,
- Des pneumonies,
- Des diarrhées aiguës.
- L'issue est fréquemment fatale.

Cependant, certains animaux peuvent développer peu, voire aucun signe clinique, selon la race, l'état sanitaire et les conditions d'élevage. Cette variabilité, fréquemment observée lors des émergences en Europe, complique la détection précoce de la maladie sur le terrain.

La biosécurité, plus que jamais incontournable

Pour limiter le risque d'introduction et de diffusion de la clavelée, il est indispensable de :
- Renforcer les mesures de biosécurité (contrôle strict des introductions, quarantaine, désinfection du matériel). Ne pas acheter des animaux dans les pays à risque.
- Être particulièrement vigilant lors des mouvements d'animaux.
- Signaler immédiatement tout signe suspect au vétérinaire sanitaire.
La prévention et la réactivité restent les meilleurs remparts contre l'introduction de la maladie sur le territoire.

À l'approche des fêtes religieuses, notamment Pâques (le 5 avril) et l'Aïd-el-Kébir (aux alentours du 26 mai), les effectifs en élevage augmentent traditionnellement. Cette période s'accompagne d'une hausse du nombre de petits ruminants en Europe et d'une intensification des mouvements commerciaux, tant intra-européens qu'avec les pays tiers. La prévention repose sur des mesures simples mais rigoureuses : biosécurité renforcée, surveillance attentive des animaux, intervention rapide du vétérinaire. Il est impératif d'être particulièrement vigilant lors des introductions d'animaux dans le troupeau, en respectant strictement les périodes de quarantaine et les contrôles sanitaires, qui constituent l'un des principaux points d'entrée des maladies.

La réactivité et la rigueur des éleveurs demeurent la clé pour protéger durablement les troupeaux et préserver la santé des élevages.

GDS BFC, d'après GDS 71

// COLZA

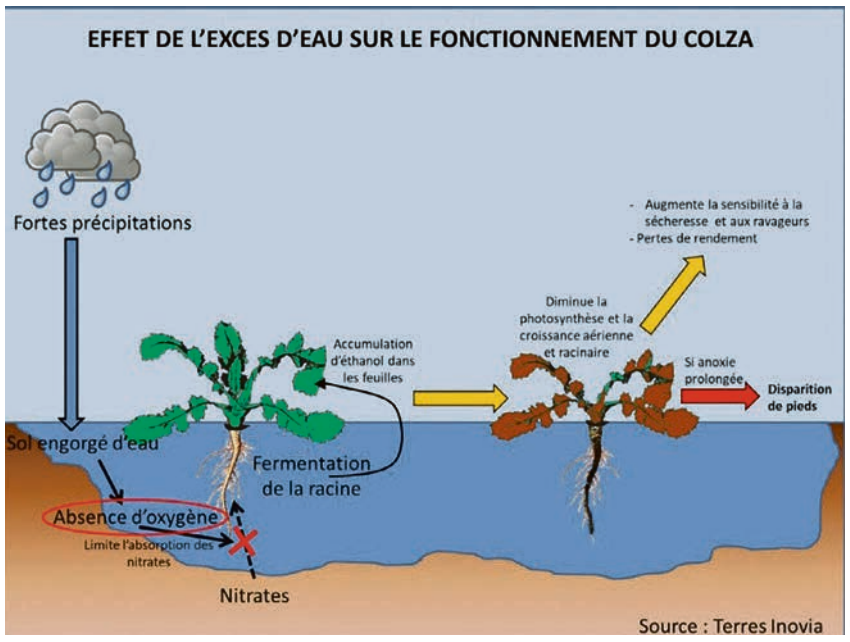
Des excès d'eau à relativiser selon les secteurs

Les fortes précipitations rencontrées depuis plusieurs semaines ont provoqué des excès d'eau dans de nombreuses régions. Quelles sont les conséquences sur la culture du colza ? Terres Inovia fait le point.

Les forts épisodes de pluies depuis mi-janvier provoquent des excès d'eau dans de nombreuses régions, voire des inondations dans les secteurs les plus arrosés.

Cette situation s'explique par plusieurs raisons :

- De grandes quantités d'eau sont tombées et ont entraîné l'accumulation d'eau dans certaines parcelles. Selon les secteurs, les nombres de jours de pluie depuis janvier sont importants (Voir tableau 1).
- Le type de sol : les sols de limon froid et humide sont les plus concernés (Bourgogne-Franche-Comté, secteur de la Champagne Humide, secteur de la Brie, Lorraine, Barois).
- La structure de sol : la présence d'une zone tassée limite l'infiltration dans le sol.



Terres Inovia

Graphique 1

La croissance de la plante pénalisée

Ces fortes précipitations entraînent une anoxie racinaire dont le colza est très sensible à cette période (voir graphique 1)

En effet, l'excès d'eau bloque l'absorption des nitrates et provoque une fermentation des racines qui produit de l'éthanol s'accumulant dans les feuilles. Cette accumulation perturbe le fonctionnement de la photosynthèse et pénalise le redémarrage des plantes en limitant la croissance aérienne et surtout racinaire.

Sur le graphique 2, nous remarquons que les situations d'hydromorphie modérée (semi-hypoxie) ont un faible impact sur la photosynthèse. Par contre, les situations d'hydromorphie importante (hypoxie totale = ennoiement) impactent fortement la photosynthèse.

La plante prend alors une couleur rougeâtre. La racine se décompose avec une odeur désagréable. Dans les cas les plus graves (anoxie importante et prolongée), le système racinaire pourrit et les pieds disparaissent.

Par la suite, ces défauts d'enracinement diminueront :

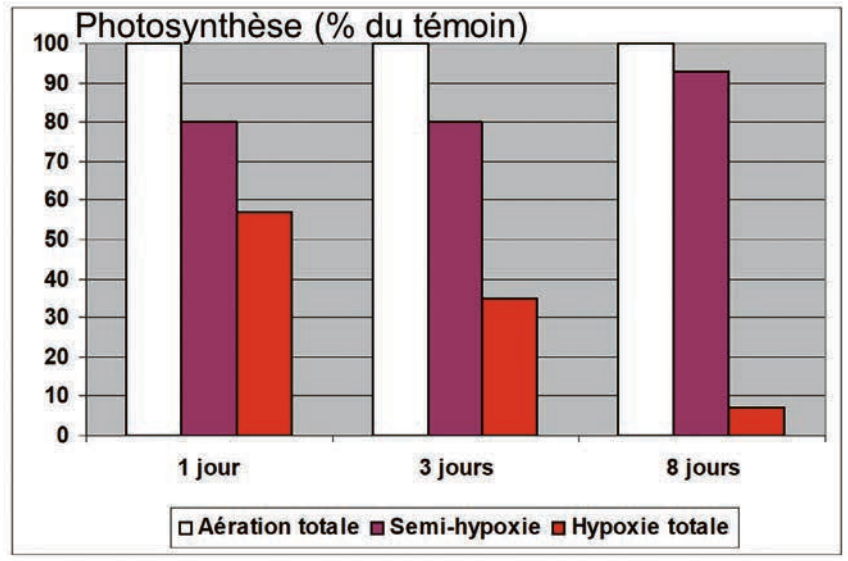
- l'exploration racinaire,
- la valorisation des ressources du sol et des engrais,
- les capacités de compensation en cas d'accidents climatiques (stress hydrique) ou d'attaques de ravageurs au printemps (méligèthes).

Quels impacts aujourd'hui ?

Tous les secteurs ne sont pas touchés dans la même mesure par des problèmes liés à l'hydromorphie. La Bourgogne Franche-Comté semble plus concernée que les autres secteurs de la région Nord et Est. Les prochains jours seront déterminants pour réaliser le diagnostic des parcelles.

La conduite à tenir dépendra de l'importance de la zone impactée par l'hydromorphie.

1 • Si l'hydromorphie concerne une grande partie de la parcelle. Le remplacement de la culture est conseillé.



Graphique 2

Tableau 1 // Précipitations depuis le 1er janvier 2026 sur la zone nord-est

Station météo	Nombre de jours de pluie du 1er janvier au 24 février 2026	Cumul de précipitations (mm) du 1er janvier au 24 février 2026
Dijon (21)	20	114
Nancy (54)	29	157
Reims (51)	22	146
Lille (59)	26	146

InfoClimat

Pour cela, tenir compte de la réserve hydrique du sol et des herbicides appliqués à l'automne.

2 • Si l'hydromorphie concerne des zones limitées dans la parcelle, adapter la dose d'azote au potentiel de rendement (revu à la baisse) et maintenir la protection fongicide. Pour éviter que ces zones ne se resalissent, certains agriculteurs sèment à la volée du trèfle blanc ou violet pour occuper l'espace et limiter les levées d'adventices.

Michael Geloen, Terres Inovia

// NOUVELLE FILIÈRE

Le chanvre, une culture qui a de l'avenir

Le 24 mars prochain, la Chambre d'agriculture de l'Yonne organise, avec un grand nombre de partenaires, une journée consacrée à la culture du chanvre. Focus sur les différentes filières existantes dans le département.



Anicet Bretagne

Le 24 mars prochain, la Chambre d'agriculture et de nombreux partenaires organisent une journée dédiée au chanvre.

C'est avec la participation de Terres Inovia, 110 Bourgogne, l'Ademe, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Crédit Agricole, Cuma BFC, Draaf BFC, Géochanvre, Groupama, la Chanvrière de l'Aube et Triangle Énergie que la Chambre d'agriculture annonce une journée dédiée à la culture du chanvre, le 24 mars prochain, à Courlon-sur-Yonne. Cette journée proposera plusieurs ateliers : un itinéraire technique du chanvre, un point sur les filières du département en agriculture biologique et en conventionnel, un focus sur le matériel et les bâtiments de stockage utilisés. Pour ce faire, nous sommes allés à la rencontre des deux structures en charge de la production et de la commercialisation du chanvre dans l'Yonne. En premier lieu, Éric Ducornet, responsable projet filière au sein de la coopérative 110 Bourgogne. Après onze ans de pratique et quelques difficultés rencontrées, la coopérative a décidé de se concentrer sur la fibre, l'an dernier, et de faire appel à une ETA avec une ensileuse adaptée pour la récolte du chanvre. Chaque année, *« cela concerne entre 10 et 15 agriculteurs, comptabilisant environ entre 150 et 200 hectares »*, détaille Éric Ducornet. Spécialisé dans la fibre, le représentant de la filière liste les débouchés, à savoir : *« l'isolation, la plasturgie automobile ou encore le paillage animal »*. Considéré comme une nouvelle filière, le chanvre pourrait être intéressant *« pour les zones de captage car la culture ne nécessite pas l'utilisation de produits phytosanitaires »*.

Diversifier les débouchés

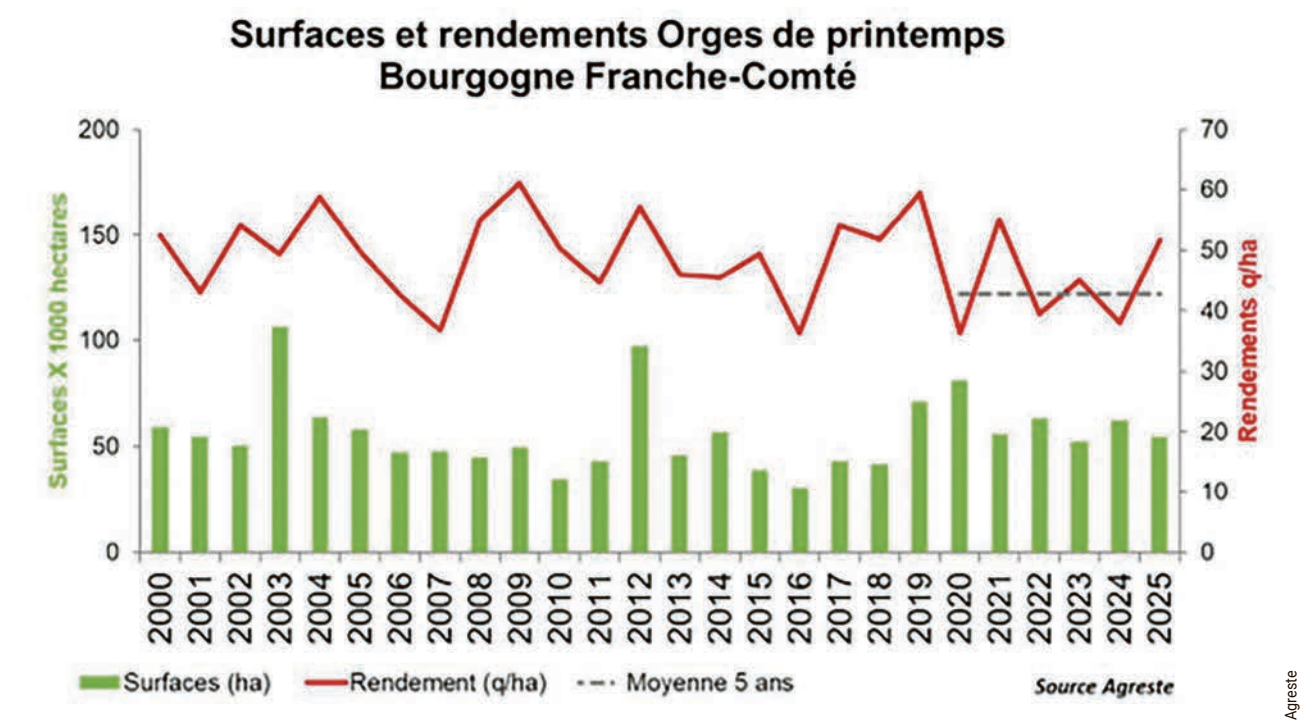
Nous retrouvons ensuite Anicet Bretagne, céréalier icaunais et 1er vice-président de la Chanvrière de l'Aube. Représentant de la structure, il comptabilise environ 45 producteurs engagés sur cinq ans, dans le département représentant entre 900 et 1 000 hectares. Au niveau du marché, *« deux tiers sont exportés, notamment au travers de l'Europe et un tiers est utilisé au niveau national »*, souligne Anicet Bretagne. Considérée comme la première coopérative de France, la Chanvrière de l'Aube utilise la graine appelée *« chènevis »* (alimentation humaine, alimentation animale) ; la partie boisée de la tige du chanvre appelée *« chènevotte »* (paillage des animaux, paillage des espaces verts, isolation) et la *« fibre »* (papier, isolation, textile, plasturgie automobile). Défini comme une culture industrielle, pour Anicet Bretagne le chanvre est une culture qui *« amène une rémunération correcte et représente une bonne alternative agronomique »*. En ce qui le concerne, il a commencé à produire du chanvre dès son installation, notamment dû au fait qu'il est situé sur une zone d'alimentation de captage.

Charlotte Sauvignac

// ORGE DE PRINTEMPS

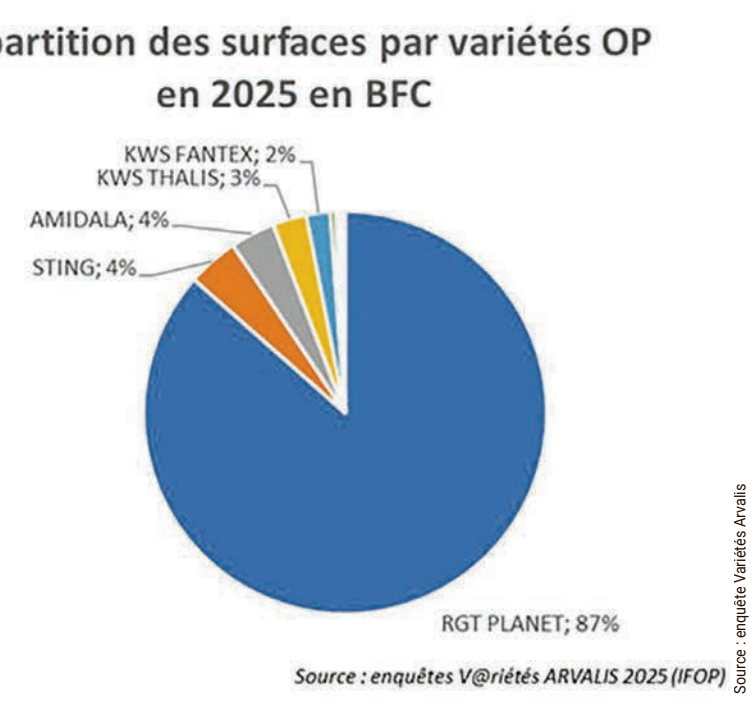
Les éléments clefs à savoir pour

Aravlis Bourgogne Franche-Comté revient sur quelques points-clés de l'itinéraire technique de l'orge de printemps. C'est une espèce qui demande toutes les attentions car rendement et qualité doivent se construire sur un pas de temps court, entre début mars et mi-juillet.



Agreste

Figure 1



Source : enquête Variétés Arvalis

Figure 2 // Répartition des variétés d'orge de printemps brassicole cultivées en 2025 en BFC.

En Bourgogne Franche-Comté, les orges de printemps (OP) ont un débouché majoritairement brassicole. Les surfaces moyennes consacrées aux OP semées en sortie d'hiver s'établissent à 54 600 ha. Le rendement moyen sur 5 ans de l'OP est de 51,6 q/ha, cachant une variabilité interannuelle de 37 q/ha en 2024 jusqu'à 55 q/ha en 2021 (*figure 1*).

Bien choisir la bonne variété

Du côté des variétés, la culture des orges de printemps a pour vocation quasi exclusive la production de malt. Il est donc fortement recommandé de cultiver les variétés pour lesquelles les organismes de collecte locaux ont un marché. Ces variétés sont sélectionnées dans la liste éditée chaque année par les Malteurs et Brasseurs de France. La variété majoritairement cultivée en France et en BFC est RGT Planet. Elle représente 87 % des hectares en BFC. La récente variété préférée Sting se fait une place avec 4 % des surfaces en 2025 (*figure 2*). C'est une variété productive (+ 5 % / RGT Planet), de bonne qualité technologique et tolérante à la verse. On notera aussi l'arrivée en 2024 de LG Allegro (en validation technologique) qui apporte un gain de productivité significatif, avec un très bon calibrage et un bon comportement vis-à-vis des maladies.

Dates de semis

Avec les conditions humides actuelles, jusqu'à quelle date peut-on semer des orges de printemps ? La date de semis est conditionnée par la date de ressuyage des sols et la possibilité d'exécuter une préparation superficielle en un minimum de passages. Les épisodes pluvieux de ces dernières semaines rendent impossible le ressuyage des sols, mais il est souvent bénéfique d'attendre un ressuyage correct du sol plutôt que de vouloir semer à tout prix.

Le créneau de semis idéal pour l'orge de printemps se situe dans une fourchette d'environ un mois, entre le 20 février et le 15 mars. Les semis avant le début de cette période sont souvent exposés à un coup de froid hivernal, alors que les graines sont en train de germer ou que la plante est encore peu vigoureuse. Le bilan d'une telle pratique est trop aléatoire pour être conseillé. Inversement, les semis après la fin de cette période (parfois nécessaires après un hiver humide), risquent de pénaliser la capacité de tallage de l'orge. Il faut donc penser, dans ce cas, à augmenter les densités de semis pour pallier cet inconvénient. De plus, un semis trop tardif peut décaler le cycle dans une séquence de jours « échaudants » pendant le remplissage des grains.

Les hauts rendements sur les orges à deux rangs, comme le sont les orges de printemps, sont souvent atteints avec des peuplements épis élevés. La densité de semis aura pour objectif d'installer un peuplement suffisant, mais sans être excessif, pour éviter la verse assez fréquente sur cette espèce et par conséquent la baisse du calibrage. En BFC, les recommandations s'établissent sur des fourchettes de 300 à 350 g/m² sur les sols de limons et de 350 à 450 g/m² sur des argilo-calcaires plus ou moins caillouteux.

Maîtriser la fertilisation azotée

Le calcul de la dose totale d'azote prévisionnelle s'appuie sur le bilan azoté en soustrayant un ensemble de fournitures du sol au besoin azoté de la plante (2,5 kg d'azote par quintal d'orge). Le débouché des orges de printemps est majoritairement brassicole, ce qui implique de faire attention à la qualité technologique et notamment la teneur en protéines à travers la maîtrise de la dose totale et, dans une moindre mesure, le fractionnement. La gestion du fractionnement doit trouver un compromis entre efficacité acceptable (apports pas trop précoces) et une teneur en protéines compatible avec les exigences brassicoles (de 9,5 à 11,5 % de protéines).

- Le fractionnement : semis (1 tiers de la dose) puis végétation (2 tiers de la dose à 3F-fin tallage) est la stratégie la plus robuste

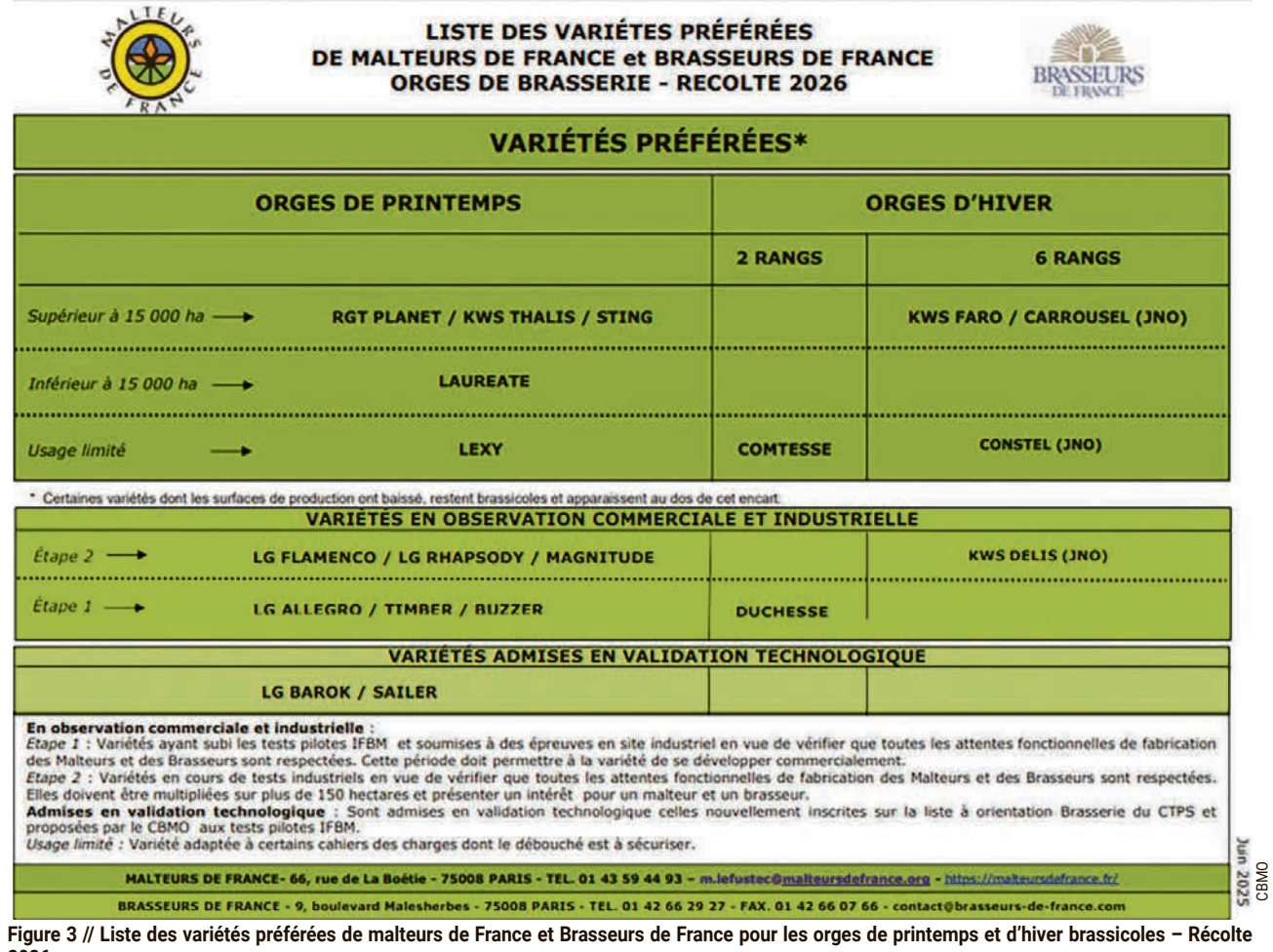
Afin de répartir les risques entre année sèche et année humide, la stratégie la plus robuste est de fractionner l'azote au semis puis au tallage. L'apport en végétation doit être raisonné selon les pluies plus qu'à un stade précis. Ainsi si entre 3 feuilles et début tallage des pluies sont annoncées, il faudra en profiter !

- Le N-tester pour corriger les carences éventuelles et profiter des pluies de mai !

En général, il est souvent observé un retour des pluies fin avril – début mai, il faut donc profiter du N-tester (méthode HNT Extra cf. *figure 5*) qui est la seule solution pour revoir la dose selon le potentiel de l'année et l'état de nutrition des plantes. Des gains de rendements sont à la clé tout en restant dans la fourchette 9,5 - 11,5 % de protéines ! Attention, il faudra prévoir une bande sur-fertilisée dès l'apport d'azote au semis, et les diagnostics ne sont réalisables qu'autour d'un nœud.

- L'enfouissement de l'apport en solution azotée au semis : toujours gagnant

Rappelons également que l'enfouissement de l'apport au semis lorsqu'il est réalisé en solution azotée permet de gagner en moyenne 2 q/ha et 5 à 10 % d'efficacité de l'azote (CAU).



LISTE DES VARIÉTÉS PRÉFÉRÉES
DE MALTEURS DE FRANCE et BRASSEURS DE FRANCE
ORGES DE BRASSERIE - RECOLTE 2026

VARIÉTÉS PRÉFÉRÉES*			
ORGES DE PRINTEMPS		ORGES D'HIVER	
		2 RANGS	6 RANGS
Supérieur à 15 000 ha →	RGT PLANET / KWS THALIS / STING		KWS FARO / CARROUSEL (JNO)
Inférieur à 15 000 ha →	LAUREATE		
Usage limité →	LEXY	COMTESSE	CONSTEL (JNO)

* Certaines variétés dont les surfaces de production ont baissé, restent brassicoles et apparaissent au dos de cet encart.

VARIÉTÉS EN OBSERVATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE			
Étape 2 →	LG FLAMENCO / LG RHAPSODY / MAGNITUDE		KWS DELIS (JNO)
Étape 1 →	LG ALLEGRO / TIMBER / BUZZER	DUCHESSE	

VARIÉTÉS ADMISES EN VALIDATION TECHNOLOGIQUE		
LG BAROK / SAILER		

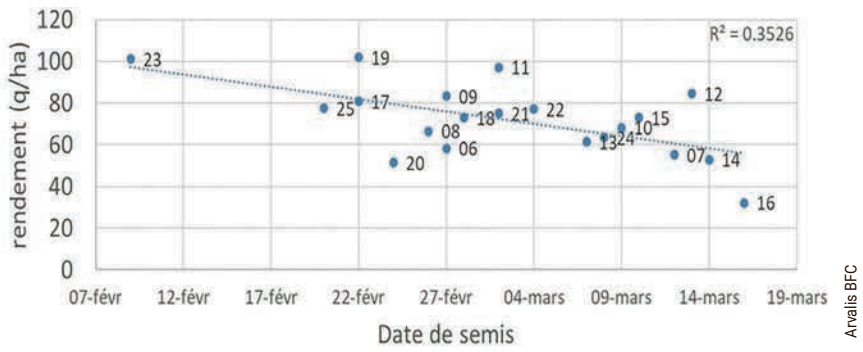
En observation commerciale et industrielle :
Étape 1 : Variétés ayant subi les tests pilotes IFBM et soumises à des épreuves en site industriel en vue de vérifier que toutes les attentes fonctionnelles de fabrication des Malteurs et des Brasseurs sont respectées. Cette période doit permettre à la variété de se développer commercialement.
Étape 2 : Variétés en cours de tests industriels en vue de vérifier que toutes les attentes fonctionnelles de fabrication des Malteurs et des Brasseurs sont respectées. Elles doivent être multipliées sur plus de 150 hectares et présenter un intérêt pour un malteur et un brasseur.
Admises en validation technologique : Sont admises en validation technologique celles nouvellement inscrites sur la liste à orientation Brasserie du CTPS et proposées par le CBMO aux tests pilotes IFBM.
Usage limité : Variété adaptée à certains cahiers des charges dont le débouché est à sécuriser.

MALTEURS DE FRANCE- 66, rue de La Boétie - 75008 PARIS - TEL. 01 43 59 44 93 – m.lefustec@malteursdefrance.org - https://malteursdefrance.fr/
BRASSEURS DE FRANCE - 9, boulevard Malesherbes - 75008 PARIS - TEL. 01 42 66 29 27 - FAX. 01 42 66 07 66 - contact@brasseurs-de-france.com

Juin 2025 CBMO

Figure 3 // Liste des variétés préférées de malteurs de France et Brasseurs de France pour les orges de printemps et d'hiver brassicoles – Récolte 2026.

la campagne 2026



Arvalis BFC

Figure 4 // Rendement de l'OP en fonction de la date de semis (essais de suivi physiologique en Plaine de Dijon, limons argileux profonds) de 2006 à 2025.

Désherbage : des solutions peu nombreuses

En orge de printemps, il convient d'être particulièrement vigilant vis-à-vis du ray-grass. Les solutions dans cette culture sont peu nombreuses. Il faudra profiter de l'interculture longue pour détruire un maximum de ray-grass (avant et après la culture intermédiaire). Dans les systèmes envahis de ray-grass (résistants ou pas), considérer l'orge de printemps comme une culture de diversification est illusoire au vu du manque de solutions possibles et des levées continues de cette adventice.

Le vulpin est plus rare car ses levées se font plutôt à l'automne mais il peut néanmoins envahir aussi cette culture, en lien avec des hivers de moins en moins rigoureux. Dans notre région, de plus en plus de cas sont signalés. En cas de ray-grass résistants au groupe HRAC 1, l'Avadex 480 était une solution pertinente, mais à la suite du retrait de son autorisation de mise sur le marché, cet herbicide n'est plus commercialisé. La folle avoine est encore assez répandue mais reste assez facile à gérer avec un produit foliaire (Axial Pratic…). Côté dicotylédones, la flore est souvent mixte entre les adventices traditionnelles et des plantes à germination printanière (renouées).

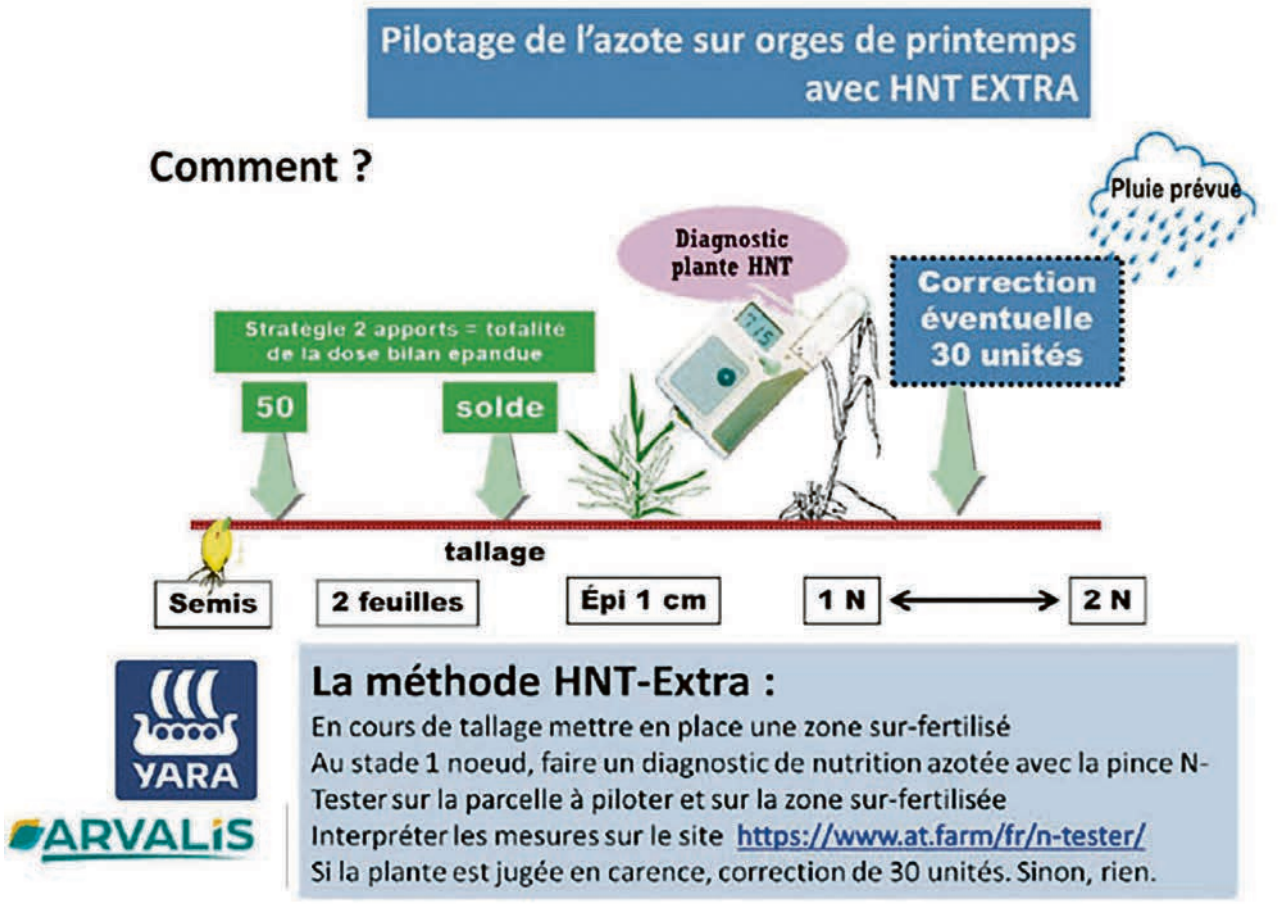
L'orge de printemps est également l'occasion de mettre en œuvre du désherbage mécanique (herse étrille, houe rotative, roto-étrille) avec des niveaux d'efficacité beaucoup plus satisfaisants que sur les céréales d'hiver. Ces outils qui travaillent en plein (à choisir surtout en fonction de son type de sol) doivent être passés soit en pré-levée à l'aveugle soit sur une culture très bien implantée. Idéalement, pensez à augmenter la densité de semis de 10-15 % pour compenser les pertes de pied possibles lors des passages. Le stade filament est le stade idéal à rechercher pour les adventices. Au-delà d'une feuille, les efficacités seront fortement réduites. À noter que ces outils sont plus efficaces sur adventices dicotylédones.

Maladie : une nuisibilité faible en moyenne

Les dégâts dus aux maladies sur les orges de printemps sont en général atténués par la rapidité de croissance et de maturation de cette espèce. Ils sont généralement compris entre 5 et 10 q/ha selon les variétés pour les semis de printemps, hors pression forte de rouille naine. Mais, il reste toujours vrai que la lutte contre les maladies contribue à un meilleur remplissage des grains, donc permet d'obtenir de meilleurs calibrages, critère majeur pour les orges brassicoles. Les résultats expérimentaux enregistrés au cours des années passées ont montré l'intérêt d'adapter la protection fongicide à la sensibilité des variétés. Dans la grande majorité des situations, un traitement unique au stade dernière feuille étalée peut être considéré comme la règle. Plus spécifiquement vis-à-vis de la rhynchosporiose sur les variétés sensibles telles que LG Tosca et Sting, il faudra envisager un premier traitement en végétation si la maladie est présente tôt. Le cas a peu de risques de se présenter en BFC. Dans les situations, ultra-majoritaires, à un traitement unique au stade dernière feuille étalée, on peut citer, sans être exhaustif, un certain nombre de solutions techniquement équivalentes (*cf. figure 6*).

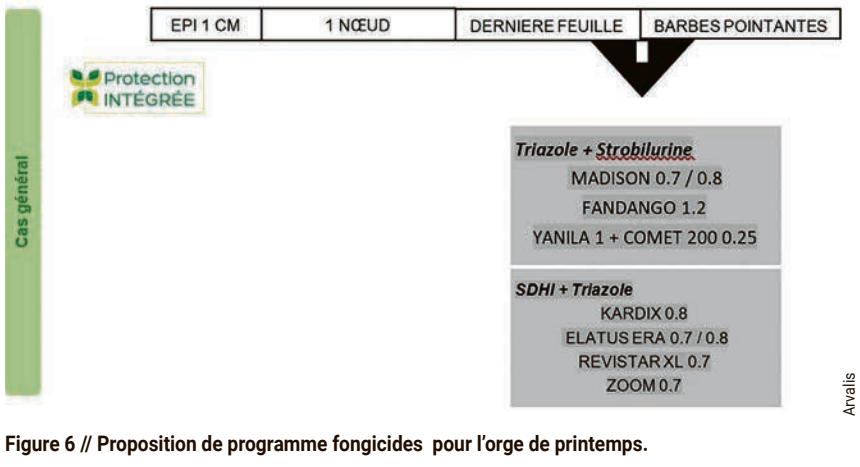
Bien souvent, les orges de printemps reçoivent facilement un régulateur de croissance. Cette pratique sécuritaire est peu adaptée à une espèce qui montre souvent des signes de phytotoxicité suite à un traitement. L'évaluation du risque peut se faire dès le semis selon les classes de sensibilité variétale. Un ajustement est possible à partir du stade épi 1 cm en fonction de l'état de végétation. C'est en particulier vrai pour les variétés les plus sensibles à la verse, telles que RGT Planet et KWS Thalis. Si le tallage a été contraint par les conditions climatiques, le risque devient alors faible comme généralement observé par exemple sur la variété KWS Fantex ainsi que LG Flamenco ou plus récemment Sting. À l'inverse, si le tallage est pléthorique et la montaison des tiges sans contrainte, alors le risque de verse devient élevé pour la majorité des variétés cultivées. Sans être exhaustif, des produits tels que Medax Top 0,5 l, Bogota Plus 0,8 l au stade 1 nœud ou Baia E 0,5 l au stade 2 nœuds feront l'affaire (à employer par temps poussant et lumineux).

Diane Chavassieux et Léa Bounhoure,
Arvalis Bourgogne Franche-Comté



Arvalis/Yara

Figure 5 // Principe de fonctionnement de la méthode HNT extra sur orge de printemps pour piloter l'azote à partir du stade 1 nœud.



Arvalis

Figure 6 // Proposition de programme fongicides pour l'orge de printemps.

Flore dominante		Prélevée	A partir de 3 feuilles	tallage	fin tallage	jusqu'à 2 nœuds	Coût €/ha	IFT
Toute flore	A ajouter aux programmes proposés	Désherbage mécanique en plein possible si graines suffisamment enterrées	Désherbage mécanique* possible sur une orge bien implantée et des adventices très jeunes (stade filament à 2 feuilles max).				Variable selon l'outil	0
Folle avoine					Fenova super 0.8 **(1)** + H		31	0.8
					Axial pratic 0.9 **(1)** + H		40	0.8
Ray Grass (vulpins) sensibles aux DEN				Axial pratic 1.2 **(1)** + H			52	1.0
Dicotylédones **	pensées, véroniques		Allie express **(2, 14)** 0.04 kg				18	0.8
	gaillet, renouées				Pixxaro EC 0.5 **(4)** ou Bofix 2.5 **(4)** ou Omnera LQM 1 **(4, 2)** ou Aka 1.5 **(4, 2)**		23 30 34 48	1 1 1 1
	ombellifères			metsulfuron-méthyl solo à 15g*** **(2)**			4	0.5

Arvalis

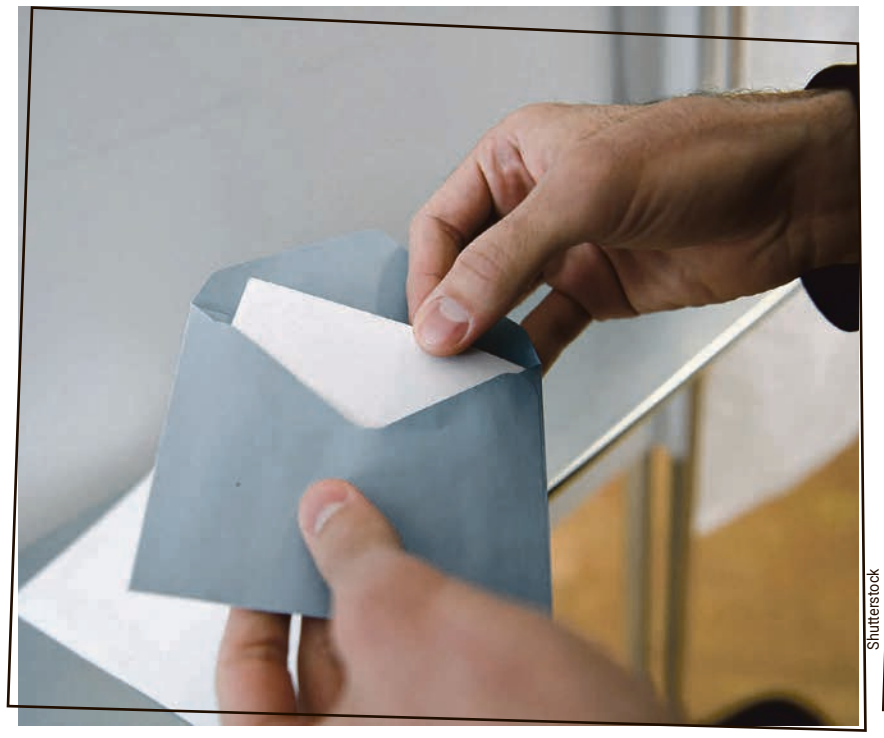
Tableau 1 // Programme de désherbage pour les orges de printemps.
*** Outils à adapter au contexte pédoclimatique. Anticiper leurs utilisations est fortement recommandé. ** Les produits proposés ont des spectres plus larges que les adventices énoncées. Se référer aux tableaux du chapitre « Doses et stades pour le désherbage de l'orge de printemps ». *** Produits interdits sur sols artificiellement drainés ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45%**

// ÉLECTIONS MUNICIPALES

Des listes paritaires dans toutes les communes

Les électeurs français sont appelés à se rendre aux urnes les 15 et 22 mars pour désigner leurs conseillers municipaux. La principale nouveauté de ce scrutin concerne les communes de moins de 1 000 habitants qui, conformément à la loi du 21 mai 2025, devront présenter des listes paritaires et respecter l'alternance homme-femme (ou inversement), comme c'est déjà le cas dans les autres communes.

La loi du 21 mai 2025 étend le mode de scrutin de liste paritaire aux 25 000 communes de moins de 1 000 habitants, qui représentent 70 % des communes françaises. C'est la principale nouveauté de ce scrutin. *« Les objectifs de cette évolution sont d'harmoniser le mode de scrutin entre toutes les communes et de renforcer la parité. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseils municipaux ne comptent que 37,6 % de femmes. Un autre objectif est de répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant la cohésion des équipes municipales. Dans ces communes, le nombre de candidats aux élections municipales baisse et les démissions en cours de mandat augmentent »*, explique le ministère de l'Intérieur.



Shutterstock

Pour pouvoir voter aux élections municipales, il faut avoir au moins 18 ans, être de nationalité française ou d'un pays membre de l'Union européenne, être inscrit sur les listes électorales et jouir de ses droits civils et politiques.



Shutterstock

Le mode de scrutin aux élections municipales est un scrutin de liste proportionnel (avec une prime de 50 % pour la liste arrivée en tête) à deux tours.

Scrutin de liste

Le mode de scrutin aux élections municipales est un scrutin de liste proportionnel (avec une prime de 50 % pour la liste arrivée en tête) à deux tours. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. Il n'est donc plus possible d'ajouter et de supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote. Afin de faciliter la constitution des listes dans les communes de moins de 1 000 habitants, la loi a prévu une exception pour les listes candidates. En principe, chaque liste candidate doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et au plus 2 candidats supplémentaires. Par exception, dans les communes de moins de 1 000 habitants, la liste peut comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.

Les conseillers municipaux

Les élections municipales et communautaires servent à élire les membres des conseils municipaux, lesquels désignent ensuite le maire, ainsi que les conseillers communautaires chargés de représenter les communes au sein des intercommunalités. Le nombre de conseillers municipaux à élire varie en fonction de la population de la commune : il s'étend de 7 pour les communes de moins de 100 habitants à 69 pour celles comptant 300 000 habitants ou davantage. Le scrutin détermine également la composition des conseils communautaires, chargés de représenter les communes au sein des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : intercommunalités, communautés de communes, d'agglomération, etc. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, les candidats aux fonctions de conseiller communautaire figurent sur une liste séparée, mais incluse sur le même bulletin de vote. Dans les plus petites communes, le maire et, le cas échéant, son premier adjoint, sont automatiquement conseillers communautaires.

Qui vote ?

Pour pouvoir voter aux élections municipales, il faut avoir au moins 18 ans, être de nationalité française ou d'un pays membre de l'Union européenne, être inscrit sur les listes électorales et jouir de ses droits civils et politiques. Un électeur dans l'incapacité de se déplacer le jour du vote peut faire une demande de procuration. Cette dernière peut se faire entièrement en ligne pour les personnes titulaires de la carte nationale d'identité électronique ou en commissariat ou brigade munies d'une pièce d'identité, pour remplir sur place le formulaire Cerfa de demande de procuration.

C.D.

// À LABERGEMENT-FOIGNEY

21 Dimanche, on ne vote pas !

Labergement-Foigney, à 5 km de Genlis, est la seule des 698 communes de Côte-d'Or à ne pas connaître d'élections ce week-end. On vous dit pourquoi.

En France, 68 communes ne votent pas ce dimanche 15 mars, faute de candidats. L'une d'elles se trouve en Côte-d'Or, il s'agit de Labergement-Foigney, où personne n'envisageait de devenir maire. Florian Moreau, président des JA de Genlis, habite et exploite dans cette commune de 400 habitants : nous l'avons contacté en le *« taquinant »* d'emblée. *« Alors Florian, on ne se présente pas ? »*.

Le producteur céréalier de 24 ans nous répond aussitôt : *« Détrompez-vous, cela s'active depuis ces derniers jours… Je vais normalement faire partie d'une liste, il faut bien faire quelque chose. Mais de là à être maire, c'est clairement non pour ma part, j'ai déjà assez d'engagements comme ça »*. En plus de présider son canton JA, le jeune Côte-d'Orien vient effectivement d'intégrer le nouveau bureau départemental de son syndicat : *« je suis également administrateur à JA BFC, je préside l'association de loisirs de mon village. Dans le même temps, je suis seul sur la ferme… Je ne peux pas tout faire et être partout ! Être maire, c'est du temps et des responsabilités, donc ce n'est pas pour moi pour le moment »*. Florian Moreau devrait pourtant figurer, comme dit précédemment, sur une liste élective : *« il faut bien prendre les devants et ne pas en rester là. Mais cette place sur la liste, si quelqu'un la veut, il n'y a pas de problème pour la prendre… De nouvelles élections municipales seront organisées dans deux mois, à ce que j'ai compris. La commune doit être prête pour cette nouvelle échéance. Nous avons une tête de liste prête à relever le défi. En attendant, non, le bureau de vote ne sera pas ouvert chez nous ces deux prochains week-ends ! »*.

AG



Florian Moreau, l'un des trois agriculteurs du village, nous explique la situation.

COLLECTIVITÉS

// ÉLECTIONS MUNICIPALES

« Pour être maire, il faut aimer les gens »

Maire passionné depuis 31 ans et nouvellement président par intérim de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), Jean-Paul Carteret porte un regard engagé sur l'état des communes rurales à l'approche des municipales.

Comment se portent aujourd'hui les communes rurales ?

Jean-Paul Carteret : *« Les communes rurales vivent, mais elles sont fragilisées. Ce qui me préoccupe le plus, c'est le vieillissement de la population. Dans ma commune, pour la première fois depuis 25 ans, nous n'avons enregistré aucune naissance cette année, cela en dit beaucoup. C'est navrant, car sans enfants, sans école, un territoire s'étiole. Par ailleurs, nous subissons depuis des années la métropolisation et la concentration des services dans les villes moyennes. Entre deux centralités, il peut y avoir 80 ou 100 kilomètres. Si l'on veut que des familles s'installent, il faut absolument que le territoire bénéficie de services : école, santé, commerces. L'école reste le levier principal de l'aménagement et de l'attractivité du territoire ».*



AMRF

Jean-Paul Carteret est maire de la commune de Lavoncourt (Haute-Saône) depuis 1995, et président par intérim de l'association des maires ruraux de France.

Fait-on face à une crise de l'engagement pour ces municipales ?

J-P.C. : *« Oui, il existe une crise de l'engagement, mais elle dépasse largement la question des municipales. Chez les maires ruraux, cela fait des années que l'on alerte sur ce phénomène. Les gens s'engagent moins dans les associations, moins dans la vie collective en général, j'observe un individualisme marqué, que je compare à la mentalité de trente ans en arrière. Il s'est accentué post-Covid, il y a beaucoup plus de tensions et le maire est souvent en première ligne. Être maire, ce n'est pas un simple titre : il faut aimer les gens. C'est un engagement total, de jour comme de nuit. On peut être appelé à 2 heures du matin pour un drame, passer une journée avec les pompiers lors d'un accident, gérer des tensions de voisinage. Selon moi, il n'existe pas de crise particulière sur les listes des municipales 2026, il y aura des candidats partout, seules quelques communes feront peut-être exception et n'auront pas de candidats cette année. Quoi qu'il en soit, ces exceptions n'ont selon moi rien à voir avec la loi sur la parité qui a été mise en place. Les modalités de scrutin amènent les femmes au pouvoir, et c'est très bien. Dans l'ensemble, en France, il y aura des candidats et des candidates, et très peu de communes où il n'y aura personne ».*

Quels sont les principaux défis des maires ruraux ?

J-P.C. : *« Selon moi, la préservation des services existants en milieu rural est une priorité absolue. Il faut les maintenir à tout prix, et en développer de nouveaux. On parle de déserts médicaux, mais les médecins nous disent autre chose : « ce n'est pas dans les déserts médicaux qu'on ne veut pas aller, c'est dans les déserts ». Ils ont besoin d'une école pour leurs enfants, de services, d'un cadre de vie structuré. Ils n'ont pas envie de faire trente minutes de route pour aller chercher leur pain. Dans ma commune, nous avons réussi à maintenir un médecin, une pharmacie, des infirmières. Mon combat est de conserver ces services. D'ailleurs, France Services a aidé beaucoup de communes rurales. Certes, ce n'est pas parfait, mais c'est le dispositif le plus apprécié des Français. Mais les candidats doivent être capables de créer de nouveaux projets, de s'engager à part entière. Des questions subsistent et restent prioritaires à l'échelle d'un territoire : les jeunes, la forêt, les personnes âgées, l'insécurité, la préservation du patrimoine… Tous ces sujets restent des préoccupations centrales. Il faut être prêt ».*

Quelle place tient l'agriculture dans la politique des maires ruraux ?

J-P.C. : *« Il nous paraît évident de soutenir les agriculteurs, qui entretiennent nos territoires, les paysages, les terres, les espaces naturels. Dans l'ensemble, la transition écologique passe par la ruralité. Les éoliennes, le photovoltaïque, les forêts, l'eau, les terres agricoles, tout cela est chez nous. Les agriculteurs entretiennent les paysages et produisent localement. Et qui entretiennent les aménités rurales par leur travail. Si l'on veut garder des territoires vivants, il faut soutenir ces dynamiques et encourager l'engagement collectif. De mon côté, en tant que fils de paysans, je soutiens les agriculteurs car je comprends bon nombre de leurs problématiques. Ils se tournent d'ailleurs souvent vers le maire. Je leur fais comprendre notre solidarité, dans un premier temps, et je les aide avec les moyens dont je dispose. Récemment, j'ai réussi à obtenir un entretien avec la ministre de l'Agriculture Annie Genevard, notamment sur la question de la dermatose nodulaire. ».*

Qu'attendez-vous pour les communes rurales dans les années à venir ?

J-P.C. : *« Je souhaite que s'opère une reconnaissance concrète de la part de l'État. La dotation globale de fonctionnement est une dotation de l'État calculée surtout sur le nombre d'habitants des communes. Or nos charges ne diminuent pas avec la baisse démographique : routes, réseaux, espaces naturels restent à entretenir. La notion d'espace devrait être prise en compte, pas seulement le nombre d'habitants ».*

Propos recueillis par Charlotte Bayon

Le monde agricole rural pose ses conditions // CAMPAGNES

À l'aube des élections municipales de 2026, l'effervescence a gagné les campagnes françaises. Des agriculteurs aux forestiers, des viticulteurs aux défenseurs de l'agriculture biologique, tous s'accordent sur un constat : la commune est l'échelon de base de la démocratie et du *« vivre-ensemble »*. Toutes réclament à leur échelle un *« pacte de territoire durable »*.



iStock

La FNSEA et les Jeunes Agriculteurs ont poussé leurs adhérents à s'investir dans les élections municipales. Pour ces syndicats, la commune doit devenir le moteur d'une alliance renouvelée avec les acteurs productifs et resserrer les liens avec les populations.

Face aux défis climatiques, démographiques et fonciers, les organisations professionnelles ont multiplié les manifestes et pactes pour interpeller les futurs élus.

• Défi démographique : installer pour ne pas péricliter

Le renouvellement des générations s'impose comme la priorité absolue. Avec un âge moyen des agriculteurs européens de 58 ans et seulement 11 % de moins de 40 ans, la vitalité des zones rurales est directement menacée. Le syndicat JA exhorte les candidats à planifier l'avenir en apportant un soutien direct à l'installation via des subventions communales, un accompagnement administratif renforcé et la création de *« pépinières agricoles »* ou d'espaces-tests. La problématique du logement est ici centrale. Pour attirer de nouveaux actifs, les acteurs ruraux demandent d'intégrer une offre locative accessible, incluant la réhabilitation de bâtiments vacants et la possibilité d'installer des logements temporaires sur les exploitations. Le Groupe Monde Rural souligne d'ailleurs que la crise du logement, avec un taux de vacance supérieur à 11 % dans certains départements ruraux, entrave directement l'emploi.

• Sanctuariser le foncier et adapter l'urbanisme

La pression foncière reste un sujet de tension majeure. Les Chambres d'agriculture et la FNSEA appellent à maintenir les trajectoires de Zéro artificialisation nette (ZAN) pour protéger les terres nourricières. Les membres de la Fédération des Syndicats de forestiers privés de France (Fransylva) représentant 75 % de la forêt française, demandent quant à eux que les Plans locaux d'urbanisme (PLU) n'entravent pas la gestion sylvicole pour laquelle le Code forestier s'applique déjà. Tous convergent vers une demande de concertation systématique avant toute modification des règles de voirie ou d'urbanisme qui pourrait gêner la circulation des engins agricoles ou forestiers (grumiers, poids lourds).

• Transition écologique : du constat à l'action territoriale

La FNSEA et les Chambres d'agriculture voient dans les communes des partenaires pour développer les énergies renouvelables (méthanisation, biomasse, agrivoltaïsme) tout en protégeant les terres. Sur le volet environnemental, la Fédération nationale d'agriculture biologique (Fnab) lance son *« Pacte Bio »*, demandant aux élus de s'engager sur cinq actions concrètes, notamment la protection de l'eau potable via le développement du bio à proximité des captages et l'atteinte (voire le dépassement) des objectifs de la loi Égalim dans les cantines.

• Économie de proximité et souveraineté alimentaire

L'agriculture est un levier économique puissant, représentant 3,5 % du PIB national. Pour dynamiser les territoires, les acteurs proposent de structurer les filières locales. Jeunes Agriculteurs suggère de renforcer les Projets alimentaires territoriaux (PAT) et de soutenir les circuits courts (drives fermiers, marchés hebdomadaires). Le tourisme est un autre pilier. La viticulture, avec 12 millions d'œnotouristes annuels, génère des recettes fiscales directes et indirectes majeures pour les communes. La Cnaoc demande de faciliter l'implantation de débits de boissons en zone rurale (licence IV) et de clarifier le cadre de la dégustation sur les sites de production.

• Le « Vivre-ensemble » : médiation et services de proximité

La multiplication des conflits d'usage préoccupe les professionnels agricoles et ruraux. Qu'il s'agisse des nuisances sonores, olfactives ou visuelles, le monde rural demande que le rôle de médiateur du maire soit conforté. La Cnaoc propose même de déroger au droit commun du bruit de voisinage pour permettre des travaux nocturnes (vendanges, traitements) rendus nécessaires par le changement climatique pour préserver la qualité des produits. La sécurité est également une attente forte. Face aux incivilités, aux vols de bois et aux intrusions, les forestiers appellent à une mobilisation des polices municipales et des gardes champêtres. Parallèlement, le maintien des services publics (santé de proximité, mobilité, numérique) reste le socle de l'attractivité rurale. L'Association des maires ruraux de France (AMRF) rappelle que l'accès aux soins et la mobilité sont des priorités nationales qui doivent être traitées à l'échelle du village. Le message des acteurs ruraux pour 2026 est limpide : *« Rien ne doit être entrepris sans mettre les agriculteurs autour de la table »*. Ils appellent à une gouvernance locale partagée où la fonction d'élu agriculteur est valorisée. Pour les candidats, s'engager auprès de ces filières (bio, forêt, viticulture, horticulture) n'est pas seulement un choix politique, c'est investir dans la résilience et l'attractivité d'un territoire qui *« façonne le village de demain »*.

Christophe Soulard

// BANQUE ALIMENTAIRE DE BOURGOGNE

21 Faciliter la transformation

Structure centralisatrice des moyens de collecte et de distribution pour tout ce qui concerne l'aide alimentaire, la Banque alimentaire de Bourgogne se dote d'un outil de pré-transformation, sur son site de Dijon. Un moyen supplémentaire de gagner en efficacité sur les produits issus de dons agricoles.



Olivier Samier, responsable de l'antenne Côte-d'Or de la Banque alimentaire de Bourgogne, devant le local qui abritera l'unité de pré-transformation.



L'une des machines acquises pour assurer la pré-transformation des denrées agricoles collectées.

Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), près de 10 millions de t de produits agricoles non récoltés sont enfouis chaque année en France. Un gisement qui mérite d'être exploité et c'est ce à quoi s'attache la Banque alimentaire de Bourgogne, en s'appuyant notamment sur des structures facilitatrices du don agricole telles que Solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires (Solaal BFC). Cette volonté de combattre le gaspillage va connaître une nouvelle étape : la Banque alimentaire va se doter d'une unité de pré-transformation de produits agricoles impropres aux circuits de vente classique, parce que ne correspondant pas aux normes. Active à partir du mois d'avril sur le site dijonnais, cette unité comprend une structure en dur, isolée du reste de l'entrepôt, et des machines industrielles pour laver, éplucher, découper, assainir (blanchir) et mettre sous vide les produits. Le projet a été financé par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, le collectif d'entreprises dijonnais Jour de Solidarité, et quelques grandes entreprises nationales, pour un budget global de près de 100 000 euros. Certaines des machines achetées sont de seconde main.

Capacités de tri limitées

« *Jusqu'à présent,* explique Olivier Samier, responsable pour la Côte-d'Or de la Banque alimentaire de Bourgogne, *on s'efforçait de récupérer ces denrées qui n'étaient pas commercialisables auprès des agriculteurs dans l'idée de les distribuer. Mais il y avait des pertes. Nous avons des brigades de tri, mais elles ne sont pas extensibles à l'infini et notre capacité de tri ou de distribution est donc forcément limitée.* » Par ailleurs, parmi les bénéficiaires de l'aide alimentaire, beaucoup de personnes n'ont ni les moyens, ni le temps de travailler les produits agricoles qui peuvent être distribués. « *C'est parfois une femme seule avec des enfants,* poursuit Olivier Samier, *qui ne dispose que d'un four à micro-onde, ou un étudiant seul dans sa chambre où il n'a pas le droit d'installer de quoi cuisiner, ou encore quelqu'un qui vit dans la rue…* » Pour transformer certains produits agricoles en soupe ou plats cuisinés, la Banque alimentaire s'appuie sur des partenariats avec les lycées Eiffel, du Castel à Dijon, Félix Kir à Plombières-lès-Dijon ou encore les Hospices civiles de Beaune. Mais ces structures ont besoin de produits prêts à être transformés. D'où l'intérêt de mettre en place l'unité de pré-transformation. « *Elle va nous servir à préparer les denrées agricoles,* poursuit Olivier Samier, *en vue de leur faire subir ensuite, chez nos partenaires, l'étape ultime de transformation. Cet outil va aussi nous permettre d'allonger la durée de vie de ces produits. On a la possibilité d'en surgeler une partie.* »

Accroître les dons agricoles

Tout cela ouvre des perspectives pour augmenter la possibilité de récupérer des denrées agricoles. En 2025, la Banque alimentaire de Bourgogne a bénéficié de 56 t de dons de produits agricoles. Face à des besoins qui augmentent, la structure veut activer tous les leviers possibles pour améliorer et faciliter les actions de solidarité alimentaire.

De plus, l'unité de pré-transformation permettra aussi, pour assurer son fonctionnement au côté des bénévoles, d'insérer professionnellement des personnes suivies par Croix-Rouge Insertion et l'Association dijonnaise d'entraide des familles ouvrières (Adefo).

Berty Robert

// ÉPICERIE CITOYENNE

58 Une convention à Marigny-l'Église

Marigny-l'Église fut le lieu d'une signature de convention le 6 février entre Bouge ton CoQ et la municipalité, pour une épicerie un peu spécifique.

Le 6 février, à Marigny-l'Église a eu lieu la signature d'une convention entre la municipalité et Bouge ton CoQ.

Pour rappel, la ville compte désormais une épicerie citoyenne « *La belle équipe* » depuis juin 2025, et ayant été créée avec l'appui technique et financier du Conseil départemental et Bouge ton CoQ. Aujourd'hui 90 familles sont adhérentes de l'épicerie.

La secrétaire de mairie, Claire Guillaume, à l'origine de l'association « *La belle équipe* » souligne lors de la signature : « *J'ai eu le déclic en voyant l'appel à projets de Bouge ton CoQ. Je suis femme d'agriculteur, et je pensais que c'était bien d'avoir un endroit où on pouvait trouver des produits locaux. C'est aussi une façon de valoriser le travail de nos agriculteurs. J'en ai parlé autour de moi, et plusieurs personnes ont rapidement été intéressées ; ici on est loin de tout, il faut faire des kilomètres pour trouver du bon fromage, de la bonne viande. Alors autant rentabiliser les trajets* ».

Utilité prouvée

La Belle Équipe présente un chiffre d'affaires mensuel dépassant régulièrement les 5 000 euros avec le cap des 8 000 euros franchi en décembre. Claire Guillaume pointe : « *Cette épicerie, c'est du temps, mais c'est du sourire, du plaisir. On rend service* » et précise : « *Le barbecue a réuni cent personnes, Halloween a fait un tabac, et l'association envisage déjà d'autres animations, comme un marché de producteurs* ».

De son côté, Fabien Bazin, président du Conseil départemental détaille : « *Des commerces qui ferment, des villages qui se vident, ce n'est pas une fatalité. L'exemple de Marigny-l'Église le prouve. Quand nos concitoyens s'engagent, ça marche. On le voit avec Territoire zéro chômeur, qui a permis de créer 350 emplois en s'appuyant sur des comités locaux de bénévoles, ou avec la Bande des moins jeunes, où 170 personnes aident et écoutent les jeunes. On estime qu'il y a entre 1 000 et 1 500 Nivernais qui se sont emparés ainsi de sujets qui semblaient impossibles à régler, et ils sont en train de les régler. On fait la démonstration, dans la Nièvre, que l'on peut inventer un nouveau modèle et que l'on est capable de se construire un avenir sympa* ».



Conseil départemental de la Nièvre.

Lors de la signature de la convention entre la municipalité et Bouge ton CoQ, étaient notamment présents : Claire Guillaume, Fabien Bazin, Séverine Bernard, conseillère départementale du canton, et Jean-Paul Fallet, conseiller départemental délégué à l'économie de proximité.

Pour rappel, Bouge ton CoQ, qui a déjà accompagné l'ouverture de 180 épiceries citoyennes en France, et le Conseil départemental sont cosignataires d'une convention visant l'ouverture de 10 épiceries dans la Nièvre.

D'après communiqué

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

//Assemblée générale du GDS 21 à Sombernon

• Jeudi 26 mars

Le GDS de Côte-d'Or organise son assemblée générale à partir de 9h15, à la salle polyvalente/cinéma. Au programme notamment : intervention du directeur de la DDPP 21, et de David Ngwa-Mbot, vétérinaire à GDS France sur le thème des mouvements d'animaux d'élevage.

YONNE

// Anticiper la transmission de son exploitation

• 18 mars

Cette formation a pour objectif de permettre à identifier les obstacles à sa transmission, de connaître les démarches à réaliser pour transmettre et de définir les étapes de sa transmission.

Contact : a.pascal-roux@yonne.chambagri.fr

Suivez-nos publications sur Instagram

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Autocontrôles et contrôles sanitaires : je maîtrise !

• Jeudi 19 mars

Au laboratoire départemental 21 (Dijon)

Aline Demontoux, CA21 – 06 75 88 63 76 – aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

// Éleveur infirmier

• Jeudi 26 mars

Proche Vitteaux

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Prévenir et guérir le parasitisme de mes ovins

• Jeudi 26 mars

À la MFR de Pouilly-en-Auxois

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Certiphyto

• Mercredi 18 et jeudi 19 mars

Initial DENSA et Opérateur AGRI à Bretenière

• Jeudi 9 avril

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Francheville en AB

Stéphanie Tournois, CA21 – 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Observer ses cultures pour réduire ses intrants

• 17 mars, 28 avril, 16 juin et 2 octobre

Une formation sur l'ensemble de la campagne culturale pour apprendre à observer ses parcelles, analyser les problématiques (adventices, maladies, ravageurs) et adapter ses pratiques afin de réduire l'usage des produits phytosanitaires. 4 demi-journées. Lieux à définir.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Maîtriser la taille du noyer

• Jeudi 19 mars

La taille est un levier essentiel pour assurer la production et la longévité du noyer. Cette formation vous apporte les bases techniques pour intervenir efficacement. Lieu à définir.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// S'initier à la soudure

• 23 et 24 mars

Développez vos compétences pour réaliser vous-même des travaux de soudure simples. Objectif : gagner en autonomie, réduire les coûts d'entretien du matériel et améliorer la réactivité sur l'exploitation. Durée : 2 jours, à Nevers.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Renouvellement Certiphyto

• 26 mars

Cette formation permet d'actualiser vos connaissances et pratiques liées à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, conformément à la réglementation en vigueur, et d'obtenir le certificat Certiphyto DENSA. Durée : 1 journée, à Corbigny.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Sécuriser et optimiser son système de production (MAEC BFC)

• 26 mars

Face aux évolutions climatiques, cette formation vous accompagne pour optimiser votre système fourrager, sécuriser vos stocks et maintenir l'autonomie alimentaire de votre élevage. Lieu à définir, formation d'une journée.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

Dresser mon chien de troupeau - Initiation

• Jeudi 23 avril

Cette formation a pour but d'apprendre aux éleveurs à bien choisir le chien en fonction de l'exploitation, à assurer son bien-être (logement, alimentation, suivi sanitaire) et à construire une relation maître-chien basée sur la confiance et la cohérence. La formation abordera aussi le fonctionnement du chien de troupeau et les grandes étapes de sa vie, puis l'éducation du jeune chien : socialisation, cadre, apprentissage des ordres de base. Enfin, la formation tente de guider les stagiaires dans le dressage au troupeau, du démarrage en conditions aménagées jusqu'au travail en libre sur un lot d'animaux pédagogiques.

Pour plus d'information : contacter Marianne Ranque par mail : m.ranque@yonne.chambagri.fr

Déclaration Pac

• Jeudi 9 avril (puis 16, 21, 28 avril et 5 mai)

Cette formation a pour objectif d'accompagner les agriculteurs dans leurs déclarations Pac.

Pour plus d'informations contactez Catherine Bonin par mail : c.bonin@yonne.chambagri.fr

Réussir son installation en société

• Jeudi 30 avril

Cette formation a pour but de mettre en place un projet commun partagé et une communication efficace en prévoyant les modalités de gestion, d'information et la gestion des désaccords, en choisissant la société la mieux adaptée à mon projet.

Pour plus d'information contacter Cyrille Fournier par mail : c.fournier@yonne.chambagri.fr

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er janvier 2026

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er janvier 2026. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	12,02
12 - 16	2	12,02
17 - 24	3	12,14
25 - 35	4	12,40
36 - 51	5	12,93
52 - 73	6	13,54
74 - 104	7	14,33
105 - 143	8	15,32
144 - 196	9	16,58
197 - 270	10	18,36
271 - 399	11	20,90
400	12	23,88

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.

L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse « *mesurée* », les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 123,06 (indice 2025)}}{\text{122,55 (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

10/03/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 627 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	7,07	7,96	7,60	
		250-300	7,10	7,58	7,31	-0,01
		300-350	6,43	7,50	6,82	-0,01
		350-400	5,94	6,47	6,22	-0,06
		400-450	5,60	6,18	5,91	-0,02
		450-500	5,53	5,67	5,58	0,04
	R	200-250	6,51	7,37	6,79	-0,16
		300-350	6,13	6,52	6,37	
		350-400	5,80	5,96	5,87	-0,33
		400-450	5,44	5,99	5,71	0,01
		450-500	5,24	5,54	5,45	
F	U	200-250	6,43	7,14	6,99	
		250-300	6,06	6,85	6,36	
		300-350	5,77	6,10	5,94	
		350-400	5,53	5,72	5,63	
	R	200-250	6,06	6,06	6,06	
		300-350	5,66	5,80	5,67	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 101 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	500 et +	5,24	5,29	5,26	-0,12
	R	500 et +	5,19	5,19	5,19	
F	U	400-450	5,06	5,26	5,17	-0,24
		450 et +	4,86	5,39	5,18	0,10

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 194 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,81	3,92	3,87	-0,58
F	E	24 à 36 mois	5,17	6,30	5,40	-0,60
		5 à 10 ans	5,02	5,21	5,09	
	U	24 à 36 mois	4,46	5,14	4,75	-0,03
		- 5 ans	4,43	4,95	4,67	0,03
		5 à 10 ans	4,32	4,97	4,61	0,08
		+ 10 ans	4,27	4,56	4,34	0,06
	R	5 à 10 ans	4,30	4,43	4,36	0,10
		+ 10 ans	3,80	4,16	4,01	0,05

OBSERVATIONS

Effectif global : 922 - Taux de vente : 99 %.

Broutards / taurillons / laitonnes : L'activité commerciale reste soutenue par un décalage offre/ demande qui reste largement à l'avantage des vendeurs. Les cours se maintiennent à un bon niveau. Néanmoins, les débouchés à l'export semblent plus réservés contrairement aux mises en place sur la France qui gardent un certains dynamisme.

Génisses 2 ans : Forte demande pour l'engraissement ou la reproduction.

Vaches / génisses + 2 ans : L'offre se réduit mais la demande est toujours aussi forte avec une nouvelle fois des cours soutenus voir à haussiers dans certaines tranches.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

02/03/2026

Effectif : 371

Broutards :	(260 - 370 kg)	1850 - 2360	6,38 - 7,25
Broutards :	(425 - 475 kg)	2430 - 2580	5,41 - 5,78
Laitonnes :	(300 - 345 kg)	1760 - 1920	5,57 - 6,38
Laitonnes :	(355 - 375 kg)	1960 - 2070	5,51 - 5,55
Génisses 16 - 24 mois	(250 - 415 kg)	1430 - 2100	4,95 - 6,57
Génisses 24 - 36 mois	(510 - 915 kg)	2470 - 4010	4,39 - 5,16
Vaches légères :	1660 - 2360		
Vaches entre deux :	2610 - 3020		
Vaches lourdes :	3090 - 3730		

COTATIONS NON COMMUNIQUÉES

En broutards la demande reste orientée sur les moins de 450 kg qui se placent rapidement. Demande sélective en lourds. 1seul lot invendu.

Forte demande en laitonnes légères herbagères à des tarifs en progression. La vaccination ou le dépistage MHE facilitent le placement en femelles lourdes. Cours stables.

Apports plus importants en génisses et de qualité supérieure. Placement rapide et global à des tarifs plus porteurs. En vaches le commerce s'oriente principalement sur les sujets maigres. Cours reconduits en lourdes viandées. Pas d'invendu.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

23/02/2026

Effectif : 30

Agneaux :	166 - 200 €	4,26 - 4,76 €/kg
Béliers :	130 - 200 €	1,50 - 2,50 €/kg
Brebis :	143 - 150 €	1,90 - 1,99 €/kg

Peu d'apport dans les ovins.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

02/03/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 73 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,78	5,78	5,78	+ 0,42
		de 38 à 44 kg	5,42	5,54	5,50	+ 0,08
		de 44 à 50 kg	4,93	5,28	5,15	- 0,05
		+ de 50 kg	3,98	4,87	4,54	+ 0,13
	R	de 38 à 44 kg	4,65	5,23	5,01	+ 0,21
		de 44 à 50 kg	4,61	4,88	4,75	+ 0,12

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 26 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	2,29	2,53	2,44	- 0,09

AGNEAUX LAITONS (Typologie locale) — *Effectif : 128 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,52	5,62	5,58	
		de 38 à 44 kg	5,53	5,92	5,62	- 0,17
		> 44 kg	5,21	5,39	5,31	- 0,29

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 36 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	25 à 35 kg	135	164	149	
	R	25 à 35 kg	122	130	129	

OBSERVATIONS

Effectif global : 267 - Taux de vente : 100 %

L 'offre est logiquement limitée pour la saison. Vente rapide et totale dans toutes les catégories.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

04/03/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 211 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,22	5,71	5,51	+ 0,09
		de 38 à 44 kg	5,0	5,95	5,64	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 86 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,93	2,44	2,38	+ 0,03

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 53 - Vente : 94 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		24	122	78	- 4,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 347 - Taux de vente : 97 %

Agneaux : Cours reconduits vente quasi totale **Brebis :** L'offre ne permet pas de contenter la demande toujours aussi forte. cours reconduits à haussier.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

04/03/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 81 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	300-350	7,00	7,00	7,00	
		400-450	6,32	6,32	6,32	+ 0,15
		450-500	5,31	5,65	5,59	
F	U	300-350	5,556	5,64	5,59	- 0,01
Limousins M	U	300-350	6,51	6,51	6,51	
		400-450	5,92	6,13	6,07	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 118 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	4,31	4,69	4,62	+ 0,34
		5 à 10 ans	4,18	4,66	4,38	+ 0,01
		+ 10 ans	3,82	4,40	4,28	+ 0,03

OBSERVATIONS

Effectif global : 199 - Taux de vente : 96 %

Broutards : cours reconduits à haussiers, vente totale. Les broutards lourds reprennent quelques centimes.

Laitonnes : peu de volumes vente totale.

Vaches/ Génisses : demande forte cours reconduits à haussier.



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

09 Mars 2026

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

os bovins finis : reconduction en jeunes bovins, fermeté en ches laitière.

vins maigres : La demande est bonne, et les prix sont entés à la hausse. Dans certaines régions, des pressions xercent sur les animaux lourds de race rustique.

POLITIQUES

Au niveau européen, les discussions se poursuivent concernant la proposition de la Commission sur le prochain budget pluriannuel et ses modalités. La cour des comptes a récemment rendu un rapport où elle souligne certains risques de perte du caractère commun de la PAC avec la nouvelle proposition.
Au Parlement européen, la ComAGRI partage ces craintes et souhaite proposer des modifications majeures afin d'assurer que « la PAC reste commune ».

SANITAIRE

DNC : Accords bilatéraux Italie et Espagne : Les autorités italiennes ont accepté, depuis le 27 février, d'ouvrir les importations non seulement aux bovins des zones vaccinales II mais aussi à ceux des zones vaccinales I, dès lors que les critères sanitaires sont respectés. L'accord a également été allégé avec la suppression du test PCR avant export. Les exportations vers l'Italie et l'Espagne pourront reprendre progressivement entre le 11 mars et le 10 avril, à mesure que la condition d'immunité collective (installée depuis au moins 60 jours dans un rayon de 50 km autour des exploitations) sera remplie dans les territoires concernés d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine

Scandale sur les imports de viande brésilienne

La Commission admet que de la viande brésilienne importée en Europe provenait d'animaux traités à l'oestraliol 17B, et que le Brésil n'a mis en œuvre aucune mesure visant à corriger les failles du dispositif censé éviter que ça se produise ! Dans le même temps, en complet déni de démocratie, elle annonce sa volonté, d'appliquer de façon provisoire l'accord avec le Mercosur sans attendre l'avis de la Cour de Justice sur sa légalité, ni la position du Parlement européen sur sa légitimité !
La France ne doit plus ignorer la situation ! La FNB appelle le Président de la République, à la suspension immédiate de toute importation de bœuf brésilien sur notre territoire !

FAIT DE LA SEMAINE

Le travail de la FNB associé à l'ensemble de l'interprofession a porté ses fruits : désormais les dénominations des produits à base de viande seront protégées. En effet, les instances européennes se sont accordées sur le fait que les termes "bœuf", "veau" ou encore "steak", etc. seront réservés aux viandes. De plus, les produits issus de cultures cellulaires ne pourront également pas porter ces dénominations. Il s'agit d'une grande victoire pour les éleveurs et la protection du patrimoine alimentaire des produits d'élevage.

FOCUS

La contractualisation au niveau européen est quasiment entérinée, dans l'attente de l'approbation officielle du Parlement et du Conseil européens. Ainsi, la livraison d'un produit par un agriculteur ou une OP à un premier acheteur doit faire l'objet d'un contrat écrit. Toutefois, des dérogations et exemptions, telles que l'on connait au niveau français sont prévues. Par ailleurs, les Etats membres, à la demande d'une interprofession ou du représentant des agriculteurs concernés, peuvent exempter un secteur ou un produit donné.

CHIFFRE A RETENIR

Œstradiol 17 B

C'est une hormone interdite d'usage en élevage en Europe… et qui est censé être bannie pour les produits à destination du marché européen.
Pourtant, les soupçons étaient nombreux depuis plusieurs mois, et la Commission européenne a enfin reconnu officiellement (rapport DG Santé du 25 février 2026), que du bœuf hormoné d'animaux traités à l'oestradiol 17B a été du Brésil en Europe !

EN REGION

Dans un contexte de tensions liées à la guerre au Moyen-Orient, la FNSEA alerte sur des hausses brutales du prix du GNR et des carburants professionnels signalées par plusieurs FDSEA. Le syndicat demande au ministre de l'Économie davantage de transparence sur l'évolution réelle des prix et un renforcement des contrôles afin d'éviter toute hausse abusive. Si le gouvernement évoque une augmentation de quelques centimes, la FNSEA affirme que les hausses observées sur le terrain sont parfois bien plus importantes.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

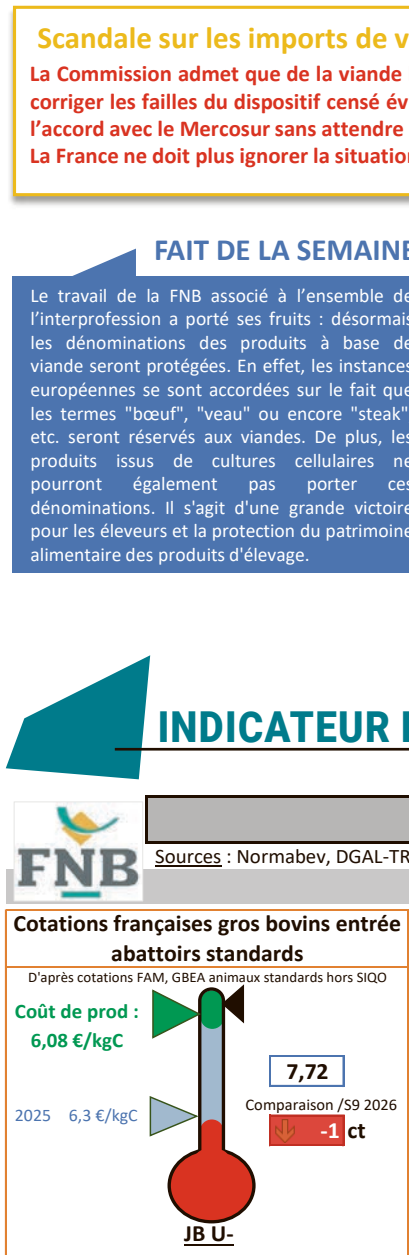
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2026 - Semaine 10

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

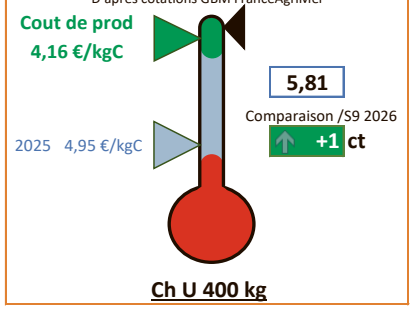
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

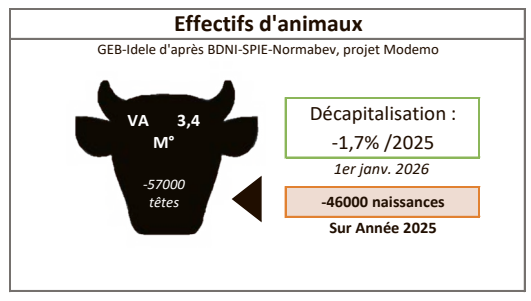
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

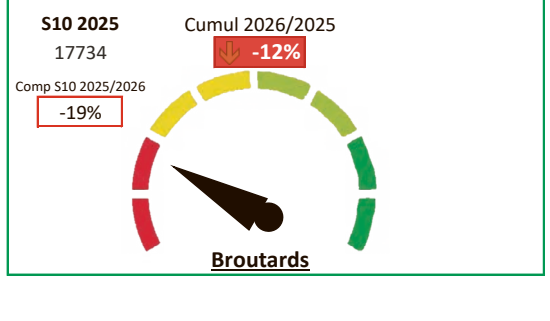
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

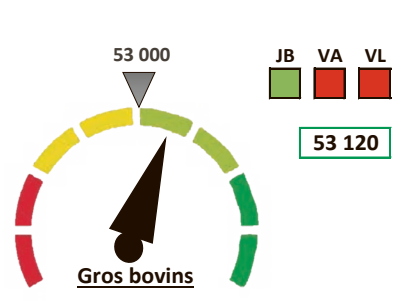
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 16 000 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,28	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,87	Génisse R + (€/kg éc.)
6,08	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,16	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2025

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Semaine 10 du 2 au 6 mars 2026

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

	Effectif	Evol / S-1
BOUCHERIE	1 300	↗
MAIGRE	6 344	↗
VEAUX	2 863	↗
OVINS/ CAPRINS	3 357	↗

• **Broutard(e)s :** le marché reste bien orienté cette semaine, porté par une demande active sur de nombreux centres. Les ventes sont rapides et les cours s'inscrivent majoritairement à la hausse, notamment pour les animaux légers très recherchés à cette période. Lorsque les apports sont plus importants, les cours se reconduisent facilement avec peu d'invendus. À l'inverse, les catégories plus lourdes sont davantage triées et peuvent enregistrer quelques ajustements. Malgré ces différences, les bons lots continuent de tirer les prix vers le haut. En femelles, les cours sont majoritairement reconduits ou en hausse. Les ventes restent rapides et la demande régulière pour les sujets de bonne qualité.

• **Gros bovins maigres :** la demande demeure très soutenue cette semaine sur l'ensemble des catégories. Sur de nombreux marchés, l'offre ne parvient pas à couvrir les besoins des acheteurs, entraînant des ventes rapides et totales. Les cours sont facilement reconduits et parfois orientés à la hausse, dans un contexte de commerce actif et de tarifs fermes. Les vaches destinées à l'embouche continuent de trouver preneur sans difficulté.

• **Boucherie :** la situation reste contrastée cette semaine selon les catégories. Les jeunes bovins demeurent en difficulté dans un contexte d'exportation très calme, avec des marchés plus hésitants. Sur le reste des catégories, la faiblesse des apports face à une demande régulière favorise des ventes rapides et des cours globalement reconduits, voire orientés à la hausse selon les centres.

• **Veaux :** l'activité se montre soutenue cette semaine sur la majorité des marchés. La demande reste bien présente et entraîne des hausses de cours dans de nombreuses catégories, malgré des apports parfois plus importants.

• **Ovins :** Les échanges restent globalement satisfaisants cette semaine sur la majorité des centres. Lorsque la présentation est adaptée, les ventes se réalisent sans difficulté avec des cours majoritairement reconduits, voire orientés à la hausse sur certains marchés. À l'inverse, dans un contexte d'attente avant Pâques, la demande se montre parfois plus mesurée, ce qui entraîne un léger tassement des tarifs sur quelques places. En brebis, la demande reste soutenue face à des effectifs en baisse ; les cours sont majoritairement reconduits.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

18 - Vends tracteur Case Puma 215CVX de 2014, 6300 heures, autoguidage d'origine, pneu 50% (XEOBIB en 710 et 650), 63.000 euros.
✆ **06 19 82 10 03**

38 - Vds tracteur IH 744, 2 RM Hy bon état 6000 euros ; Recherche Ford County tout état.
✆ **06 75 04 60 70**

38 - Vends foin prairie naturelle bonne qualité récolte 2025 botte 120x70x240, transport possible.
✆ **04 74 59 21 32**

38 - Recherche tracteur 100 CV ou 110 CV Landini Rex GT, ou MC Cormick F110, Case Quantum avec cabine à filtre charbon.
✆ **06 81 62 15 57**

39 - Vends tracteur IH 745XL 2R 70cv, bon état, pneu bon, année 1985.
✆ **06 50 84 78 97**

Travail du sol

42 - Vends motoculteur Staub 8000 moteur Bernard avec fraise (rotovator), charrue brabant 1/4 tour, 1 galère (houe), 1900 euros à débattre.
✆ **06 60 61 92 42**

Récolte

01 - Vends plateau 6m50 rouleaux 3m herse rotative 3m Kaera 3m charrue 4 socs cover 3m dessileuse portée 2m3.
✆ **0677248001 (12-13 H)**

01 - Vends ensileuse trainée JD 3760 bec maïs 2 rangs pick up bon état + foin BR 135.
✆ **0785838809 ou 0474526291**

07 - 07 vends pirouette Kuhn 6 toupies GF582 état neuf andaineur Pottinger 421N bon état 04 75 34 80 78.
✆ **04 75 34 80 78**

34 - Vends INTERCEPS BOISSELET CERVO moteur 315, équipé PETALMATIC + DELAVATIC neuf, cadre cour extension hydraulique, roue de terrage et centrale hydraulique. Prix = 5500 € Machine à vendanger VECTUR bon état de marche, révisé.
✆ **06 16 75 46 81**

71 - Vends Axial 2388, cpe avancée, 6 m + cueilleur maïs, 6 rgs fixes, Capello, TB chaussée.
✆ **06 18 66 34 85**

Divers

01 - Vends cause cessation faneuse Pottinger Hit 6,69 - 2017 ; tracteur JD 6534 boite autopower ; semoir engrais Kuhn MDS 935 - 2005 ; benne Duchêne 8T5 pneus 550 - 1991.
✆ **06 16 34 95 84**

01 - Vends foin BR 140 ; andaineur ; pirouette 5m50 ; charrue tris. ; herse plate rotative 2m50 ; pulvé 800L 12 m. ; cureuse ; char 5mx2m.
✆ **0684472574**

07 - 07 vends fumier de poule et foins 2025 enrubannages et bois de chataignes sur pied 06 42 41 43 51.
✆ **0642414351**

10 - Braderie - 2 séparateurs Denis D35, 4 gril. Marot EAC 20, 7 gril. Trieur pois 6 bacs, gril inox. Expulseur grains Dupuy + trémie. Offrez prix. (0605)
✆ **06 75 28 55 67 - 06 14 20 32 12**

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (0902)
✆ **06 30 11 59 25**

21 - A vendre un Berthoud pulvé 12 m, un semoir engrais Vicon et une presse moyenne densité John Deere. (0901)
✆ **03 80 90 88 36**

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (0803)
✆ **07 63 10 20 41**

TRICO® JARDIN

TRICO AEGIS AGRO

RÉPULSIF CERVIDÉ BIOCONTRÔLE

À BASE DE GRAISSE DE MOUTON

- Protège arbustes et plantes des attaques de cervidés
- Protection longue durée jusqu'à 42 jours

250 ml ▶ protection de 30 à 50 plantes (rosiers...), jusqu'à 2 applications possible avec 250 ml

1L ▶ protection de 150 à 200 plantes (rosiers ...), jusqu'à 2 applications possibles avec 1L

Utilisation sans CERTIPHYTO

Appelez Romane au 02 31 23 10 13

rbaudin@aegis-agro.fr



N° AMM : 2180289

38 - Vds remorque Gilibert 3T500.
✆ **06 84 11 95 33**

38 - Vends remorque basculante 5T Lambert, réhausses portes, 2 parties bétaillère 2 bêtes les 2 en très bon état.
✆ **07 80 32 43 90**

42 - Vends mélangeuse bol RMH 12, machine à traire Wesfalia 5 griffes décro, bon état, cause retraite.
✆ **06 87 80 17 76 HR**

69 - Vends semoir à chaux largeur d'épandage 2,5 mètres, 250 euros.
✆ **06 12 28 09 87**

69 - Recherche : tracteur et micro-tracteur toutes marques, tout état même HS à partir de 1970 - Roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe. Déplacement rapide
✆ **06 43 23 43 51**

71 - Recherche faucheuse ventrale pour tracteur IH 523, 624, 553, 654.
✆ **06 56 73 93 80**

74 - Vends matériel agri occasion : 1 chargeur Manip type 2090 + adaptation sur Deutz 75 ou 95, 1 lot de 90 pelotes ficelle La Mouette 1000.
✆ **06 16 87 51 54 de 13h à 14h et 20h à 21h30**

74 - Vends matériel agri occasion : 1 tapis bois mix Forden/K type ZB K40 jamais utilisé, 1 pulv Bermatic type BMT 10P pour pièces, 1 décileuse bloc Kuhn B 1200/1 faucheuse frontale CM211.
✆ **06 16 87 51 54 de 13h à 14h et 20h à 21h30**

74 - Vends matériel agri occasion : 1 godet 2.40 m fourche à dents/double pince balles rondes adapt. JCB, 2 jumelages Molcon 38, 1 mât élévateur sur 3 points, 1 lot 90 ficelles La Navette 1000.
✆ **06 16 87 51 54 de 13h à 14h et 20h à 21h30**

74 - Vends matériel agri occasion : 1 combiné semis Agram 3M - à socs, 2 pneus Bridgestone 13R22.5 M.640 jante 10 trous, 2 Goodyear 460.70.24 ind et 2 roues 9.5.48. 3 louves allaitement Junon à donner.
✆ **06 16 87 51 54 de 13h à 14h et 20h à 21h30**

89 - Achète tracteurs, bennes, épandeurs, matériels de fenaison, semoirs à disques, divers matériels, etc... (0905)
✆ **06 08 47 76 66**

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Mitsubishi L200.
✆ **06 42 69 14 31**

38 - Vends quad Hytrac agri HY 310 T 2020, bon état, prix 3400 euros, 2930 kms.
✆ **06 89 06 19 14**

69 - Vds Renault Master T35 bétaillère sans CT pour pièce ou à restaurer. Laisser message.
✆ **06 14 34 80 39**

69 - Vends Berlingo HDI 130 3 PL attelage, motricité renf, 70000 klm, caméra recul, an 2022, pneus neufs.
✆ **06 23 46 73 24**

Tourisme

69 - Recherche camping car tout état toute marque à partir de 2002 à 2015 même avec infiltration ou problème mécanique . Déplacement rapide
✆ **06 43 23 43 51**

Achat-Vente

Récolte

21 - Vends foin 2025, bonne qualité, bottes rondes 160. Prends bêtes en pension. (1104)
✆ **06 19 48 04 13**

26 - Vends pois chiches Bio, variété twist, triage optique 2000 euros / Tonne.
✆ **06 08 70 58 28**

42 - Vends foin bottes BR stocké à l'abri.
✆ **06 46 10 10 32**

73 - Vends foin 2024 balles carrées environ 430 kg pièce, 20 euros pièce.
✆ **06 17 84 17 66**

Plants, pépinière

01 - Vends surplus plants peupliers 2 à 3 euros/pièce suivant calibre variété 214.
✆ **0682073368**

38 - Vds plants fruitiers poirier, pommier, racines profondes contre contre sécheresse 12 euros 32 euros les 3 plants ; Scie circulaire 500 diam. dent carbur à monter l'entrainement 180 euros+ pouli trac Massey.
✆ **06 42 90 75 43**

Fourrage

01 - Vends bon foin 2025 prairies naturelles. 60 balles rondes (15 tonnes). Marboz (Ain).
✆ **0672700083**

Communauté de Communes des Terres d'Auxois
(secteur 21390)
Vend 34 ha de foin sur pied
Faire offre au **07 57 76 95 80**
j.levasseur@ccterres-auxois.fr

18 - Vds foin, récolte 2025, très bonne qualité, prairies naturelles et temporaires, en bottes cubiques. Possibilité transport.
✆ **06 10 78 30 21**

21 - Vend paille, blé/orge et foin, récolte 2025. Botte 120x90x240. Belle qualité. Transport possible. (0303)
✆ **06 75 39 31 86**

38 - Vds 50 balles foin 2025 très bonne qualité Bilieu 38850.
✆ **06 08 57 63 24**

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,10 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,10 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,60 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Raison sociale :
N° TVA :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

58 - Vds 120 T bon foin, bottes 500 kg, analyse 2024, dispo. 80€/T, départ sud Nevers. (1102)
✆ 06 24 21 42 52

69 - A vendre foin BR+BC 2025+BR 2024 foin à litière enruba 2025 bottes maïs 2024+paille BC.
✆ 06 14 34 80 39

69 - Vends foin 2025, prairie naturelle, bottes 150 noyau mou abri sous hangar.
✆ 07 81 48 22 80

89 - Vends foin, paille, balles rondes 120x120, 50 € tonne. (1101)
✆ 06 08 47 76 66

Emploi

Offre

07 - 07 cherche pour gardiennage couple jeunes ou retraités aimant campagne logement refait près de Vernoux En Vivarais 06 82 38 23 26.
✆ 06 82 38 23 26

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.54€ (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89 ou 06 03 46 99 24

Demande

71 - Personnes recherchent tous travaux viticoles, taille, tirage des bois, pliage, levage et relevage. Travail soigné, expérience de plus de 25 ans. (0602)
✆ 06 29 47 88 45

Recherche exploitations

Indépendant spécialisé en transmissions d'exploit.
Nous vous accompagnons auprès de : SAFER-DDT-Notaire-etc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Divers

71 - Vends piquet acacia, gros, fendus, appointés.
✆ 06 68 09 03 11

Mariage

26 - Femme 67 ans cherche homme sérieux, divorcé ou veuf de 70 ans.
✆ 07 77 05 12 03

38 - Femme de 42 ans à la recherche d'une relation sérieuse ch homme quarantaine bricoleur dans le milieu jardinier discrétion.
✆ 06 83 33 90 93

Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux 15 à 18 mois aptes à saillir, indemnes IBR et BVD. Prix raisonnable. Livraison toutes distances. Earl Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (1103)
✆ 06 31 23 56 01

21 - Elevage charolais HBC, vd, reproducteurs 15 mois dont plusieurs sans cornes à vêlage facile. TGS, livraison assurée. Gaec Lechenault Frères. (0906)
✆ 06 24 24 69 93

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (0704)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc - 06 67 58 18 03 Michel 06 74 69 62 41 Bertrand

38 - Vds reproducteurs Charolais 16 mois HBC hétéro et homozygotte, GAEC de Navoux.
✆ 06 16 85 50 52

42 - Vends 20 taureaux Charolais, 15-16 mois, HBC, vêlage facile et de très bons potentiels de croissance. Gaec Cuisset Gacon, Saint-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 1 ou 06 71 45 80 59

42 - Vends taureaux charolais 16-17 mois, génotypés, issus IA. EARL Elevage Plasse. Régny.
✆ 06 84 53 10 12

58 - Vends 2 taureaux adultes + taureaux 18 mois inscrits HBC. GAEC Marion, Luzy. (1001)
✆ 06 24 42 29 49 06 07 51 04 99

58 - Vds veaux repro Charolais 15 mois, prêts à saillir, plusieurs origines, HBC, TGS. Gaec Deboux, Niault 58110 Chougny. (0903)
✆ 06 26 01 58 72 06 28 58 12 92

58 - Vends veaux reproducteurs HBC dont père vêlage facile, ataxie sain. Charetier à Anlezy 58. (0705)
✆ 06 37 43 86 56

58 - Vends taureaux adultes et veaux repro 15-17 mois, plusieurs vêlages faciles et sans corne, HBC, TGS. Gaec des Morillats, 58360 Préporché. (0603)
✆ 06 33 49 46 88

58 - Vends grand choix de taureaux de 14 à 24 mois HBC, sc, hétéro et homozygotes. Grande sélection sur les qualités maternelles. Vaccinés FCO 8-4-3 + MHE. Livraison assurée. EARL COLMONT. (0306)
✆ François 06 08 78 05 01 - Vincent 06 99 25 33 53

58 - Elevage reproducteur limousin Thoulé David vend veaux de l'année avec ou ss cornes. (0305)
✆ 06 10 09 65 69 03 45 82 90 10

58 - Elevage HBC origines insémination, vds 1 taureau de 2 ans et 17 repro nés à partir d'octobre 24. Certains : vêlage facile, ss cornes, génotypés. Sélection sur les facilités d'élevage et qualités maternelles. François Bouche, Eleveur/inséminateur 58340 Cercy la Tour. (0202)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (4806)
✆ 06 78 59 03 92

69 - Vends taureaux charolais HBC adulte et 16 mois. Corneloup Vincent suite Denis 03 Avrilly.
✆ 06 77 90 73 86

69 - Prend bovins en pension.
✆ 06 14 34 80 39

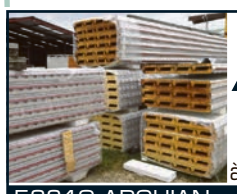
71 - Élevage Charolais HBC Grand choix de Taureaux de 2 ans, EARL PACAUT Jean Marc, 71 Laizy.
✆ 06 84 10 17 27

71 - HBC Élevage Devillard JC vend gd choix veaux de 15 mois de qualité, dont 1 ss corne et certains vêlage facile + vaches pleines, terme mai juin, TGS, livraison.
✆ 06 18 54 64 88

89 - Elevage charolais HBC, vend taureaux de 18 mois, mâles 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (4901)
✆ 06 89 18 05 87 06 79 50 15 71 - Gaec Cadoux

Des professionnels à votre service

FORAGE EAU GÉOTH
secretariat@forage-eau-geoth.com
02.48.77.00.35
06.29.41.81.12
www.forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces 18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
DEVIS GRATUIT
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES



BECKER Frères
ARRIVAGE
LOTS DE TÔLES ISOLÉES DÉCLASSÉES
Panneau sandwich toiture et bardage ép. 60 à 80 mm, à partir de 18 €ht/m². Possibilité 1er choix
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

L'ART DE L'EAU
● Installation de pompe de puits et de forage
● Distribution et traitement de l'eau
POURRAT Sébastien - 06 18 47 50 90
6 rue des auvergnats - 18150 La Chapelle Hugon
lartdeleau18@gmail.com - www.lart-de-leau.fr

MIZ'FAB PERFORMANCE WELDING
Tel. 07 68 39 70 58
mizzfab.weld@gmail.com
ACIER, INOX, ALU ET TITANE
Procédé SAEE, MIG/MAG et TIG
RÉPARATION / REFABRICATION
TRAVAUX DE SOUDURE
Secteur Seurre / St Jean de Losne

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 | BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 130 €

☐ 2 ANS 234 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 69 € par revue
☐ pour 2 ans 138 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DE LA DURÉE

CABINET DE KINESITHERAPIE ET DE BALNEOTHERAPIE DU PARC

SCM au capital de 7135 €
Siège social : 11 rue des princes de Conde
21000 Dijon
444 041 552 RCS de Dijon

Aux termes d'une AGE en date du 01/02/2025, les associés ont décidé de proroger la durée jusqu'au 28/02/2125
Mention au RCS de Dijon

AL26022089

MODIFICATION DU CAPITAL

PROCESS &EQUIPEMENT INDUSTRIEL PROCESS

Société par actions simplifiée
Au capital de 1.500.000 €
Ramené à1.110.000 €
Siège social : 21000 DIJON
2 rue Etienne Dolet
Zone d'activités Cap Nord
395 372 352 RCS DIJON

Des décisions unanimes des associés du 27/01/26, il résulte avec effet du même jour la réduction du capital social de 1.500.000 € 1.110.000 € par voie de rachat et d'annulation subséquente de 1.300 actions et la modification corrélative des statuts.
La réduction de capital social est devenue définitive le 27/01/26.
Pour avis

AL26022238

CHANGEMENT DE GÉRANT

E.A.R.L. DOMAINE PRUDHON BERNARD ET FILLE

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital de 767 678 Euros
Siège Social : 15 Rue du jeu de Quilles
21190 SAINT-AUBIN
978 025 302 RCS DIJON

Suivant délibération du 25 juillet 2025,l'Assemblée Générale a pris acte de la fin du mandat de Cogérant de Monsieur Bernard PRUDHON suite à la survenance de son décès intervenu le 27 mai 2024.
Madame Elodie PRUDHON-DAVID restera seule gérante associée exploitante de la Société.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
La Gérance

AL26022251

TRANSFORMATION

HARALD INVESTISSEMENTS

SAS au capital de 125 000 €
Siège social : 2 Place Morimont
21200 BEAUNE
894 412 246 RCS DIJON

Par acte du 31/12/2025, les associés ont modifié l'objet social de la société comme suit «L'acquisition, la détention, la gestion, la mise à disposition, la location nue, meublée, y compris de courte durée de tous biens immobiliers », puis transformé la société en société civile immobilière à compter du même jour.
Les fonctions des administrateurs, du Président et du Président du conseil d'administration ont pris fin, la direction et la représentation de la société étant désormais assurées par des co-gérants : M. Paul DESBOIS demeurant 9 rue de l'Eglise 21200 BLIGNY LES BEAUNE, M. Gérard DESBOIS demeurant 9 rue de l'Eglise 21200 BLIGNY LES BEAUNE et Mme Catherine DESBOIS demeurant 9 rue de l'Eglise 21200 BEAUNE.
Les autres mentions publiées demeurent inchangées.
Pour avis.

AL26022259

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL LEBLANC MICHEL ET FILS

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital de 93 900 euros
2B Chemin du Breuil
21250 CORGENGOUX
500 989 397 RCS DIJON

Par une AGE en date du 24 février 2026, la collectivité des associés a
- nommé Monsieur Sébastien LEBLANC,demeurant 2B Chemin du Breuil – Hameau de Mazerotte – 21250 CORGENGOUX, co-gérant de la société pour une durée illimitée
- décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 403 000 euros
- décidé de modifier la dénomination sociale en EARL DE MAZEROTTE
Le tout à compter rétroactivement du 1ernovembre 2025.
Pour avis, La gérance.

AL26022260

// DIVERS

COMMUNE DE SAINT JULIEN

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET MODIFICATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Par délibérations en date du 14 février 2026, le conseil municipal de Saint Julien a :
- approuvé son Plan Local d'Urbanisme
- modifié le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser
- modifié la délibération relative à la soumission des clôtures à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal
Ces décisions ont été affichées en Mairie pour une durée d'un mois à compter du 05/03/2026.
Ces délibérations, ainsi que le dossier de PLU (lequel comporte en annexes les informations relatives aux différents objets ci-avant évoqués) sont tenus à la disposition du public en Mairie et en DDT aux jours et heures habituels d'ouverture.
Le dossier sera également consultable sur le Géoportail de l'Urbanisme dès sa publication à l'adresse suivante
https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/
La déclaration de la Commune relative à l'évaluation environnementale de cette procédure, mentionnée au 2° du I de l'article L. 122-9 du code de l'environnement, est également consultable en mairie et sera publiée sur le site internet de l'autorité environnementale.
Toute personne intéressée peut obtenir, à ses frais, une copie de ces documents sur demande écrite formulée à l'intention de M. le Maire à l'adresse suivante : Mairie 2 rue du Pont Neuf 21490 SAINT JULIEN

AL26022233

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 09/03/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Chassagne-Montrachet : Cession de 100% des actions d'une SAS qui a son siège à Chassagne-Montrachet
Saint-Andeux : Loué sur une partie de la surface – terres, bois taillis – Objectif : Maintien des fermiers en place - Urbanisme : Zone A et N du PLU - 2 ha 88 a 06 ca 'CHAMP DU SAUSSE' : C-0106 - 'LA POINTE' : C-0019—0020—0021 - 'LES CHAMPS DE L ENCENSOIR' : D-0028—0029
Dossier Vertault et Molesme : Parcelles forestières - Urbanisme : RNU
Vertault : 3 ha 24 a 40 ca 'LES MALASSISES' : WC-0004 - 'LA POULE JAUNE' : WE-0004
Molesme : 44 a 56 ca 'COTEDE LA PATOUILLERE' : ZH-0090—0098—0099—0100
Martrois : Terres, prés, landes boisées - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles occupées 15 ha 35 a 21 ca 'SUR BRUANT' : A-0288 - 'SUR LE SOLEROT' : A-0573—0575—0576—0577—0578—0579—0580—0581 - 'BAS DES PRUNIERS' : A-0559 - 'GROSBUISSONS' : A-0381 - 'SOUSLA CROIX DE LA ROCHE' : B-0105 - 'COMBE NUIT' : B-0161—0163—0171—0174—0180
La SAFER Bourgogne Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail à ferme :
Marey-sur-Tille : Terres - Urbanisme : RNU 91 a 80 ca 'SUR LE REGULION' : ZN-0023
Villey-sur-Tille : Terres - Urbanisme : RNU 1 ha 63 a 50 ca 'LES HERBUES' : ZD-0041
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 30/03/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26022269

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SAS ARKOBALMA
L'AGE du 31/12/2025 de la SAS «ARKOBALMA», capital : 1 500 €, siège : 20 rue Montigny – 21000 DIJON, 909 417 438 RCS DIJON, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2025 et sa mise en liquidation amiable. Liquidateurs : Loïc MOUILLOT et Adrien CHIRON, demeurant tous deux 20, rue Montigny - 21000 DIJON,pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts. Siège de liquidation : 20, rue Montigny - 21000 DIJON, adresse de correspondance et de notification des actes et documents. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au GTC de DIJON.

AL26022184

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SORMAD

Société civile de portefeuille
En liquidation
Au capital de 8 003,57 euros
Siège social : 5 Impasse Charles Richet
21200 BEAUNE
Siège de liquidation : 5 Impasse Charles Richet
21200 BEAUNE
301 794 384 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 16 février 2026 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Philippe LAURENT, demeurant 5 Impasse Charles Richet - 21200 BEAUNE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26022256

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Matthieu GODART, Notaire Associé à ARC-SUR-TILLE, 82, route nationale, le 4 mars 2026, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : FALB21
Le siège social est fixé à : ARC-SUR-TILLE (21560), 8 allée Docteur Carniol
La société est constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR) au moyen d'apports en numéraires.Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les gérants de la société sont : Monsieur Laurent BONNEAU et Madame Florence BONNEAU née MEUNIER demeurant à ARC-SUR-TILLE (21560).
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis, Le notaire.

AL26022235

NIÈVRE

// MODIFICATION

Exco Alpha

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI IMMOBILIER LOCATIF CROBEDDU

Forme : SCI
Capital social : 1524, 49 euros
Siège social : 21 Rue des Filles
58660 COULANGES LES NEVERS
381 419 613 RCS de Nevers

Aux termes de l'AGE du 17/12/2025, les associés ont décidé de nommer en qualité de cogérant de la société, à compter du même jour : Monsieur Frédéric CROBEDDU, demeurant 90 bis rue de Varenne, 75007 Paris.
Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL26022137

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

S.A.E.M.A.N. / NIÈVRE AMÉNAGEMENT

Société Anonyme
d'Économie Mixte
d'Aménagement de la Nièvre
Au capital de 2 509 299 €
Siège social : Hôtel du Département
58000 NEVERS
711 880 021 RCS NEVERS

Aux termes du Conseil d'Administration du 03/02/2026 avec effet au même jour :
- il a été pris acte de la démission de Mme Jocelyne GUERIN de ses fonctions de Directeur Général,
- le mode d'exercice de la direction générale a été remis en cause avec dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration de celles de Directeur Général,
- Mme Sandrine BERTRAND dt à NEVERS (58) – 56 Ter, rue Mademoiselle Bourgeois a été nommée Directeur Général à compter du même jour.

AL26022278

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BONNOT AURORE

EURL
75 rue de Nièvre 58000 NEVERS
935 103 531 RCS NEVERS

Suivant décisions de l'associée unique en date du 14/01/2026, Mme Aurore BONNOT demeurant 11 rue de Bel Air 18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS, gérante, a décidé de transférer le siège social situé 75 rue de Nièvre 58000 NEVERS au 11 rue de Bel Air 18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS à compter du 01/01/2026. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
En conséquence elle sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BOURGES.
Pour avis.

AL26022189

Exco Alpha

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GAUCHER IMMOBILIER

Forme : SCI
Capital social : 1 000 euros
Siège social : 7 rue de Loire
58400 MESVES-SUR-LOIRE
940 222 656 RCS BOURGES

Aux termes de l'AGM en date du 16/02/2026, les associés ont décidé, à compter du 16/02/2026, de transférer le siège social au 7 rue de Loire – 58400 MESVES-SUR-LOIRE.
Gérance : l'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Patrice GAUCHER, co gérant et décide de ne pas procéder à son remplacement.
De ce fait, Madame Charlotte GAUCHER reste seule gérante.Radiation du RCS de BOURGES et immatriculation au RCS de NEVERS.

AL26022279

// GÉRANCE

FIDUCIAL SOFIRAL Avocats

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Acte Sous Signature Électronique en date du 26.02.2026, enregistré au SPFE de NEVERS le 03/03/2026, Dossier 2026 00003642, référence 5804P01 2026 A 00117
La Société WIMA (709 309 314 RCS NEVERS) a cédé à
La Société LC CENTRE BIEN-ETRE, SARL immatriculée au RCS de NEVERS, sous le n°100 564 871, représentée par Mme Laurine ULRICH, gérante
Un fonds de commerce de commerce de détails alimentaires en magasin spécialisé – conseil en nutrition sis et exploité 44 rue Saint-Benin 58000 NEVERS
Moyennant le prix de 20.000 €.
L'Acquéreur a la pleine propriété du fonds de commerce le 26.02.2026 et la jouissance par la prise de possession réelle et effective le même jour.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, par acte extra-judiciaire, au cabinet d'Avocats FIDUCIAL SOFIRAL Avocats, 12 Rue Lamartine 58000 NEVERS.
Pour avis

AL26022261

// VENTE AUX ENCHÈRES

MAITRE OLIVIER LEVOIR,
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin
58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 18 rue Georges Clémenceau, 78000 VERSAILLES
VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre), Place du Palais,
LE MARDI 5 MAI 2026 à 10h45
Commune d'ENTRAINS SUR NOHAIN (Nièvre)
LOT UNIQUE : Une maison d'habitation située 18 Route de Couloutre à Entrains Sur Nohain (Nièvre) cadastrée comme suit :
- Section AI n°57, 58, 63 et 64
- Section ZW n°9
Sur la mise à prix de : CENT TRENTE MILLE EUROS (130 000 €)
Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par pallier de 10%, sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 100 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 10 mars 2026.
Me Olivier LEVOIR
Les enchères peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau du Tribunal Judiciaire de Nevers
Le cahier des conditions de la vente peut être consulté sans frais, soit au greffe du juge de l'exécution de Nevers situé Place du Palais de ladite ville, soit au cabinet de Maître Olivier LEVOIR situé 10 rue Saint Martin, 58000 Nevers, rédacteur du cahier des conditions de vente.
VISITE du bien prévue sur place le 21 avril 2026 à 10h00 :
S'adresser à Maître Aurélie GRAS, huissier de justice, 1 Place du Marché, 58210 VARZY, Tél : 03 86 29 41 33

AL26022280

// DIVERS

SELAS PIERRE JOURDIER –
MARIE CHERAMY –
JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile :
Suivant testament olographe en date du 19 février 2019, Madame Carine Christèle SANCHEZ, en son vivant agent de restauration en écoles, née à NEVERS (58000), le 1er septembre 1970, ayant demeuré à NEVERS (58000), rue de Gonzague, appartement 106, célibataire, décédée à NEVERS (58000), le 27 décembre 2025, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu le 26 février 2026, par Maître Marie CHÉRAMY, notaire associée de la société d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée «Société d'exercice libéral par actions simplifiée Pierre JOURDIER Marie CHERAMY et Jean-Charles REROLLE, Notaires associés» titulaire d'un office notarial immatriculé à la Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) sous le numéro 58001 et dont le siège social est à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS (58000), 3 Rue Henri Barbusse, référence CRPCEN : 58001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26022179

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

3 Rue Henri Barbusse, référence CRPCEN : 58001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26022179

HALIOUA Rodolphe - RCS Nevers 331 312 397 - café hôtel restaurant - 63 boulevard Camille Dagonneau 58640Varennes-Vauzelles. Jugement en date du 02/03/2026prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL26022239

NIVERNAISE DE TRAVAUX PUBLICS PHILIPPEAU - RCS Nevers 950376 582 - génie civil travaux publics terrassement construction tous ouvrages d'art location de matériel de travaux publics la location de matériels de véhicules automobiles de transport routier de marchandises et de matériels de travaux publics avec ou sans chauffeur - 29 rue Emile Petitrenaud 58240 Saint-Pierre-le-Moûtier. Jugement en date du 02/03/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL26022240

STYL'PUB - SARL J.N. FOIN - RCS Nevers 340 035 492 -peinture en lettres, décoration, publicités peintes,enseignes. - route de Bourgogne 58000 Saint-Éloi. Jugement en date du 02/03/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL26022241

ESBERT SAS - RCS Nevers 453 983 397 - prise de participation dans toutes sociétés industrielles commerciales civiles ou de services, holding financières, conseil et assistance et plus généralement réalisation de toutes prestations de services aux entreprises, création, acquisition,exploitation ou transfert de tous procédés, brevets et plus généralement de tous les droits de propriété industrielle et intellectuelle concernant ces activités, participation - 400route des Bertranges 58400 Raveau. Jugement en date du02/03/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL26022242

VUONO AMENAGEMENTS - RCS Nevers 492 799 804 - achat, vente,installation, pose de salles de bains, sanitaire, cuisines,rév. murs et sols, carrelage, faïence, travaux maçonnerie,rénovation, décoration intérieure, mobiliers de cuisines et salles de bains, robinetterie, électroménager - RN 8158300 Sougy-sur-Loire. Jugement en date du 02/03/2026prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL26022243

LE CLOS SAINT VICTOR - RCS Nevers 877 936 369 - restauration traditionnelle, débit de boissons, vente de plats sur place et à emporter dépôt de pains - 42 route de Genève 58300 Devay. Jugement en date du 02/03/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL26022244

AFM MAÇONNERIE - RCS Nevers 911 660 926 - maçonnerie générale, placo-plâtre, peinture, carrelage - 50 rue du 4Septembre 58600 Fourchambault. Jugement en date du02/03/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL26022245

CITROUILLE - RCS Nevers 878 190 925 - acquisitions,créations, gestions de micro crèches et garde d'enfants - 27rue de Parigny 58000 Nevers. Jugement en date du 02/03/2026prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL26022246

BDI Restauration - RCS Nevers 933 937 641 - l'exploitation de tous fonds de commerce de restauration, bar, débit de boissons, à consommer sur place ou à emporter, fabrication et vente de plats cuisinés à consommer sur place ou à emporter. - 7 route de Decize 58300 Sougy-sur-Loire.Jugement en date du 02/03/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL26022247

SARL S'Colory - RCS Nevers 927 624 643 - exploitation de bars à ongles, manucure, soins des pieds, massage des pieds et des mains, achat, vente de produits de cosmétique et d'accessoires de beauté - Centre Commercial le Fleuron58640 Varennes-Vauzelles. Jugement en date du 02/03/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL26022248

Notaires

SCP Francis LHERITIER - Natalia MANQUAT
Notaires associés
6, avenue Saint Just
58000 Nevers

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Natalia MANQUAT, notaire membre de la SCP «Francis LHERITIER et Natalia MANQUAT, notaires associés» titulaire d'un office notarial sis à NEVERS (58) 6avenue St Just, office notarial n° 58003, le SIX MARS DEUX MILLE VINGT SIX,
M. Nijaz CAKIC et Mme Elvira MASLO, demeurant ensemble à COULANGES LES NEVERS (58660) 2 impasse Paul Cézanne, mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à BONN (Allemagne) le 25 juin 1993,
Ont aménagé leur régime matrimonial en y ajoutant une clause de préciput.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Me Natalia MANQUAT, où il est fait élection de domicile.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.
Pour avis, Le notaire.

AL26022277

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL LE PRE DAUPHIN

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital social de 93 690 Euros
Siège de liquidation : 1 bis Rue de la République
58190 VIGNOL
RCS NEVERS – N° 522 246 081

Suivant délibération d'AGE du 12 février 2026, le liquidateur a approuvé les comptes de liquidation.
Il est déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31 décembre 2025.
Pour avis et radiation au RCS de NEVERS, le liquidateur

AL26022160

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SAS CEM

SAS en liquidation
Au capital de 40 000 €
Siège social : 4 Bis, rue du 14 Juillet
58000 NEVERS
508 647 823 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 30/01/2026 les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Hélène YONDEM dt à VARENNES VAUZELLES (58) – 131, rue Docteur Michel Gaulier de son mandat de liquidateur et ont constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2025. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS
Pour avis, le Liquidateur

AL26022173

DISSOLUTION ANTICIPÉE

RENOV DESIGN

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 18, route d'Aubeterre
58 000 SAINT-ÉLOI
910 423 441 RCS NEVERS

Le 05/03/2026, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 05/03/2026.
Monsieur Eddy OVISE, demeurant 18 route d'Aubeterre, 58000 SAINT-ÉLOI, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 18, route d'Aubeterre 58000 SAINT-ÉLOI.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26022227

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ETUDE CONCEPTION SECURITE BTP

SAS au capital de 1000 euros
10 route de la Chaume - Plainefas
58140 SAINT MARTIN DUPUY
803 722 172 RCS NEVERS

Le 20/01/2026, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 20/01/2026.
Monsieur Gilles GUIGNER, demeurant 10 route de la Chaume - Plainefas 58140 SAINT MARTIN DU PUY a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 10 route de la Chaume -Plainefas 58140 SAINT MARTIN DU PUY.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26022231

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BOUGARE PERE ET FILS

Société à responsabilité limitée
Société en Liquidation
Au capital de 20 790 euros
Siège social : 4, rue de Trappes
58 000 SERMOISE SUR LOIRE
Siège de la liquidation : 16, rue Simone de Beauvoir
58 660 COULANGES LES NEVERS
441 663 911 RCS NEVERS

Le 05/03/2026, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, ont déchargé le liquidateur de son mandat, lui ont donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2025.
La société sera radiée au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL26022250

FIDUCIAL SOFIRAL Avocats

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LETELLIER

SARL au capital de 7.500 €
23 rue des Forges
58800 CORBIGNY
523 527 315 RCS NEVERS

ANNONCES LÉGALES

AGE du 02.03.2026 : Dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour, avec cessation d'activité à la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Constatation de la fin du mandat du Gérant.
Liquidateur : M. Patrick LETELLIER, dt 4 La Morgagne 58800 CORBIGNY pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et continuation des affaires en cours et engagement de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au domicile du gérant.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL26022268

NON DISSOLUTION

ZOCO

SAS au capital de 40 000 €
Siège social : 21 Bis, rue de la Badelle
58270 SAINT BENIN D'AZY
939 334 298 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 15/12/2025, les associés ont décidé de ne pas dissoudre la société par application de l'article L.225-248 du Code de Commerce.

AL26022271

// CONSTITUTION

MENUISERIE DES LOUPS
SARL au capital de 2.000 euros
Siège social :
2620 route de saint Georges
Lieudit la Bergerie
58490 SAINT PARIZE LE CHATEL

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 03/03/2026, il a été constitué une société à responsabilité limitée aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :MENUISERIE DES LOUPS
Objet social : Toutes opérations relatives à la fabrication et la pose de menuiseries intérieures et extérieures, La Charpente, la couverture, La fabrication et la pose de portes, fenêtres, volets, portails, auvents (bois, alu et PVC), Tous travaux d'intérieur : placoplâtre, isolation,plâtrerie, peinture, aménagement intérieur (murs, sols,plafonds) et tous travaux accessoires ou complémentaires,Aménagement intérieur : l'agencement complet de l'habitat,notamment la conception et la pose de cuisines et tout mobilier sur mesure,- Aménagements extérieurs et menuiseries spécifiques : fourniture, pose et installation de fenêtres de toit, de pergolas, de carports, de véranda et de terrasses.
Siège social : 2620 route de Saint Georges Lieudit la Bergerie 58490 SAINT PATIZE LE CHATEL
Capital : 2.000 euros.
Gérance : Monsieur Jonathan DUFLOUX demeurant 13 rue de l'huilerie 58270 SAINT BENIN D'AZY et Madame Delphine GAILLARDOT demeurant 2620 route de Saint Georges, Lieudit la Bergerie 58490 SAINT PARIZE LE CHATEL.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis.

AL26022175

Tamra Group SAS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Le Château de Devay
58300 DEVAY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DEVAY du 4/03/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : Tamra Group SAS
Siège : Le Château de Devay, 58300 DEVAY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : L'importation, l'exportation, et la commercialisation au détail et en gros de produits alimentaires ou non alimentaires, notamment coréens, sur place, ou à emporter,en magasin, sur marchés, ou sur internet; L'organisation de stages, d'ateliers culinaires,de cours de cuisine, activités éducatives, musicales et sportives, et de toute activité de formation, ateliers ou d'animation autour de la gastronomie et expérience culturelle, et plus généralement l'organisation de tous types d'événements ; La fabrication, la préparation et la transformation de plats cuisinés, produits alimentaires et spécialités culinaires, destinés à la consommation sur place, à emporter ou en livraison ; L'activité de restauration traditionnelle, rapide ou ambulante, l'exploitation de tout fonds de commerce de restauration, traiteur, vente de boissons conformément à la réglementation en vigueur ; La participation à des foires, salons, marchés, événements publics ou privés; L'exploitation et la location de chambres meublées et, plus généralement, de tous locaux à usage touristique, professionnel ou d'habitation, à usage touristique, culturel ou professionnel, ainsi que toutes prestations de services s'y rattachant.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Madame Hong Lim YU épouse KOH, demeurant Le Château de Devay 58300 DEVAY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS, Le Président

AL26022190

CERFRANCE TERRES D'ALLIER
Expertise Comptable et Conseil
3 Parc de Fromenteau
03400 TOULON SUR ALLIER

EARL DE CRECY
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital de 475 000,00 €
Siège social : 1 Crécy les Forges
58300 DECIZE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 04 mars 2026, il a été créé une EXPLOITATION AGRICOLE à RESPONSABILITE LIMITEE ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : EARL DE CRECY
Forme : Société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil et L 324-1 à L 324-11 du Code Rural et de la Pêche Maritime.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles :article L 311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime.
Siège : 1 Crécy les Forges – 58300 DECIZE
Durée : 99 ans
Capital : 475 000,00 €Gérants : Monsieur BERNARDET Pierre-Antoine,demeurant 14 Rue Michel de l'Hospital - 03000 MOULINS et Monsieur BERNARDET Frédéric demeurant 56 Route de Mont - 03140 TAXAT SENAT.
Cessions de parts : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts sociales par l'Assemblée Générale.
Immatriculation : au RCS de NEVERS.
Pour avis,

AL26022267

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DE L AVENIR

Forme : SC
Capital social : 1554 €
Siège social : bd PASTEUR
15200 MAURIAC
384440905 RCS d'Aurillac

Aux termes de l'AGE en date du 9 février 2026, les associés ont décidé, à compter du 9 février 2026,de transférer le siège social à 14 rue de la Porte Guyot, 89210 Venizy.
Objet : Immeubles, droits immobiliers, acquisition,construction, exploitation par bail ou autrement
Durée : 99 ans.
Radiation du RCS d'Aurillac et immatriculation au RCS de Sens.

AL26022104

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GB OPTIQUE
Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 28 Grande Rue 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
387 802 903 RCS SENS
Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 18 décembre 2025, il résulte que le siège social a été transféré du 28 Grande Rue, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE au 7 rue du marché, 89130 TOUCY à compter de ce même jour et les statuts ont été modifiés en conséquence.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS sous le numéro 387 802 903 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL26022183

Notaire
Maître Violaine Gaudiez

NOMINATION DE CO-GÉRANT

Société civile immobilière au capital de 140 000€ dont le siège est à VEZELAY (89450) 1 Rue du Couvent, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 890430267.
Aux termes de l'AGE des associés de ladite Société, en date du 20 novembre 2025, il a été décidé de nommer en qualités de nouveaux cogérants, à compter du 20 novembre 2025, suite à l'acte de cession de parts sociales reçu par Maître Violaine GAUDIEZ, notaire à AVALLON (89200) :Mme Nathalie MAZZA et M. Jean-Marc CHAZAL,demeurant ensemble à VEZELAY (89450) 1 Rue du Couvent, en remplacement de M. Christophe HEILMANN, pour cause de démission.
Mention sera portée au RCS d'AUXERRE.

AL26022224

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

KARLOU

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 Place Maréchal Leclerc
89000 AUXERRE
825 182 629 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 18 Février 2026, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social du 9 Place Maréchal Leclerc, 89000 AUXERRE au 3 Allée François Cévert - ZAE de l'Autodrome, 91310 LINAS à compter de cette date et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis,Le Président

AL26022225

Notaires

Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE
FRANCIN & Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI TSTM

Société civile immobilière
Capital : 1.200,00 €
9, Rue Carnot AUXERRE (89000)
SIREN : 402 027 395 AUXERRE

Suivant AGE du 06/03/2026, les associés de la société ont décidé du transfert à compter du 01/04/2026, du siège social de la société, du 9 Rue Carnot à AUXERRE (89000) au 14, Rue Jean Lalanne à BORDEAUX (33800), et de la modification en conséquence de l'article 3 des statuts.
Ce transfert fera l'objet d'une formalité auprès des greffes des tribunaux des affaires économiques d'AUXERRE et de BORDEAUX.
Pour avis, La Gérance

AL26022272

// GÉRANCE

Maître Sophie GARNIER
Notaire Associée
89250 SEIGNELAY

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Sophie GARNIER,Notaire associé à SEIGNELAY le 20 février 2026,avec le concours de Me Stéphane THOMAS notaire à TOUCY (89130) 7 rue Philippe Verger assistant le cédant, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT YONNE le 27/02/2026 Dossier 2026 00006001 référence 8904P01 2026N 00270,
La SARL « SEB LAVAGE » dont le siège est à POURRAIN (89240) ZA Les Champs Gilbards, RCS AUXERRE n° 528550494,
A CEDE à
La SARL « HENRY H2F » dont le siège est à JOIGNY (89300), 7 rue Mozart, RCS SENS n°535056675, Un fonds de commerce lui appartenant de station de lavage automobile comprenant une piste de «rouleau» et deux pistes»Karcher», aspirateurs sis à POURRAIN (89240),Zone Artisanale Les Champs Gilbards, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE, sous le numéro528550494,
Moyennant le prix de SOIXANTE MILLE EUROS (60.000€) payé comptant.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.
Oppositions en l'étude de Me Stéphane THOMAS dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.
Pour insertion, Le Notaire.

AL26022252

// MARCHÉS PUBLICS

Préfet de l'Yonne

DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE – CAPTAGES DE LA VANCHE À MOLINONS

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ N° PREF-SGAD-BE-2026-0012 du 27 janvier 2026
Article 1 – Déclaration d'utilité publique
Sont déclarés d'utilité publique, au bénéfice du SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (SMAEP) SENS NORD-EST – SOURCE DESSALLES (ci-après dénommé « le bénéficiaire ») :
- les travaux réalisés en vue de la dérivation des eaux souterraines pour la consommation humaine à partir des captages de « la Vanche » situés sur le territoire de la commune de Molinons (« puits de Sens Nord-Est » et « puits de Villeneuve-l'Archevêque ») ;
- la révision des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour de ces captages, ainsi que l'institution des servitudes associées pour assurer la protection des ouvrages et de la qualité de l'eau.
Article 2 : Autorisation de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine
Le SMAEP SENS NORD-EST – SOURCE DES SALLES est autorisé à prélever et à dériver une partie des eaux souterraines au niveau des captages de « la Vanche », dans les conditions fixées par le présent arrêté.
Article 4 : Conditions de prélèvement
Les débits maximums d'exploitation autorisés pour l'ensemble des puits sont les suivants :
débit de prélèvement maximum instantané de 200 m3/h ;
débit de prélèvement maximum journalier de 4 000 m3/j, ;
débit de prélèvement maximum annuel de 1 460 000 m3.[...]
Le préfet peut, par arrêté, fixer des dates d'enregistrement particulières ou une augmentation de la fréquence d'enregistrement pendant les périodes sensibles pour l'État des ressources en eau et des milieux aquatiques.
Article 6 : Périmètres de protection du captage
Des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée sont établis autour des installations de captage. Ces périmètres s'étendent conformément aux indications du plan parcellaire joint au présent arrêté. Des servitudes sont instituées sur les terrains des périmètres de protection suivant les prescriptions mentionnées en annexes I, II et III du présent arrêté.

AL26022223

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Par testament olographe daté du 27 juillet 2018, déposé suivant procès-verbal reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, 28 avenue Pompidou, le 18 février 2026.
Madame Janine Léa Georgette GRANDJEAN, retraitée, demeurant à Auxerre (89000), 7 avenue Victor Hugo.
Née à Sainte-Colombe-sur-Loing (Yonne), le 27 mars 1940.
Célibataire, non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à Auxerre (89000), le 14 décembre 2025.
A institué pour sa légataire universelle : Madame Catherine GALOU, retraitée, épouse de Monsieur Hervé Max RITTER, demeurant à Saint-Martin-du-Tertre (89100), 9 rue du Clos Romain.
Née à Paris (75012), le 2 mai 1958.
Mariée à Saint-Martin-du-Tertre (89100), le 11 octobre 1980 sous le régime matrimonial légal à défaut de contrat de mariage préalable à son union ; mais actuellement soumise au régime matrimonial de la communauté universelle aux termes de l'acte reçu par Maître Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, le 11 juillet 2011, devenu définitif ainsi que le constate l'acte reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, le 13 décembre 2011.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Une copie authentique du procès-verbal, avec copie figurée du testament, a été reçue par le Tribunal d'Auxerre le 19 février 2026.
Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 1107 du Code civil, dans le mois suivant cette réception par le greffe du Tribunal Judiciaire, tout intéressé pourra s'opposer à l'exercice de ses droits par le légataire universel saisi de plein droit en vertu de l'article 1006 du même code.
Ladite opposition devant être formée auprès de Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens (89100), 28 avenue Georges Pompidou, Notaire chargé du règlement de la succession de Madame Janine GRANDJEAN.
En l'absence d'opposition à l'expiration du délai, le légataire pourra appréhender les biens légués et exercer sur eux les droits du défunt.
Pour insertion
Le Notaire.

AL26022178

Crédit Mutuel

CONVOCATION

CAISSE DE CREDIT MUTUEL AVALLON
Les sociétaires sont informés que l'assemblée générale de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus est convoquée par le Conseil d'Administration.
L'Assemblée se tiendra le **JEUDI 02 AVRIL 2026 à 19h00** heures à l'adresse suivante :
Salle du marché couvert
rue Georges Schiever
89200 Avallon
avec l'ordre du jour suivant :
- Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau
- Compte-rendu d'activité
- Présentation du bilan et du compte de résultat
- Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes
- Approbation du bilan et du compte de résultat
- Affectation du résultat
- Approbation de la variation du capital social
- Quitus et décharge au conseil d'administration
- Fixation du nombre de sièges au conseil d'administration
- Élections au conseil d'administration 4 sièges sont à pourvoir (*).
M LOISEAU PASCAL , M CHEVAUX TONY , élus sortants, sollicitent le renouvellement de votre confiance.
- Élections au conseil de surveillance 1 siège est à pourvoir (*).
M JUNG PATRICK , élu sortant, sollicite le renouvellement de votre confiance.
- Pouvoirs pour les formalités
- Clôture de l'assemblée générale
*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.
Les votes pourront se faire entre le 18/03/2026 et le 01/04/2026 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le/la Président(e) du Conseil d'Administration

AL26022187

LAURE Virginie
Résidence Le Palais
1 Rue de l'Epée
89100 SENS

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du Code de Commerce
Au titre de la procédure suivante :
DU MONT CHANIN SCI
05/09/2023
Liquidation Judiciaire du 09/01/2024
11 Rue des Loges - 10400 BARBUISE
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 5 mars 2026.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL26022237

AVIS DE CREANCES

Par ordonnance en date du 18 février 2026 a désigné au visa de l'article 29-1 de la loi du 10 juillet 1965 la SELARL CARDON - BORTOLUS prise en la personne de Maître Alexandre BORTOLUS en qualité d'administrateur provisoire de la Copropriété 4, 6, 8 place de la République - 89100 SENS, avec pour mission de prendre les mesures nécessaires au rétablissement du fonctionnement normal de la copropriété.
Les créanciers sont avisés d'avoir à déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL CARDON - BORTOLUS, 12 rue du Ravelin 10000 TROYES dans un délai de trois mois à compter de la publication au BODACC.
L'ordonnance de désignation emporte suspension de l'exigibilité des créances en application du I de l'article 29-3 de la loi du 10 juillet 1965, soit 12 mois
L'Administrateur Provisoire

AL26022257

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
ARMEAU – terre - 15 a 40 ca - 'MONTS QUEUE D ARMEAU' : ZI – 0132 – zonage : zone N du PLU
CHARNY OREE DE PUISAYE – fonds occupé – terre - l'exploitant en place sera prioritaire à l'attribution. S'il ne souhaite pas acquérir les biens, la SAFER attribuera les parcelles à un bailleur afin de le maintenir en place - 2 ha 94 a 40 ca - 'LES BRISSETS' : ZN - 0015 – zonage : zones A et N du PLU
SAINT FLORENTIN – fonds occupé en partie – terre, verger et bois-taillis - l'exploitant en place sera prioritaire à l'attribution. S'il ne souhaite pas acquérir les biens, la SAFER attribuera les parcelles à un bailleur afin de le maintenir en place - 4 ha 28 a 23 ca - 'SUR LES HAUTS' : AB – 0095 - 0100 - 'LES GRANDES CONCHES' : AB - 0014 - 'LES ROCHES' : BO – 0090 – 0091 – BP – 0016 - 0017 - 'LES FONTENILLES' : ZB - 0100 - 'LES COTES' : ZH – 0092 – 0093 - 0094 - 'LES BAS' : ZH - 0061 - 'LES GARATS' : ZI – 0036 – 0037 – 0041 – 0060 – 0062 - 0064 – zonage : zones A et N du PLU
SAINT VALERIEN – vente indissociable de parcelles de landes, prés, terres comprenant une maison d'habitation et ses dépendances (2 anciennes porcheries, un hangar et deux bâtiments). Le tout est en très mauvais état, l'intégralité est à réhabiliter - 7 ha 28 a 85 ca - '5098 LA CHAMPAGNE' : D - 0840 - 'CHAMPAGNE' : D – 0445 – 0446 – 0452 – 0453 – ZL – 0004. Zonage : zone A du PLU
SEIGNELAY – terre, pré et bois-taillis - 35 ha 08 a 53 ca - 'LES SABLES' : D – 0369 – 0370 – 0376 – 0377 – 0379 – 0380 – 0388 - 0395 - 'LE GRAND MARTEAU' : D – 0334 – 0337 – 0343 – 0346 – 0347 – 0348 – 0349 – 0359 – 0360 – 0362 – 0364 – 0728 - 0729 - 'HAUTDU CHEMIN D APPOIGNY' : D – 0139 - 0141 - 'SUR LA PATURE AUX BOEUFS' : ZB – 0010 – 0011 – 0117 – 0118 - 0121 - 'L AFFAIRE' : ZC – 0024 - 0025 - 'LE RU DE LA BUCHE' : ZD – 0052 – 0053 – 0054 – 0055 – 0056 - 0057 - 'LE GROS CHENE' : ZE – 0071 – 0075 - 0076 - 'PRESHENRY BOUGEY' : ZE - 0154 - 'LES COULANGES' : ZE – 0056 - 0156 - 'VIGNES DU GROS CHENE' : ZH – 0005 – 0006 - 0008 - 'LE GLAPIER' : ZH – 0020 – 0021 - 0022 - 'LES GRANDES VIGNES' : ZH – 0141 - 0143 - 'LES GARENNES' : ZH – 0027 – 0028 – 0029 – 0031 – 0073 – 0077 -0078 – 0079 – 0451 - 0455 - 'LES COTES' : ZH – 0458 – 0459 - 0463 - 'PRESDE CHAUFFOIR' : ZH – 0003 - 'LA COURVOUTE' : ZH – 0068 – 0069 - 0090 - 'CHAUFFOIR' : ZH – 0034 - 0036 - 'L ETANG' : ZK – 0047 – 0055 - 0067 - 'CHEMIN D APPOIGNY' : ZK - 0020 – 0023 – 0025 – 0032 - 0033 - zonage : zones A et N du PLU
VENOY – terre - 15 a 50 ca - 'LES THEUREAUX' : ZV – 0041 – zonage : zone A du PLUi
VENIZY – fonds occupé – terre - l'exploitant en place sera prioritaire à l'attribution. S'il ne souhaite pas acquérir le bien, la SAFER attribuera la parcelle à un bailleur afin de le maintenir en place - 28 a 74 ca - 'LES LONGUES DE LAMME' : ZV - 0047 – zonage : zone A du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 30/03/2026 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 03.86.46.99.74 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26022275

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DES 3 LIEFFRIG

EARL en liquidation
Au capital de 10 000,00 €
Siège social : 25 bis route de Voisines
89100 SOUCY
881 846 729 RCS SENS
Liquidateurs : M. Pierre LIEFFRIG
25 bis route de Voisines
89100 SOUCY
M. Julien LIEFFRIG
53 Avenue Doyen Louis Weil
8000 GRENOBLE

Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2025, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, le liquidateur.

AL26022131

LDS GROUPE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL FROMONOT CEDRIC

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
En liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 9B Grande Rue
89230 ROUVRAY
Siège de liquidation : 9B Grande Rue
89230 ROUVRAY
813 628 989 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 18 février 2026 au 9 B grande rue 89230 ROUVRAY,l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Cédric FROMONOT, demeurant 3 Route de Varennes 89144 LIGNY LE CHATEL, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal des activités économiques de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26022174

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI LES CHARMES

SCI en cours de liquidation
Au capital de 160 000 €uros
Siège social : 175 route de Paris
89140 PONT-SUR-YONNE
347 768 681 R.C.S. SENS

Suivant délibération de l'A.G.O. du 31/12/2025, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et ont constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2025.
Dépôt des actes et pièces au R.C.S. de SENS

AL26022176

DISSOLUTION ANTICIPÉE

BOURGOGNE FORMATIONS

EURL au capital de 2 000 €
Siège social : 9 bis rue de la Lombardie
89530 ST BRIS LE VINEUX
903 159 200 RCS AUXERRE

Aux termes de l'AGE du 30/09/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 30/09/2025, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur M. Nicolas CEREZA demeurant 9 bis rue de la Lombardie, 89530 ST BRIS LE VINEUX avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 9 bis rue de la Lombardie 89530 ST BRIS LE VINEUX adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE.
Mention en sera faite au RCS de AUXERRE.

AL26022226

// CONSTITUTION

SELAS Caroline BRISSON et Vincent VILLECOURT,
Notaires à AUXERRE (89000),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Caroline BRISSON, Notaire Associée de la SELAS dénommée «Caroline BRISSON et Vincent VILLECOURT», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à AUXERRE (89000), 18-20 Boulevard du 11 Novembre, le 24 février 2026, enregistré à AUXERRE, le 03/03/2026, sous la référence n° 8904P01 2026 N 00277, a été constituée une Société Civile Immobilière, ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI BANOTHE.
Objet social : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location de tous biens et droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, la gestion d'un portefeuille de valeur mobilière, ainsi que tous biens mobiliers , en vue de faciliter la gestion de ces biens et leur transmission afin d'éviter qu'ils ne soient livrés aux aléas de l'indivision du patrimoine immobilier familial des associés. Et ce, au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. La simple détention à usage de résidence, aux fins de mise à disposition aux associés ou leurs ayants droit et la contribution aux charges, pertes, éventuelles, pouvant être générés, le cas échéant, équitablement et à hauteur des apports respectifs des associés. Et à titre exceptionnelle, la vente de ces mêmes biens ainsi que la mise en garantie hypothécaire du patrimoine social pour autant, toutefois, que ces opérations n'exposent pas la société à être soumise à l'impôt sur les sociétés. Et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Siège social : 32 rue de Preuilly 89000 AUXERRE
Le capital social : 1.000,00 euros.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE.
Gérance : Madame Aurélie Marie Magali NONAT épouse BAILLY demeurant 4 rue des Boussicats, 89000 AUXERRE.
Les apports sont des apports en numéraire.
toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE.
Pour avis, Le Notaire.

AL26022186

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique du 25 et 26 février 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LE PAVÉ NUCÉRIEN
Siège : 1 Place du Marché au Blé, 89310

ANNONCES LÉGALES

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/03/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS Shabazz French Fast-Good 82 rue de Paris 89000 Auxerre (vente d'aliments). SIREN 908425093. CIP 5041. Date de cessation des paiements : 02/09/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022191

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/03/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sarl à associé unique ART'TOIT 11 route d'Aillant 89240 Pourrain (travaux de couverture). SIREN 948201728. CIP 5042. Date de cessation des paiements : 02/09/2024. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022192

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/03/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS BOURGOGNE DERATISATION 2 A Rue des Bergerats Les Bries 89380 Appoigny (Stockage produits). SIREN 823498381. CIP 5043. Date de cessation des paiements : 01/10/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL DETROIT en la personne de Me Jean-Baptiste ALBERTINI Rond-Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022193

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/03/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS AMH Food services 82 rue de Paris 89000 Auxerre (vente d'aliments). SIREN 981883754. CIP 5044. Date de cessation des paiements : 02/09/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022194

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/03/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sarl PRET A MIXER 39 rue de Paris 89000 Auxerre (vente de vêtements). SIREN 502047871. CIP 5045. Date de cessation des paiements : 02/09/2024. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022195

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/03/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de Monsieur Laurent STÉPHANE – ENTREPRENEUR INDIVIDUEL - 15 Rue des Cours Gemigny 89520 Thury (ramonage). SIREN 483322699. CIP 5046. Date de cessation des paiements : 02/09/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022196

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/03/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de Monsieur Mamadou Mamourou KONE – ENTREPRENEUR INDIVIDUEL - 11 rue Sutil 89000 Auxerre (coursier à vélo). SIREN 887966364. CIP 5047. Date de cessation des paiements : 02/03/2026 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022197

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/03/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sarl à associé unique VAP AUX 6 Grande Rue 89700 Roffey (commerce de cigarettes électroniques). SIREN 902687144. CIP 5048. Date de cessation des paiements : 01/05/2025 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022198

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/03/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de Monsieur Baptiste DELHOMME – EXPLOITANT AGRICOLE - 7 Lieu-Dit la Maison Rouge 89520 Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe (culture de la vigne). SIREN 480722040. CIP 5049. Date de cessation des paiements : 02/03/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022199

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/03/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de Monsieur Alexandre DESMARES – ENTREPRENEUR INDIVIDUEL - 13 rue Maurice Nogues 89000 Auxerre (conseil en affaires). SIREN 914731526. CIP 5050. Date de cessation des paiements : 02/09/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022200

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/03/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS METIS INVEST Place de la Gare Saint Amâtre 89000 Auxerre (prise d'intérêts). SIREN 883068678. CIP 5051. Date de cessation des paiements : 02/09/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022201

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/03/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sarl MUGI zone artisanale les Hâtes du Vernoy 89130 Toucy (conception de produits électroniques). SIREN 851448654. CIP 5052. Date de cessation des paiements : 02/09/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022202

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/03/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS NOD-I zone artisanale les Vernoy 89130 Toucy (conception de produits électroniques). SIREN 909654733. CIP 5053. Date de cessation des paiements : 02/09/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022203

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/03/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 08/03/2026 au profit de Monsieur Jean-Francois Claude Noël GALLON – ENTREPRENEUR INDIVIDUEL - 22 place de l'Église 89630 Quarré les Tombes (vente de vins). SIREN 421393166. CIP 5054. Date de cessation des paiements : 02/09/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022204

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/03/2026 prononçant la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sarl AIRTECH PEINTURE rue de la Plaine des Isles 89000 Auxerre (peinture électrostatique). SIREN. CIP 5055. Date de cessation des paiements : 15/02/2026 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire, la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL26022205

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/03/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique EMLOU 5 avenue de Worms 89000 Auxerre (vente au détail de vêtements, prêt-à-porter et accessoires, vente de textile). SIREN 953317377. CIP 5056. Date de cessation des paiements : 01/10/2025 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022206

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/03/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS ORCH AUXERRE Zac des Macherins, 22 rue de Londres 89470 Monéteau (La vente au détail, par exploitation directe ou indirecte, de vêtements, chaussures ou accessoires pour enfants, puériculture, sous l'enseigne «orchestra» et plus généralement toutes activités s'y rapportant connexes, complémentaires ou accessoires.). SIREN 980332936. CIP 5057. Date de cessation des paiements : 01/02/2026. Administrateur judiciaire : la SELARL DETROIT en la personne de Me Jean-Baptiste ALBERTINI Rond-Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022207

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/03/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de Monsieur Jean-Pierre MARSIGNY ZI Les Plantes Basses 89270 VERMENTON (menuiserie, isolation). SIREN 424418077. CIP 5058. Date de cessation des paiements : 02/03/2026. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022208

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/03/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de Sarl RAMBACH VDML 29 Rue de Vincelles 89580 Val-de-Mercy (La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société). RCS Auxerre 902437581. CIP 4979. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL26022209

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/03/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la SAS MD2 conception réalisation de l'habitat 59 rue du Moulin du Président 89000 Auxerre (Travaux de plâtrerie et d'isolations, travaux de menuiserie, pose et changement de menuiserie, peinture, revêtement de sol et de mur, maçonnerie, plomberie, électricité, dépannage, plomberie, amélioration de l'habitat, rénovation, installation de cuisine et salle de bain). RCS Auxerre 915210710. CIP 5021. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL26022210

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/03/2026 arrêtant le plan de redressement de la Sarl à associé unique LE FOURNIL DE MAUD 13 Rue Diderot 89350 Champignelles (boulangerie pâtisserie). RCS Auxerre 789480688. CIP 4879. Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre.

AL26022211

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/03/2026 arrêtant le plan de redressement de Monsieur Manuel Ramon DA SILVA 11 route Nationale Lordonnois 89144 Ligny le Chatel (bar, brasserie, débit de boissons.). RCS Auxerre 843568775. CIP 4882. Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre.

AL26022212

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/03/2026 prononçant, conformément aux dispositions de l'article L.631-16 du Code de Commerce, la clôture de la procédure de redressement judiciaire ouverte au profit de la SAS GALAXIE PACK SERVICES 15 place du Maréchal Leclerc 89000 Auxerre. RCS Auxerre 881815914. CIP 4855.

AL26022213

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/03/2026 prononçant la clôture du redressement judiciaire après exécution du plan de redressement par voie de continuation de la Sarl à associé unique HIPAUX 3 avenue Jean Monnet 89000 Auxerre. RCS Auxerre 531268357. CIP 4123.

AL26022214

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/03/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sarl à associé unique SAD rue Robert Raclot 89290 Champs Sur Yonne. RCS Auxerre 824596704. CIP 4720

AL26022215

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/03/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de Monsieur Cyril Ludovic Julien ROYER 26 Route de la Teilliere 89290 Quenne. RCS Auxerre 851738575. CIP 4736.

AL26022216

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/03/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique AUXELEC 89 5 Rue de la Poterie (Accolay) 89460 Deux Rivières. RCS Auxerre 843022005. CIP 4631.

AL26022217

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/03/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sas SAS LE FRASCATI 102 Route de Paris 89380 Appoigny. RCS Auxerre 844626069. CIP 4735.

AL26022218

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/03/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de Madame Christelle DAVID 4 Rue Max Pautrat 89170 Saint-Fargeau. RCS Auxerre 511175374. CIP 4937.

AL26022219

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/03/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS SERENITYINVEST 5 Rue du Carré Patissier 89000 Auxerre. RCS Auxerre 917463218. CIP 4939.

AL26022220

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/03/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS NAMATA FINANCES 18 rue du Montant 89290 Escolives-Sainte-Camille. RCS Auxerre 951074236. CIP 4948.

AL26022221

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 02/03/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sarl EURL PASCAL GENIN 3 rue des Deux Cousins 89200 Avallon. RCS Auxerre 419806914. CIP 4864.

AL26022222

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er février 2026 il a été constitué une Société civile.
Dénomination sociale : CEREVOL.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : A titre principal, la prise de participation,-sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières,à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Capital social : 266 590,00 €.
Siège social : 16 rue de la Bobinerie, Breuilleron –89480 ÉTAIS-LA-SAUVIN.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports : Numéraire pour un montant de 10,00 €.
Gérant : M. Damien LE STUNFF, demeurant à ÉTAIS-LA-SAUVIN (89480), Breuilleron, 16 rue de la Bobinerie.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas sauf pour les cessions consenties entre associés lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL26022180

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Manon GOUX, Notaire à FLOGNY-LA-CHAPELLE (89360) 4 avenue du Professeur CharlesLaubry, le 05/03/2026 a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Immobilière Tonnerroise
Forme juridique : société par actions simplifiée unipersonnelle
Objet social :
L'acquisition, la propriété, l'administration et la gestion par tous moyens, de tous biens et droits immobiliers,bâtis ou non bâtis, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.La mise en valeur, l'exploitation, la location ou la sous-location de ces biens immobiliers, meublés ou non meublés, de courte ou longue durée, à des fins résidentielles, commerciales, professionnelles ou industrielles. La réalisation de toutes opérations de construction, de rénovation, de réhabilitation,d'aménagement et d'entretien des biens immobiliers dont la société a la propriété ou la jouissance. L'aliénation, par voie de vente, d'échange ou d'apport, de tout ou partie des biens et droits immobiliers composant l'actif social, et ce,à titre exceptionnel et non habituel, afin de ne pas conférer à la société un caractère de marchand de biens. La prise de participation dans toutes sociétés civiles ou commerciales ayant un objet similaire ou connexe. Et généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social ou à tout objet similaire ou connexe, et susceptibles d'en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de l'activité principale de la société et ne contreviennent pas aux dispositions légales et réglementaires applicables.
Siège social : TONNERRE (89700) 3 rue des Gerbes d'Orge
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : MILLE EUROS (1000,00 euros).
Les apports sont de 1000,00 euros en numéraire.
Tant que la société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement.
En cas de pluralité d'associés, les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et se termine le TRENTE-ET-UN DÉCEMBRE de chaque année.
Président : M. Florent SUC demeurant à TONNERRE (89700), 3rue des Gerbes d'Orge.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis

AL26022255

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 07/03/2026, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : RCL PATRIMOINE
Forme : SCI
Capital social : 1.000 €
Siège social : 4 rue du Marchais, 89400 BUSSY EN OTHE
Objet social : La société a pour objet: l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et des droits immobiliers en question.
Gérance :
Monsieur Ruddy, Olivier SERGENT demeurant 17 Chemin de la Grande Pièce, 89300 CHAMVRES
Madame Cyrielle, Jacqueline, Berthe SERGENT NÉE BAILLET demeurant 17 Chemin de la Grande Pièce, 89300 CHAMVRES
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée :99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de SENS

AL26022262

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, le 2 mars 2026 a été constituée une société civile aux caractéristiques suivantes :
Objet principal : la propriété, la gestion et administration d'un patrimoine immobilier et mobilier, y compris par voie d'emprunt.
Dénomination : SCI DU CHAT NOIR
Siège social : 1 rue Paul Bert- 89100 Malay-le-Grand.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.
Capital social : 180.500,00 EUR divisé en 180.500 parts, d'un euro (1,00 EUR) chacune.
Les apports sont en numéraires et en nature.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, à l'exception des cessions entre associés, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Co-gérants : Monsieur Jean Marcel Napoléon BARON, né à Drancy (93700), le 10 septembre 1961, et Madame Denise Pierrette BIEBER, née à Toul (54200), le 16 mars 1963,demeurant ensemble à Malay-le-Grand (89100), 1 rue Paul Bert.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.

AL26022263



Terres de Bourgogne

Annonces légales

03 80 78 90 42





ÉQUIPEMENT

// NUMÉRIQUE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

Bien choisir sa station météo connectée

Les stations météo connectées collectent et analysent en temps réel des données de terrain, afin de les convertir en indicateurs agronomiques. Elles permettent ainsi aux agriculteurs d'anticiper, d'ajuster et de sécuriser les semis, la fertilisation, l'irrigation ou encore la protection des cultures.

Les stations météo connectées agricoles sont de véritables outils d'aide à la décision. Elles collectent sur le terrain des données météorologiques et les analysent via des plateformes numériques. Ces valeurs sont transformées en indicateurs agronomiques précis pour optimiser les travaux agricoles. Les stations distribuées par Agralis, Deepfield Connect, Isagri, Metos by Pessl Instruments, Sencrop et Weenat peuvent intégrer de nombreux capteurs de différents types à placer dans des endroits distincts du parcellaire. Configurables à la carte, elles permettent de collecter des informations adaptées aux besoins : contrôle du gel, pilotage d'irrigation, fertirrigation, planification des traitements…



U. Dubroeucq

Les stations météo connectées donnent accès à des indicateurs agronomiques, aidant l'agriculteur à piloter les semis, la fertilisation, l'irrigation, la protection de ses cultures, etc.

Un trio de mesures fondamentales

Le cœur d'une station météo connectée repose sur deux à trois capteurs. Le pluviomètre mesure le volume de précipitations. Fixé sur une platine à l'aide de plusieurs vis pour assurer sa stabilité, il doit être le plus horizontal possible et nettoyé régulièrement des débris, afin de garantir l'exactitude des relevés. Le thermomètre, quant à lui, est capable de mesurer la température sèche. Le troisième capteur, optionnel, est l'hygromètre relevant le taux d'humidité relative de l'air. Cet outil de mesure se décline en deux modèles différents. Le premier s'appuie sur un système de trois sondes hygrométriques qui indiquent la médiane des trois valeurs pour stabiliser la donnée. Le deuxième modèle se compose d'un seul capteur, plus onéreux et plus précis, qui ressort une unique valeur. Quelle que soit leur conception, les sondes hygrométriques perdent naturellement en précision à force d'absorber l'humidité. Cette dérive d'efficacité est de l'ordre de 0,1 à 5 % par an selon la qualité du capteur et le contexte météorologique. Certains fournisseurs proposent alors à l'utilisateur de changer leur sonde périodiquement, pour une plus grande fiabilité des données. Si le pluviomètre est placé sur la partie supérieure de la station météo pour réceptionner les précipitations, le thermomètre et l'hygromètre sont logés sous un abri météo. Cette pièce en plastique, répondant à la standardisation de l'OMM (Organisation mondiale de la météorologie), se présente sous forme cylindrique avec des lamelles de couleur noire à l'intérieur et blanche à l'extérieur, afin de réfléchir le rayonnement solaire. Cette cloche isole aussi des perturbations climatiques comme la pluie ou le vent.

L'anémomètre allié des traitements phytosanitaires

L'anémomètre est un module qui peut être installé et utilisé sur le parcellaire indépendamment du socle de la station météo. Ce capteur mécanique dispose d'un axe rotatif à trois coupelles pour mesurer la vitesse du vent et d'une girouette pour indiquer sa direction à 360 degrés. Ces données étant essentielles pour anticiper les fenêtres d'application des traitements phytosanitaires, l'utilisateur peut programmer des alertes SMS, des appels vocaux ou des notifications si le seuil prédéfini est dépassé, comme pour tous les autres capteurs météorologiques.

La sonde capacitive ou le tensiomètre pour piloter l'irrigation

La sonde capacitive mesure la teneur en eau volumique du sol, exprimée en pourcentage d'humidité, ainsi que la température du sol. Plantée dans la parcelle, elle évalue la présence d'eau dans le sol en émettant des champs électromagnétiques. D'une longueur pouvant atteindre 90 cm, elle prend des mesures à plusieurs profondeurs, généralement tous les 10 cm, pour suivre l'état hydrique près des racines. Efficace sur des terrains homogènes, dans les sols caillouteux ou très hétérogènes, cette technologie peut, en revanche, donner des valeurs erronées à cause des interférences avec les pierres. Le tensiomètre, un outil quasi identique à la sonde capacitive, est alors plus adapté. De même longueur, ce capteur mesure la force de succion exercée par les racines pour extraire l'eau. Une tension élevée indique un sol sec. L'utilisateur peut installer plusieurs sondes à différents endroits pour améliorer la précision. Certains outils d'aide à la décision (OAD) intègrent les données du capteur dans un algorithme pour suivre l'évolution du potentiel hydrique.

Quantifier le rayonnement solaire des parcelles

Le pyranomètre est un capteur d'irradiance quantifiant le taux et la durée d'ensoleillement de la parcelle. Les valeurs s'expriment en watts par mètre carré (W/m^2). Associées à un outil d'aide à la décision, elles permettent de calculer l'évapotranspiration de la culture et son besoin en eau. Cette information complète le pilotage de l'irrigation pour éviter le stress hydrique ou le gaspillage d'eau. Le pyranomètre convient aussi aux cultures saisonnières qui ne disposent pas de réseaux racinaires complexes, contrairement aux cultures pérennes.

La sonde d'électroconductivité, un outil pour la fertirrigation

La sonde d'électroconductivité, ou sonde de fertirrigation, est principalement destinée aux cultures hors sol ou maraîchères. Elle mesure le taux d'humidité du substrat ou du sol et l'électroconductivité pour évaluer la concentration en sels minéraux. Ces données permettent à l'utilisateur d'ajuster l'apport d'engrais.

Les thermomètres de sol pour anticiper les semis

Les thermomètres de sol sont des sondes à planter dans la parcelle avant les semis. Ils indiquent si la température sous terre est suffisante pour assurer la germination et la levée. Comme les graines sont semées proches de la surface, la sonde n'a généralement pas besoin de dépasser 10 cm de profondeur.

La feuille d'humectation pour prévenir des maladies ou du lessivage des produits

La feuille d'humectation est un capteur foliaire, placé au centre du feuillage de la culture. Contrairement à l'hygromètre qui mesure l'humidité de l'air, elle indique la durée et l'intensité de la présence d'eau sur les feuilles. Les données transmises à la plateforme web de visualisation de la station météo signalent le risque de perte d'efficacité d'un traitement par lessivage. Elles permettent aussi d'anticiper les fenêtres d'intervention selon l'état des feuilles. Intégrées dans les OAD de prévention, ces informations aident aussi à prévoir des maladies, comme la tavelure ou le mildiou.



Metos by Pessl Instruments

Le pyranomètre mesure l'irradiance en W/m^2 pour évaluer l'ensoleillement et calculer l'évapotranspiration de la culture.

Le capteur de gel, un outil crucial en viticulture et en arboriculture

Installé au sein de la culture, le capteur de gel est un outil de mesure très prisé en viticulture ou en arboriculture qui repose sur différents modèles selon les fournisseurs. Sencrops utilise dans un abri météo trois thermomètres pour affiner les mesures et un hygromètre. Le capteur de gel de Weenat, quant à lui, contrairement au thermomètre d'une station météo qui mesure la température sous un abri normalisé pour éviter l'influence du rayonnement solaire ou du vent, reflète la température sèche et humide dans les conditions réelles subies par la plante. Il se compose de deux thermomètres. Le premier, placé à l'air libre, indique la température sèche de l'air ambiant (température ressentie). Le second est enveloppé dans une ficelle qui trempe dans un bocal contenant 95 % d'eau et 5 % d'alcool. Il mesure la température que le bourgeon de la plante atteindra réellement lorsque l'humidité sera à 100 %. Le gel étant un phénomène rapide, le capteur enregistre une mesure chaque minute, mais transmet la température la plus basse relevée toutes les cinq minutes sur la plateforme web de visualisation de la station météo.

Ulysse Dubroeucq



Weenat

Une station météo connectée dispose généralement d'un pluviomètre, d'un thermomètre et éventuellement d'un hygromètre.

PORTRAIT

// BAPTISTE MULLER, APPRENTI BOULANGER

21 Prêt à débarquer en Normandie !

Baptiste Muller est apprenti boulanger. Élève à l'École des métiers Dijon métropole, il travaille dans une boulangerie de Chalon-sur-Saône. Fin mars, il représentera la Bourgogne Franche-Comté en Normandie, à l'occasion du concours du meilleur croissant au beurre d'Isigny AOP. Une échéance pour laquelle il ne lâchera rien…

La deuxième fut la bonne pour Baptiste Muller ! Le 12 février dernier, il est sorti lauréat de l'épreuve de sélection régionale Bourgogne-Franche-Comté (BFC) du concours du meilleur croissant au beurre d'Isigny AOP. Lors de sa première tentative, l'an passé, il n'était pas parvenu à se qualifier. Cette fois-ci, il a décroché son billet pour participer, les 30 et 31 mars, à la grande finale nationale du concours, à Ifs, en Normandie, tout près de Caen. Ils seront deux à représenter la BFC lors de cette épreuve puisque Baptiste Muller sera accompagné du second de la sélection régionale, Thibaud Bonnet, élève du CFA de Vesoul, en Haute-Saône. À 19 ans, Baptiste, pour sa part, est en 2e année de brevet professionnel en boulangerie à l'École des métiers de Dijon métropole, à Longvic. C'est aussi à Dijon qu'il a passé son bac professionnel boulangerie-pâtisserie, au lycée du Castel. La partie « pratique professionnelle » de son apprentissage, il l'effectue à Chalon-sur-Saône, ville dont il est originaire, au sein de la boulangerie Chaudat « La féerie gourmande ». C'est son professeur à l'École des métiers, Romain Bouvier, qui lui a parlé du concours du meilleur croissant au beurre Isigny AOP. *« Il a pensé à moi,* précise Baptiste *parce qu'il sait que j'affectionne particulièrement la viennoiserie ».*



Pour Baptiste Muller, l'instant de vérité, ce sera les 30 et 31 mars en Normandie, pour la grande finale nationale du concours.

Épreuve entièrement manuelle

La sélection régionale du concours, qui rassemblait vingt candidats, s'est tenue au CFA Hilaire de Chardonnet, à Besançon. Lors de la grande finale, ils seront 12, venus de la France entière. L'épreuve de qualification régionale n'avait rien d'une promenade de santé : les candidats devaient, en cinq heures, réaliser 24 croissants, *« entièrement faits à la main,* précise-t-il, *y compris le tourage, qui consiste à superposer des couches de pâte et de beurre pour faire le feuilletage du croissant. »* Pour le non-spécialiste, cela n'a l'air de rien mais réaliser des croissants en grande quantité, à la main, sans laminoir, est pourtant un vrai tour de force. Aux deux heures de préparation des croissants s'ajoutaient deux autres heures pour qu'ils prennent du volume, qu'ils « poussent », et une heure pour la cuisson. Cette dernière étape devait être menée avec grand soin : *« Il faut bien choisir le moment où on les met au four,* souligne l'apprenti boulanger, *s'ils sont enfournés alors qu'ils n'ont pas assez « poussé », ils vont se déchirer et ne pas être nets, mais si on les laisse trop « pousser », ils vont manquer de force et s'aplatir. Il faut trouver le juste milieu. »*

Entraînement intensif

Le beurre d'Isigny, qui est au cœur de ce concours, est une matière première noble, de belle qualité, mais plus dur à travailler que d'autres beurres, avec un « point de fusion » qui le fait ramollir plus vite : *« Sur un concours à la main, c'est une difficulté supplémentaire à bien avoir en tête ! »* Baptiste Muller a pris le temps de s'entraîner, chez lui, dans la boulangerie où il travaille, et aussi à l'École des métiers, deux fois par semaine, afin de trouver la bonne taille, la bonne épaisseur, le temps de « pousse » idéal et la cuisson adéquate. L'apprenti le reconnaît : ce qui lui plaît dans la viennoiserie, c'est justement cette rigueur de chaque instant qu'elle impose. Il ne compte pas relâcher son entraînement d'ici fin mars parce qu'en plus, l'épreuve finale diffère des sélections régionales : il y aura toujours 24 productions au programme mais réparties entre 12 croissants et 12 viennoiseries créatives. Une notion large qui permettra de juger la créativité des candidats. Baptiste sait déjà ce qu'il envisage dans ce cadre : une fleur striée noisettes-noix de pécan. S'il gagne cette grande finale, Baptiste Muller aura la possibilité de suivre un stage avec un boulanger meilleur ouvrier de France.

Berty Robert

// AGRICULTRICES

89 Se battre pour l'avenir

Quelques jours après la Journée des droits des Femmes et à l'occasion de l'Année Internationale des Agricultrices, Monique Bras, figure importante du secteur agricole a témoigné sur son parcours, en tant qu'ancienne agricultrice.

Originaire de Puisaye, Monique Bras, a grandi dans une exploitation agricole en polyculture-élevage. Aînée d'une adelphie de trois sœurs, elle se consacre dès le plus jeune âge au secteur agricole car *« mes parents ne m'avaient pas inscrite pour entrer en sixième, j'ai donc commencé en tant qu'aide familiale »*, a contrario de ses deux jeunes sœurs, qui pour l'une est devenue institutrice et pour l'autre banquière pendant un temps, avant de revenir dans le secteur en épousant un agriculteur. Monique se consacre donc à la traite, aux moissons et au stockage du foin et aide ses parents, jusqu'à ce que ses parents partent en retraite, à 55 ans, *« grâce à l'Indignité viagère de départ qui permettait d'aider à la transmission des exploitations »*. En parallèle, la jeune femme se marie à un agriculteur, qui devient salarié de l'exploitation familiale, et qui, par la suite part pour la guerre d'Algérie pendant deux ans. De son côté, Monique, est très impliquée dans les activités récréatives, comme *« les pièces de théâtre, la coupe de la joie, ou encore le syndicat agricole de la Jeunesse agricole catholique (JAC, ndlr) »*. À son retour, en 1963, le couple reprend l'exploitation familiale. Et cette fois-ci, *« je me bats, avec de nombreuses consœurs pour que nous puissions faire valoir les droits pendant les périodes travaillées »*, ce qui permet *« d'améliorer le statut de la conjointe d'exploitation, notamment au moment de la retraite »*. Après l'obtention de ce droit, elle décide d'intégrer une formation de comptabilité à destination des agricultrices afin *« de pouvoir gérer la comptabilité de l'exploitation »*.

Concilier vie personnelle et vie professionnelle

Mère de cinq enfants, elle met en pause son investissement dans le syndicalisme agricole et s'implique dans l'automatisation de l'exploitation, tant au niveau de la mécanisation que de l'administratif, qui à cette période-là est un élevage de cochons et de volailles. Sa fille, Françoise, à ses côtés, se souvient *« que maman était toujours en train de faire la comptabilité. Avec mon frère, on s'est donc intéressés par la suite »*. En parallèle, dans les années soixante-dix, *« l'exploitation fait partie des premières à monter un atelier d'engraissement »*, et *« nous montons donc l'association de Producteurs de porc, devenant, par la suite, la Coopérative des agriculteurs producteurs de l'Yonne (CAPY) »*, leur permettant d'augmenter drastiquement la production de porcs. Avant de prendre sa retraite, la dame témoigne du regret qu'elle garde en tête. *« J'aurai aimé m'installer lorsque mon mari est parti de l'exploitation, mais pour deux ans cela ne valait pas la peine »*. Lorsque les enfants grandissent, elle reprend ses engagements dans le syndicalisme et se souvient encore de nombreuses manifestations à Auxerre ou encore à Strasbourg. Françoise lui sourit et explique la fierté qu'elle ressent auprès de sa mère, *« qui s'est battue pour que la femme ait plus de droits dans le secteur agricole. Elle a toujours plus revendiqué pour les autres femmes que pour elle-même »*. Monique, timide, témoigne du fait *« que cela correspondait à la génération et qu'en réalisant toutes ces actions, cela a contribué à donner plus de choix et de libertés aux femmes agricultrices. J'ai aidé les enfants à voir plus loin »*. Françoise lui prend la main et confie la volonté qu'elle a eue *« de ne pas vouloir être associée à son mari et être une personne à part entière »*. En regardant à travers les carrières de sa fille et de sa petite fille, Monique constate qu'aujourd'hui *« les femmes sont indépendantes »*, et qu'elles ont plus de droit, comme le *« congé maternité »*. *« Avant, on n'en avait pas du tout, le mari tenait l'exploitation et ensuite on allait sur l'exploitation avec le bébé qui braillait »*.



Trois générations d'agricultrices (de gauche à droite) : Caroline, Françoise et Monique.

Charlotte Sauvignac

OXYGÈNE

// RESTAURATION

21 À Dijon, Batch Cooking vous abonne au local et au frais

Depuis le 23 janvier, Batch Cooking livre des plats frais et, autant que possible, réalisés avec des productions locales, sur l'agglomération dijonnaise. Un concept qui fonctionne sur la base d'un abonnement.

N'en déplaise aux amoureux du fait maison, de plus en plus de personnes n'ont pas le temps ou l'envie de cuisiner eux-mêmes. Ils n'en n'ont pas non plus toujours la compétence. En créant Batch Cooking Club, fin 2025, Édouard Cavin s'est dit qu'il y avait une solution à apporter, qui concilierait livraison de repas et manger sain.

Le principe est simple : vous vous inscrivez sur le site de l'entreprise et vous décidez de votre formule d'abonnement en fonction du nombre de personnes concernées et du nombre de plats souhaité chaque semaine. En fonction de ces critères, le budget hebdomadaire s'affiche et vous permet de faire un choix réellement adapté à vos besoins.

Chaque semaine, les abonnés reçoivent une sélection de recettes parmi lesquelles ils peuvent se composer un menu. Ces derniers ont été conçus en partenariat avec le chef cuisinier Jean-Bruno Gosse, qui a travaillé au Pré aux Clercs et à Loiseau des Ducs, à Dijon.



Edouard Cavin, (à droite) fondateur de Batch Cooking, et Jean-Bruno Gosse, qui conçoit les recette proposées.

Points de retrait

Les plats sont cuisinés dans le laboratoire de l'entreprise à Talant, en périphérie de Dijon et présentés dans des contenants en verre consigné (dans une logique de réduction des déchets). Les abonnés peuvent ensuite retirer leurs plats sur un certain nombre de points de retrait situés chez des commerçants dijonnais partenaires (Day-by Day, Maison Paroty, Fromage&Co, La Vie Claire, ou encore La ferme de Bray, située à Longvic).

Cette exploitation agricole, l'une des toutes dernières sur l'agglomération dijonnaise, fournit aussi des matières premières pour les recettes de Batch Cooking, telles que des lentilles. Pour le fondateur, Édouard Cavin, augmenter la part de productions agricoles locales dans ses recettes fait partie des objectifs, en cohérence avec une volonté affichée de promouvoir le bien manger.

Berty Robert

batchcookingclub.com

// TOURISME

21 En Côte-d'Or, un premier salon dédié aux gîtes et chambres d'hôtes

Mardi 31 mars, Pouilly-en-Auxois accueillera la première édition du Salon professionnel du Gîte et de la Chambre d'Hôtes. Cet événement est dédié aux propriétaires déjà en activité, aux porteurs de projets ainsi qu'à toutes les personnes souhaitant structurer, développer ou sécuriser une activité d'hébergement touristique.

Le premier salon du gîte et de la chambre d'hôte, qui se tiendra le 31 mars à Pouilly-en-Auxois, à l'espace Jean-Claude Patriarche, ruelle du Gué, de 9 heures à 17 heures, est organisé à l'initiative de l'agence locale Gîtes de France®, en partenariat avec la CCI Côte-d'Or Saône-et-Loire, Côte-d'Or Attractivité et Bourgogne-Franche-Comté Tourisme. Gratuit et ouvert à tous sur inscription (en scannant le QR code qui accompagne cet article), ce salon a été pensé comme un évènement professionnel pour accompagner la montée en compétences des hébergeurs et répondre à l'intérêt croissant des porteurs de projets sur le territoire. Au programme : des conférences consacrées aux démarches obligatoires à réaliser avant de démarrer son activité, à la fiscalité et au cadre juridique de la location meublée. Cette conférence sera animée par un cabinet comptable spécialisé. Elle permettra d'éclairer les régimes fiscaux, les obligations déclaratives et les optimisations possibles. Sera aussi abordée l'optimisation de sa tarification, ou encore, la sécurité des hébergements, avec les obligations et bonnes pratiques en matière de prévention des risques.

Près de 900 hébergements

On trouvera aussi un espace forum avec 17 professionnels spécialisés (financement, assurance, sécurité, rénovation intérieure, architecture, relooking de mobilier, construction de chalets en bois, installation de bornes de recharge électrique, communication et conciergeries) et des ateliers pratiques et conviviaux. Cet événement répond à une attente des professionnels : disposer d'informations claires, fiables et actualisées, échanger avec des experts du secteur, et rencontrer des partenaires sur tous les sujets liés à leur projet. En Côte-d'Or, dans l'Yonne et la Nièvre le réseau Gîtes de France® représente 7,5 millions d'euros de volume d'affaires, 66 527 nuits réservées, 245 318 nuitées dont plus de 25 % réalisées par une clientèle étrangère (Belgique, Pays Bas, Allemagne notamment) et 230 268 euros de taxe de séjour collectée. Le parc compte 862 hébergements agréés, dont 742 gîtes et gîtes de groupe, 91 maisons d'hôtes et 29 hébergements insolites. La dynamique est particulièrement marquée en Côte-d'Or, avec 79 nouveaux gîtes et 7 nouvelles maisons d'hôtes agréés en 2025.

Berty Robert, avec communiqué

https://salondugite.com

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site de l'organisateur à l'adresse suivante ou utilisez le QR code avec votre smartphone. https://salondugite.com/inscription/

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Dimanche 29 mars

// À Beaune, la rando des Climats

Beaune Cyclos propose la 5ème édition de sa Rando des Climats de 7h30 à 11 heures. L'organisation a créé de nouveaux parcours afin de satisfaire au mieux toutes les catégories de vététistes : les familles avec enfants, les vététistes peu initiés, les vététistes confirmés, les plus sportifs et les experts. Les Bâtons Bavards proposeront des parcours pédestres attrayants pour compléter la découverte de la Côte de Beaune, au nord de Beaune. Ravitaillement sur tous les circuits, assiette gourmande.

Tarifs : de 3 à 10 euros. www.beaunecyclos.fr

• 19, 20 et 21 mars

// Festival street-food et musique à Longvic

Le Biscrocamp – Comptoirs Nomades transforme l'ancienne Base Aérienne 102 Dijon-Longvic en temple de la Street Food, de la musique et du bon vivre ensemble, pendant trois soirées de 18 heures à minuit. 3 jours, 3 ambiances musicales et artistiques pour célébrer l'arrivée du printemps.

Billetterie sur : shotgun.live/fr/festivals/street-food-festoche

• Jusqu'au 21 mars

// Exposition « Femmes inspirantes » à Montbard

Dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes, la ville de Montbard organise l'exposition Femmes inspirantes, présentée à la Médiathèque Jacques Prévert. Elle propose un abécédaire réalisé par les élèves du lycée professionnel Eugène Guillaume, mettant à l'honneur des figures féminines marquantes à travers l'histoire et la culture. L'exposition est accessible gratuitement aux horaires d'ouverture de la médiathèque.

www.montbard.fr

• 21 et 22 mars

// Comédie musicale à Beaune

Une comédie musicale intitulée « Le train de la vie, de Francis Cabrel à Florent Pagny » est proposée au théâtre municipal, 64 rue de Lorraine. Elle rassemblera des musiciens professionnels : Pierre Alexandre Petiot (piano), directeur de l'école de musique de Beaune, Denis Codfert (batterie), Frédéric Le Saux-Moscovici et Stéphane Vivien (guitares), les voix de Pochette Surprise et la chorale Mi fugue mi-raisin sous la direction de Marc Sorlot, les chorégraphies créées par l'association Corps en scène dirigée par Emma Da Costa, et les choristes de l'association Mi Fugue Mi-Raisin sous la direction de Patrick Maurice. Cette comédie musicale met en scène la vie, de la naissance à la vieillesse en passant par l'adolescence. Le samedi 21 mars, le spectacle aura lieu à 20 heures et dimanche 22 mars, à 15 heures.

Tarifs : adultes, 16 euros, jeunes, 10 euros, gratuit pour les moins de 12 ans. www.beaune-tourisme.fr

Nièvre

• dès maintenant

// Animations et balades

De nombreuses animations et balades nature sont organisées au sein du Parc naturel régional du Morvan pendant les vacances scolaires mais pas uniquement.

Toutes les infos : https://www.parcdumorvan.org/les-evenements/?pg=2

• Jusqu'au 14 mars

// Mois de la plèchie en Morvan

Le mois de la plèchie en Morvan revient cette année avec 25 ateliers, dans 23 communes du Morvan. Retrouvez toutes les dates sur : https://www.parcdumorvan.org/

Infos et inscriptions : ecomuseedumorvan@parcdumorvan.org ou au 03 86 78 79 10.

• Samedi 28 mars

// Concours de jugement de bétail à Montsauche-les-Settons

Les jeunes agriculteurs organisent leur concours de jugement de bétail bovins et ovins samedi 28 mars à partir de 14 heures. Il se tiendra au lieu-dit La Verrerie, chez Emmanuel François. Une soirée restauration (tarif 20 euros) suivra le concours.

Pour réserver : 06 47 75 56 36 ou 06 80 00 33 56

• Jusqu'au 31 mars

// Boutique éphémère

Deux illustrateurs nivernais, Jean-Baptiste Vanderheyden (@excesdestyle) et Charles Bobin (@charles_7_bobin) présentent plus d'une centaine d'œuvres aux deux styles propres aux artistes, à la boutique éphémère du 3 place Saint-Sébastien à Nevers. Ouvert du mardi au samedi, jusqu'au 31 mars, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Plus d'infos : excesdestyle@gmail.com

// BÉBÉ GOURMET

Des produits locaux pour des bébés gourmands

Alicia Bricout a lancé en janvier 2025, Bébé Gourmet, sa marque de pots en conserve pour les tout-petits de 4 à 18 mois. Des recettes composées de produits frais, locaux, de saison et bio, sans additif ni conservateur.



Pour diversifier ses recettes avec de nouveaux fruits ou légumes, Alicia souhaite trouver de nouveaux producteurs bio. GT



Alicia propose des recettes issues des produits bios, locaux, de saison, frais et sans additif.

Après 19 ans dans une concession automobile en tant que commerciale, Alicia Bricout avait envie de vivre une nouvelle aventure. Après la naissance de son deuxième fils, l'idée de fabriquer des petits pots germe. *« Je voulais lui proposer des choses saines, naturelles que je ne trouvais pas forcément chez les commerçants. J'aime le fait maison, mais je n'avais pas toujours le temps avec mon travail »*, avoue-t-elle. Elle décide alors de suivre une formation avec le CTCPA (centre technique de conservation des produits agricoles) à Beauvais (Oise). En janvier 2025, elle lance sa société, une conserverie artisanale, et sa marque : Bébé Gourmet. *« J'ai dû attendre plusieurs mois pour obtenir les calculs de barème de stérilisation des produits, l'élaboration des recettes, les tests… C'est le laboratoire et le centre technique du CTCPA qui fournissent tous ces éléments. Aujourd'hui, je commercialise mes produits issus de ma conserverie artisanale installée à Roupy, dans le département de l'Aisne en région Hauts-de-France »*.

Des produits locaux et de saison

Les recettes proposées, entre 15 et 20, sont toutes préparées à base de produits locaux dans un rayon de 50 km alentour. Alicia Bricout crée les recettes pour les petits pots de 100 grammes aux fruits ou légumes, et une diététicienne nutritionniste celles des plats complets dans les pots de 180 g pour les bébés à partir de 6 mois avec toutes les valeurs nutritionnelles nécessaires. *« Je les prépare et ma famille les goûte. Si j'ai leur approbation, c'est parti »*, sourit-elle. À partir de 4 mois, l'enfant a besoin d'une diversité dans son alimentation. *« Le but est déjà de faire connaître le goût aux enfants, qu'ils arrivent à reconnaître le véritable goût d'une carotte sans ajout, sans sel, sans rien du tout, juste le légume ou le fruit brut »*. On trouve principalement des pommes, des poires pour les petits pots. Quant aux légumes, c'est en fonction de ce qui est produit localement. *« J'ai pris des carottes, des betteraves rouges, des courgettes, des navets, des potimarrons, des butternuts, des blettes… en fonction des saisons »*.

Les petits pots de 100 g sont mono-légumes ou mono-fruits, même si pour certaines recettes sont agrémentées d'épices (verveine ou cannelle) un goût différent, et le grand pot de 180 g, est un plat complet avec différents ingrédients. *« Les protéines ne sont pas apportées par la viande, parce que j'utilise des légumineuses (quinoa, lentilles essentiellement) qui permettent d'apporter les mêmes protéines »*. Alicia ne ferme pas la porte à la viande bio, mais plus tard. *« On a une recette de quinoa aux carottes, c'est un repas complet établi par la diététicienne. On y trouve du quinoa, du bouillon de légumes qui est fait avec des poireaux, des carottes, des oignons, et de l'huile d'olive. Nous avons un parmentier de potimarrons aux lentilles, avec des pommes de terre, un peu de crème entière, des carottes, des oignons, un peu d'huile d'olive, du thym, et du persil »*. D'ores et déjà, Alicia a de nouvelles recettes en tête. Mais toujours en suivant ces grandes lignes : bio, local, de saison, frais, sans additif. *« Souvent je vais chercher directement les produits à la ferme. Ils sont lavés, épluchés, cuits à la vapeur pour garder toutes leurs vitamines et mis dans les bocaux en verre. Une capsule garantissant l'étanchéité est clipsée et direction l'autoclave pour être stérilisés »*.

Trouver de nouveaux producteurs

« Je suis ouverte à toute proposition si des agriculteurs bio veulent prendre contact avec moi. Cela peut me donner des idées pour diversifier mes recettes et étoffer la gamme. Il y a peut-être des légumes ou des fruits auxquels je ne pense pas ou que je n'ai pas encore trouvés ». Par la suite, *« je ne suis pas fermée à travailler avec des producteurs bio qui ont des produits dédiés à une région comme les clémentines de Corse, pour créer des recettes typiques d'un territoire »*. Alicia a déjà en tête une recette froide, type gaspacho, avec des poivrons, du concombre et des tomates qu'elle commercialisera au printemps. *« J'ai trouvé un producteur bio en Thiérache pour ces légumes »*. Cette année, *« j'aimerais aussi travailler avec des fruits rouges, sans doute la framboise. Il faut que je trouve un producteur local et bio. L'idée serait de les mélanger avec de la pomme pour adoucir. Je dois faire des essais pour trouver le bon pourcentage de fruits »*.

Des idées plein la tête

La société a été lancée en janvier 2025, les premiers pots ont été vendus mi-octobre à des particuliers et dans les magasins courant novembre. *« Pour l'instant, ce sont essentiellement des magasins qui proposent des produits de terroir, des circuits courts, des petites épiceries et même une pharmacie. Je suis en discussion avec une grande surface à Saint-Quentin »*, ajoute Alicia qui espère vendre vite une cinquantaine de pots par jour pour rentabiliser son activité. Elle est présente également sur les réseaux sociaux. Des commandes peuvent être enregistrées sur son site et elle est aussi présente sur des marchés. Les retours sont positifs. *« Les bébés aiment bien et les parents m'envoient parfois des photos de leur enfant qui mange. Ça fait plaisir. Je les encourage à me donner leur avis, ça peut m'aider à ajuster certaines recettes et à m'orienter vers de nouvelles »*. À 40 ans, Alicia a choisi une nouvelle vie, *« un grand défi personnel »* en se lançant dans l'inconnu. Elle peut compter sur le soutien de sa famille, de ses proches, c'est ce qui la fait avancer. *« J'ai beaucoup d'idées qui fourmillent dans ma tête pour développer plein de choses… comme une gamme de bocaux plus gros pour les personnes âgées qui ont des difficultés à mâcher, ou qui suivent un régime sans sel »*, conclut-elle.

Gaëtane Trichet

www.bebe-gourmet.fr



« Les bébés apprennent à reconnaître le véritable goût d'une carotte sans ajout, sans sel, sans rien du tout, juste le légume », **explique Alicia Bricout.**